

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2023_0091

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 30 JUIN 2023,
L'an deux mille vingt trois, le trente juin, à 19h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 23 juin 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, MAIRE.

PRÉSENTS : M. VISKOVIC, M. TIENG, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCNIAK, Mme JEGATHEESWARAN, Mme SABOUNDJIAN, M. MAYOULOU-NIAMBA (à partir du point n°6), M. DUJARDIN, Mme VISKOVIC, Mme ROTOMBE, Mme NATALE, M. BRICOGNE, M. TRIEU, Mme RAJAONAH, M. ROSENMANN, Mme JULIAN, M. TATI, M. BEGUE, Mme MONIER, M. KONTE, M. CASSE, M. FEURTE.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme NEDJARI qui a donné pouvoir à Mme NATALE ; M. MAYOULOU-NIAMBA qui a donné pouvoir à M. TIENG jusqu'à 19h21 (arrivée pour le point n°6) ; Mme CAMARA-SAKHO qui a donné pouvoir à Mme ROTOMBE ; Mme VICTOR-LE ROCH qui a donné pouvoir à M. FONTAINE ; M. ABOUDOU, qui a donné pouvoir à M. KONTE ; Mme DAGUILLANES qui a donné pouvoir à M. RATOUCNIAK ; M. DOTE qui a donné pouvoir à M. TATI ; Mme SAFI, qui a donné pouvoir à M. BEGUE ; M. BOUTET qui a donné pouvoir à M. FEURTE ;

ÉTAIENT EXCUSES : M. DRAME, Mme PERUGIEN.

Soit 31 élus présents ou représentés (quorum fixé à 17 élus présents ou représentés).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme RAJAONAH

8) RAPPORT 2022 PORTANT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES DANS LE CADRE DU FSRIF

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2531-12 et L. 2531-16,

VU le rapport 2022 portant sur les actions entreprises dans le cadre du fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France,

CONSIDÉRANT que le maire d'une commune ayant bénéficié, au titre de l'exercice précédent, d'une attribution du fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France prévu à l'article L. 2531-12 du CGCT, présente au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui présente les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement, que ce rapport est ensuite notifié à la préfecture de département,

ENTENDU l'exposé de M. RATOUCNIAK, 5e Adjoint au Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ,
(28 VOTES POUR, 0 VOTE CONTRE, 3 ABSTENTIONS)**

PREND ACTE du rapport 2022 portant sur les actions entreprises dans le cadre du Fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France, joint en annexe de la présente.

NOTE que ce rapport sera notifié à la préfecture de Seine-et-Marne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par : Mathieu Viskovic

Date de signature : 04/07/2023

Qualité : Maire de Noisiel



VILLE DE NOISIEL
DIRECTION FINANCES ET MARCHES PUBLICS
SECTEUR FINANCES
Réf. : CH

RAPPORT 2022 PORTANT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES
DANS LE CADRE DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

Depuis le 1^{er} janvier 1991, le Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France contribue à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Île-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes.

En 2022, la dotation perçue par la Ville au titre de ce fonds s'est élevée à 1 272 061€.

La Ville de Noisiel met en œuvre une politique sociale poussée assurant l'amélioration des conditions de vie de ses habitants.

Les recettes provenant du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France participent à pérenniser et développer cette politique constituée d'actions réparties selon les secteurs suivants.

Table des matières

I. - URBANISME - POLITIQUE DE LA VILLE.....	2
II. - ACTION SOCIALE.....	13
III. PETITE ENFANCE.....	44
IV. EDUCATION - ACTIVITES PERISCOLAIRES.....	53
V. - SERVICE JEUNESSE.....	75
VI. SPORTS.....	87
VII. CULTURE - ANIMATION.....	93
VIII. - PATRIMOINE.....	105
IX. - PREVENTION - SECURITE.....	112
X. - GESTION DES BATIMENTS ET ESPACES COMMUNAUX.....	117

I. - URBANISME - POLITIQUE DE LA VILLE

Le service Urbanisme / Politique de la Ville regroupe 4 secteurs : l'urbanisme, la politique de la ville en tant que telle, la vie des quartiers et l'emploi.

Le service Urbanisme / Politique de la Ville se compose de :

- un responsable de service ;
- un responsable des secteurs Politique de la Ville, Vie des Quartiers et Emploi ;
- une assistante ;
- une chargée de mission aménagement urbain
- un instructeur urbanisme ;
- trois médiateurs de quartiers ;
- une conseillère emploi ;

Soit 9 agents.

A - Actions portées par le secteur Politique de la Ville

L'objectif du secteur Politique de la Ville est le développement social du seul quartier désormais inscrit en quartier prioritaire « des Deux-Parcs/Luzard » et le suivi des dispositifs contractuels en matière de politique de la ville et de cohésion sociale. Dans ce cadre, le secteur est très impliqué dans le suivi du Projet de Renouvellement urbain des Deux-Parcs/Luzard sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne.

Le secteur Politique de la Ville est chargé de suivre et d'animer, en lien étroit avec les services de l'Agglomération, les différents dispositifs relevant de la Politique de la Ville (déclinaison du Contrat de Ville du Val-Maubuée sur le territoire communal), mobiliser et accompagner les porteurs de projets dans le cadre de l'Appel à Projets du Contrat de ville, le conseil citoyen du quartier prioritaire des Deux-Parcs, participer au dispositif du Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ) en lien avec la Mission Locale Paris-Vallée de la Marne, animer le réseau partenarial, participer à la finalisation du Projet de Renouvellement Urbain avant la signature de la convention ANRU, participer et suivre le dispositif du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC).

1 - Pour ce qui concerne le Contrat de Ville du Val-Maubuée

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a institué les contrats de ville, nouveau cadre partenarial de mise en œuvre de la Politique de la Ville.

Et la loi de finances pour 2022 a acté la prorogation d'une année supplémentaire des contrats de ville en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2023 (article 30 de la loi du 21 février 2014, modifié par la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021). Cette prorogation donne le temps nécessaire aux travaux de préparation de la prochaine contractualisation, qui s'appuiera sur une évaluation approfondie des contrats de ville en vigueur. La Commune est concernée par ce dispositif contractuel puisqu'elle possède un quartier prioritaire : les Deux-Parcs/Luzard.

Dans la mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville, le travail du secteur a essentiellement reposé sur :

- la participation aux instances intercommunales de coordination et de pilotage du contrat de ville ;
- la mobilisation et l'accompagnement des porteurs de projets, notamment le conseil citoyen, dans le cadre de l'appel à projets contrat de ville 2022 ;
- l'installation du Conseil Citoyen renouvelé,

- le suivi de la définition du Projet de Rénovation urbaine du quartier des Deux-Parcs/Luzard en collaboration avec la CAPVM,
- l'impulsion d'une dynamique de projet.

Dans le détail :

- 9 actions municipales,
- 4 actions associatives.

Les grandes caractéristiques de la répartition :

1) Pilier cohésion sociale

« Education » : 2 actions ville

- Aide aux devoirs et à la scolarité : 2 000 €
- Concours d'éloquence (1ère demande) : 2 000 €

« Culture et Expression Artistique » : 2 actions associatives

- Les beaux quartiers (Ferme du Buisson) : 110 000 €
- Tour du monde (La Cie Gazelle) : 2 000 €

« Lien social, citoyenneté et participation des habitants » : 5 actions ville

- Animations quartiers d'été : 10 000 €
- Les vacances sont à nous : 2 000 €
- Projets jeunes majeurs : 3 000 €
- Animations soirées et week-end : 3 000 €
- Bienfaits et méfaits des réseaux sociaux (1ère demande) : 2 000 €

« La prévention et lutte contre les discriminations liées à l'origine et à l'adresse » : 1 action ville et 1 action associative

- Lutte contre le racisme et les discriminations : 3 000 €
- Réseau d'entraide entre femmes et mères (1ère demande, association Djamma-Djigui) : 3 000 €

2) Pilier développement économique et emploi : 1 action ville

- Accompagnement vers l'emploi (jobs d'été) et les formations : 2 000 €

3) Pilier cadre de vie et renouvellement urbain : 1 action associative

- Nos quartiers en partage (association La Paume de Terre) : 4 000 €

Évaluation quantitative de l'action :

	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre d'utilisateurs concernés par l'action	2 754	2 754	2 754
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	Action permanente	Action permanente	Action permanente
Coût de revient global de l'action	7 939 €	10 132	6 323 €
Coût de revient par participant / ou usager	2,88 €	3,68 €	2,30 €

Budget de l'action :

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de services <i>Subvention Cie Gazelle</i>	2 000 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes <i>charges de personnel</i>	4 323 €	Part communale :	6 323 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	6 323 €	Total produits :	6 323 €

Coût à la charge de la commune : **6 323 €**

Suivi du Conseil citoyen des Deux-Parcs/Luzard :

L'un des principes fortement affirmé par l'État est la construction de la Politique de la Ville de manière obligatoire avec les habitants des quartiers prioritaires. La concrétisation de ce principe est, pour chaque quartier prioritaire, la mise en place d'un conseil citoyen.

Suite à l'arrêté préfectoral signé le 8 décembre 2021, une première réunion d'installation du conseil citoyen renouvelé a eu lieu le 8 mars 2022, à destination uniquement des membres Noisieliens, la liste de Champs sur Marne n'étant pas légale (une des membres étant conseillère municipale). Un nouvel arrêté a dû être pris par la Préfète Déléguée à l'Égalité des Chances, celui-ci à été signé le 17 mai 2022.

Suite à cette nouvelle composition, une nouvelle réunion d'installation à destination de tous les membres a eu lieu le 29 juin 2022 à Noisiel.

Cette installation s'est déroulée en présence des Elus, de la déléguée du Préfet, de 5 habitantes, dont 3 de Noisiel et 2 de Champs sur Marne ainsi qu'un acteur local de Noisiel.

Le conseil citoyen renouvelé est composé de deux collèges :

- Collège « Habitants » : 12 titulaires
- Collège « Associations et Acteurs Locaux » : 5 titulaires

Préalablement, deux démissions ont été transmises au secteur Politique de la ville.

Évaluation quantitative de l'action :

	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre d'usagers concernés par l'action	2 754	2 754	2 754
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	Action permanente	Action permanente	Action permanente
Coût de revient global de l'action	7 655 €	6 479 €	12 198 €

Budget de l'action :

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de services		74- Subventions Contrat adulte- relais	1 685 €
63/64 Impôts et taxes <i>Charges de personnel</i>	12 198 €	Part communale :	10 513 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	12 198 €	Total produits :	12 198 €

Cout à la charge de la commune : **10 513 €**

Suivi des études découlant de la signature du protocole de préfiguration du quartier prioritaire au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain d'intérêt régional

Par courrier en date du 2 juillet 2015, l'État a informé la commune de l'inscription du quartier des Deux-Parcs/Luzard au titre du NPNRU dit « d'intérêt régional ».

Après la signature du protocole de préfiguration le 21 décembre 2015, des études réalisées courant 2016 (étude sociale, commerciale, de stationnement, faune-flore ou encore habitat) ont permis d'affiner le projet urbain et social.

Début 2019, sous l'impulsion de l'ANRU qui a informé les collectivités du délai de remise du dossier de présentation fixé à l'été 2019, plusieurs réunions sont venues préciser le Projet de Renouvellement Urbain autour de :

- la reconstruction de l'école maternelle de l'allée des Bois sur la butte située à l'est de l'école élémentaire de l'allée des Bois
- la construction d'un ensemble mixte avec un espace commercial 1 000 m² et 40 logements sur le lot 1, en lieu et place de l'école maternelle ;
- la construction d'un ensemble mixte de 140 logements et 500 m² d'espace commercial sur le lot 2 à la place du centre commercial Tang et des deux immeubles résidentiels des Cols Verts ;
- la réalisation de 58 logements sur le lot 3 en lieu et place du commissariat ;
- la réalisation d'une opération d'une trentaine de logements sur le parking du square de Diane (lot 4),
- la réalisation d'une opération d'une vingtaine de logements sur l'emplacement de l'ex-ludothèque ;
- la construction d'un nouveau programme d'une cinquantaine de logements à l'emplacement du plateau EPS situé à proximité de l'école élémentaire, en contrepartie de l'investissement d'Action Logement au Programme global ;

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) et la SPLA IN M2CA, filiale de l'EPAMarne, ont signé un traité de concession d'aménagement en février 2022, désignant ainsi M2CA comme concessionnaire/aménageur des lots 1 et 2 et de leurs abords.

De plus, les bailleurs sociaux du quartier proposent une réhabilitation de leur bâti en vue d'améliorer la performance énergétique, ainsi qu'un programme de résidentialisation permettant de clarifier les domanialités et d'embellir les espaces extérieurs.

Le Comité d'Engagement du NPNRU présidé par le Préfet, a validé le projet, les grands principes et équilibres financiers du projet le 4 décembre 2019. La rédaction de l'avenant à la convention ANRU signée le 24 mai 2019 portant sur les quartiers de l'Arche Guédon et des Deux-Parcs a pris beaucoup de retard, notamment en raison de problèmes techniques liés au fonctionnement du logiciel ad hoc. Toutefois, celui-ci a finalement été signé le 8 décembre 2022.

2 - Pour ce qui concerne le Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC)

Le programme d'actions publiques envers les copropriétés, mené par la CAPVM en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) est arrivé à son terme.

Le 14 mars 2022, une dernière permanence a eu lieu, avec le juriste de l'ARC (Association des Responsables de Copropriétés) pour les questions relevant de gestion et de droit de la copropriété et un architecte pour les questions relevant de désordres du bâtiment ou de projet de travaux en copropriété).

Des rendez-vous individuels, en présentiel dans les bureaux de la CA, par téléphone ou par visioconférence avec les experts ont également été mis en place (conseil, orientation sur les problématiques de copropriété).

Une rencontre annuelle de la copropriété s'est déroulée le 21 mars de 9h30 à 11h30. Une rencontre qui était ouverte aux copropriétaires, aux syndicats, aux communes, aux structures agissant auprès des copropriétés, autour des deux sujets suivants :

- Présentation du réseau local des acteurs de la copropriété : les principaux acteurs "guichets uniques" pour répondre aux questions des copropriétés.
- L'impact des nouveaux modes de participation aux assemblées générales dans les copropriétés : point réalisé par l'ARC et des retours d'expériences par l'opérateur d'accompagnement des copropriétés fragiles.

Évaluation quantitative de l'action :

	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre d'usagers concernés par l'action	7 650	7 650	7 650
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	Action permanente	Action permanente	Action permanente
Coût de revient global de l'action	3 113 €	2 026 €	2 161 €

Budget de l'action :

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes <i>charges de personnel</i>	2 161 €	Part communale :	2 161€
65- Frais de gestion		Part CAPVM :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	2 161 €	Total produits :	2 161 €

Coût à la charge de la commune : 2 161 €

B. Actions portées par le secteur « Vie des Quartiers »

Les objectifs du secteur Vie des Quartiers concernent :

- l'accompagnement social de la population des quartiers couverts par un médiateur.
- la mise en oeuvre des projets d'animation de quartiers, de nature à tisser des liens sociaux.
- la gestion de la concertation en matière d'habitat et des doléances des habitants du parc social.
- la gestion des bénévoles : Ateliers Socio-Linguistiques (ASL) et écrivains publics.

1 - Pour l'accueil et l'orientation des familles des quartiers couverts par les médiateurs

L'action des médiateurs est une action de proximité qui consiste principalement à faire le lien entre les habitants des quartiers et les institutions (professionnels du champ social, du logement, de la santé, de l'éducation, de l'emploi, du droit et de la justice...). Elle vise en priorité un public d'adultes, hommes ou femmes, et de manière secondaire les adolescents, les personnes âgées et les enfants.

Le but recherché de la médiation au sein des quartiers est de rendre les populations autonomes. A ce titre, il n'appartient pas aux médiateurs de se substituer à des institutions représentées sur le territoire (Maison des Solidarités, permanences de la C.A.F., Maison de Justice et du Droit, etc.) mais bien de servir de relais.

Le service a connu une réorganisation à partir du 1^{er} mars 2021 avec le départ d'une médiatrice et l'arrivée d'un médiateur-jeunesse partagé avec le service jeunesse (mi-temps).

Présentation de l'organisation :

* Pour le Lizard-Centre : Des permanences qui se déroulent à la Mairie annexe : les lundis, mardis et jeudis matin ; par deux médiateurs (sauf le lundi, le médiateur jeunesse ne travaillant pas ce jour-là).

* Pour la Pièce-aux-Chats : Les permanences se déroulent dans un local mis à disposition par le bailleur au 2,rue Anatole France. Deux permanences hebdomadaires et en binôme par la médiatrice et la conseillère emploi : ateliers culinaires animés par des mamans du quartier, accueil sur les questions emploi/formation, etc.

Le médiateur jeunesse apporte son aide et ses compétences auprès d'un groupe de jeunes du quartier (création de leur association en mars 2022, animations du quartier, etc.).

* Pour les Deux-Parcs / Trois Moulins Habitat (TMH) / Cité blanche (Habitat77) et l'allée Charles Fourier (SEQENS) : Deux médiateurs interviennent sur le patrimoine social Trois Moulins Habitat le plus important en nombre de la ville avec 425 logements et Habitat77.

Ces patrimoines sont suivis, depuis 2015 avec des permanences dans la Maison de quartier des Deux-Parcs (mercredi et vendredi).

* Pour le Front-Populaire et la Ferme-du-Buisson : Permanences, dans l'espace Familles de la Maison de l'Enfance et de la Famille (Front-Populaire). Le L.C.R. loué à Marne et Chantereine Habitat par la Commune de Noisiel au 3, cours du Buisson a été restitué le 31 janvier 2022. Depuis, les permanences de la médiation se déroule à la Maison de Quartier de la Ferme du Buisson (Passage Louis Logre).

Évaluation quantitative de l'action :

	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre d'utilisateurs concernés par l'action	4 500	4 500	4 500
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	Action permanente	Action permanente	Action permanente
Coût de revient global de l'action	61 863 €	59 396 €	67 891 €
Coût de revient par participant / ou usager	14 €	13 €	13 €
Coût de l'action par Noisiélien	4 €	4 €	4 €

Budget de l'action :

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60- Achats et fournitures		70- Part des usagers	
61/62- Prestations de service <i>Charges Locatives PAC et MCH</i>	3 891 €	74- Subvention Contrat adulte-relais	10 108 €
63/64- Impôts et taxes <i>charges de personnel</i>	64 000 €	Part communale :	57 783 €
65- Frais de gestion		Part CAPVM :	
66- Charges exceptionnelles		Part diverses :	
Total charges :	67 891 €	Total produits :	67 891 €

Coût à la charge de la commune : **57 783 €**

2 - Activités collectives créatrices de lien social

Les médiateurs de quartier encouragent, facilitent et mettent en œuvre des projets au profit des habitants, pour sortir ces derniers de l'isolement, pour développer leur réseau social, pour les impliquer dans la vie de la collectivité. L'objectif est de favoriser la cohésion sociale.

Pour l'année 2022, les activités proposées par les médiateurs ont repris en totalité.

Pour le Front Populaire :

Un groupe de parole est organisé tous les jeudis après-midis au L.C.R. des Totems par la médiatrice du Lizard et du Front-Populaire.

Deux trocs aux vêtements par an sur 2 jours (6/7 mai 2022 et 14/15 octobre 2022). Projet initié depuis des années par la médiatrice et des bénévoles.

L'atelier-couture a lieu traditionnellement le 3^{ème} samedi du mois au L.C.R. des Totems.

Les ateliers socio-linguistiques ont repris en 2022.

Le secteur Vie des Quartiers a également organisé 2 « Sorties à la Mer » en 2022 :

- Houlgate : samedi 23 juillet avec le départ de 58 personnes plus 2 médiateurs accompagnateurs,
- Houlgate : samedi 20 Août avec le départ de 61 personnes plus 2 accompagnateurs.

Le sentiment des habitants sur ces sorties est très positif.

Évaluation quantitative de l'action :

	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre d'usagers concernés par l'action	150	150	150
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	Action permanente	Action permanente	Action permanente

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	825 €
61/62-Prestations de service <i>transport collectif</i> <i>stationnement sur place</i> <i>Communication</i>	3 450 € 180 € 3 630 €	74- Subvention Contrat adulte- relais	1 685 €
63/64 Impôts et taxes <i>charges de personnel</i>	19 149 €	Part communale :	23 899 €
65- Frais de gestion		Part CAPVM :	
66- Charges exceptionnelles		Part diverses :	
Total charges :	26 409 €	Total produits :	26 409 €

Coût à la charge de la commune : **23 899 €**

3 - Fêtes de quartiers et autres manifestations ponctuelles

En 2022, le secteur Vie des Quartiers est venu en soutien de l'initiative habitante et associative pour l'organisation de trois fêtes de quartier :

- A la Pièce-Aux-Chats : samedi 25 juin,
- Aux Deux-Parcs : samedi 16 juillet,
- A la Ferme-du-Buisson (Scène nationale) : samedi 17 septembre.

En plus de ces fêtes de quartiers, le secteur a également mis en place des animations en pied d'immeuble (API) sur 5 jours pendant les vacances estivales, de 15h à 18h :

- A la Ferme-du-Buisson : mercredi 13 juillet,
- Au Front populaire : jeudi 21 juillet,
- Aux Deux-Parcs : jeudi 4 août,
- A la Pièce-Aux-Chats : mercredi 10 août,
- Au Bois de la Grange : jeudi 18 août.

Évaluation quantitative de l'action :

	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre d'usagers concernés par l'action	500	700	800
Coût de revient global de l'action	11 794 €	15 903 €	22 363 €

Budget de l'action :

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60-Achats et fournitures <i>Achats alimentaires</i>	1 200 €	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service <i>Communication pour fêtes</i>		74- Subvention Contrat adulte- relais	11 685 €
63/64 Impôts et taxes <i>charges de personnel</i>	21 163 €	Part communale :	17 678 €
65- Frais de gestion		Part CAPVM :	
66- Charges except		Part diverses (subvention polville-report) :	3 000 €
Total charges :	22 363 €	Total produits :	22 363 €

Coût à la charge de la commune : 17 678 €

5 - Gestion de la concertation en matière d'habitat et des doléances des habitants du parc social

Présentation de la mission : Cette mission recouvre le suivi des doléances des Noisiéliens en matière d'habitat (suivi des amicales de locataires, problèmes avec les bailleurs...).

L'équipe des médiateurs effectue ainsi une veille quant à l'état du parc social. Elle participe également aux visites de patrimoines sociaux organisées par le service municipal du Logement.

Les situations particulières qui réclament l'intervention du groupe Hygiène et Salubrité (problèmes au sein des logements) sont gérées par le secteur Logement ; les doléances collectives (pétitions) ou difficultés pointées dans les parties communes restant du ressort du secteur Vie des Quartiers, en partenariat avec les associations de locataires. Quotidiennement, les doléances individuelles sont également traitées.

Une attention particulière a été portée sur le patrimoine dégradé d'Habitat 77 et théâtre de nombreux dysfonctionnements. Des visites sur site ont également eu lieu avec le Maire, les élus et l'association de locataires.

Par ailleurs, le partenariat avec le secteur de la Concertation avec les habitants se poursuit : sur le terrain, les médiateurs exposent, en amont des visites de quartiers effectuées par les élus, les dysfonctionnements et désagréments qu'ils ont eux-mêmes constatés, ou qui leur ont été rapportés par les habitants, à l'agent en charge du secteur. Ils sont présents lors des visites elles-mêmes.

Évaluation quantitative de l'action :

	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre d'usagers concernés par l'action	8 300	8 300	8 300
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	Action permanente	Action permanente	Action permanente
Coût de revient global de l'action	39 940 €	21 428 €	29 005 €

Budget de l'action :

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service Subventions aux associations de locataires Communication	200 €	74- Subvention Contrat adulte-relais	1 685 €
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	28 805 €	Part communale :	27 320 €
65- Frais de gestion		Part CAPVM :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	29 005 €	Total produits :	29 005 €

Coût à la charge de la commune : 27 320 €

C - Actions portées par le secteur « emploi »

Le secteur emploi a déménagé à l'automne 2017 au rez-de-chaussée de la mairie annexe, à proximité du guichet unique. Le secteur emploi a vocation à accompagner la population noisiélienne en recherche d'emploi.

1. Mise en œuvre et suivi de la politique de l'emploi sur la ville

Gestion du service emploi

En 2022, la conseillère emploi a poursuivi l'accueil, l'accompagnement individuel et une aide à l'orientation des demandeurs en Mairie annexe ainsi que des permanences à la Pièce aux Chats les lundi et mercredi de 14 h à 17h30. A la Mairie annexe, deux postes informatiques avec accès Internet ainsi qu'une ligne téléphonique sont à disposition du public.

La plupart des personnes reçues ont besoin d'un accompagnement total : un accompagnement pour rédiger les CV et les lettres de motivation, rechercher un emploi, postuler.

Sur l'année 2022, le secteur Emploi a reçu 549 vacations dont :

- 384 entretiens individuels sur rendez-vous ;
- 128 demandes d'information ;
- 37 libre accès informatique.

Dès l'accueil par la ville d'une famille ukrainienne, la conseillère emploi a servi de traductrice et de relais. Des sollicitations quotidiennes qui ont fortement impactées les missions de la conseillère emploi.

Évaluation quantitative de l'action :

	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre d'utilisateurs concernés par l'action	Environ 140	Environ 140	549
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	Permanente	Permanente	Permanente
Coût de revient global de l'action	40 707 €	38 889 €	37 571 €

Budget de l'action :

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
60-Achats et fournitures <i>Abonnements</i>		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service <i>Communication</i>		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes <i>charges de personnel</i>	37 571 €	Part communale :	37 571 €
65- Frais de gestion		Part CAPVM :	
66- Charges except.		Part diverses :	
Total charges :	37 571 €	Total produits :	37 571 €

Coût à la charge de la commune : **37 571 €**

Organisation et/ou participation à des animations collectives

La conseillère emploi a participé au Forum pour l'emploi et l'insertion organisé par le service Jeunesse le mercredi 4 mai 2022.

Avec les services de Pôle Emploi, elle a piloté l'organisation d'une initiative autour de l'emploi, de l'insertion et de la formation sur le quartier des Deux-Parcs, avec la présence de 18 partenaires (Mission Locale, des Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion, Greta, etc.).

Poursuite des partenariats :

Au cours de cette année 2022, plusieurs partenariats ont pu être poursuivis ou développés.

Rencontre avec le pôle emploi : ce qui a permis une reprise de contact et facilité des échanges.

Évaluation quantitative de l'action :

	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre d'utilisateurs concernés par l'action	675	686	2 754
Nombre de jours de fonctionnement de l'action		1 journée	2 journées
Coût de revient global de l'action		768 €	8 497 €

Coût à la charge de la commune : **8 497 €**

I - URBANISME / POLITIQUE DE LA VILLE
Coût total des actions mises en place : 164 425 €

II. - ACTION SOCIALE

Le service action sociale met en œuvre la politique municipale dans les champs du social, du logement, de l'habitat, des retraités et de la santé. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est intégré dans le service.

Le service d'action sociale/CCAS n'est pas à confondre avec le service social.

En effet, ce dernier relève d'une compétence du Département en qualité de pilote de la politique d'action sociale. Le service social situé au sein des maisons des solidarités (MDS) propose, notamment, un accompagnement social aux familles réalisé par des assistantes sociales.

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Il exerce sa mission en liaison étroite avec les institutions publiques et privées (Département, CAF, bailleurs, associations, etc...). Ainsi, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Une convention gère les relations entre la Ville et le CCAS (mise à disposition de ressources matérielles et d'agents, support technique, etc...).

Ainsi, les agents du service peuvent être amenés à réaliser des missions aussi bien pour le compte de la Ville que celui du CCAS. Les missions et activités peuvent-être très entrelacées, il sera précisé dans la présentation ce qui relève en particulier du CCAS.

Les **missions transversales** à l'ensemble du service sont les suivantes :

- Accueillir les noisiéliens pour toutes questions relevant du champs du social,
- Faciliter et promouvoir l'accès aux droits,
- Orienter vers le ou les interlocuteurs les plus adaptés en interne ou en externe,
- Lutter contre l'exclusion,
- Apporter une vigilance particulière au public en situation de vulnérabilité.

Quelques mouvements du personnel ont eu lieu durant cette période.

- La responsable des secteurs logement et retraités est partie à la retraite début 2022
- Un poste de responsable du secteur retraité à temps plein a été créé
- La responsable des affaires sociales est partie vers une autre collectivité début 2022
- Arrivée de la nouvelle responsable du secteur logement en mai 2022
- Arrivée de la nouvelle responsable du secteur affaires sociales en juin 2022
- Arrivée de la nouvelle responsable du secteur retraité en juillet 2022

Ainsi, le service d'action sociale comprend **4 secteurs et un équipement** :

- le secteur retraités - santé,
- le secteur logement - habitat,
- le secteur affaires sociales,
- une résidence autonomie « La Pergola »,
- le secteur administratif et financier.

14 agents travaillent au sein du service dont 9 en mairie et 5 à « La Pergola », ainsi que **3 vacataires**.

Pour le calcul de la masse salariale, le secteur administratif et financier est intégré aux autres secteurs. En effet, d'une part, ses missions propres permettent la mise en œuvre des missions des autres secteurs. D'autre part, les deux agents concernés participent aux missions spécifiques de ces derniers. La rémunération du responsable du service a, également, été ventilée dans chaque secteur.

Cette période post-Covid a permis le retour des activités à destination des retraités à l'exception du banquet. Le début de l'année fût marqué par des postes vacants qui ont eu un impact important sur la charge de travail des agents.

A - SECTEUR RETRAITÉS

Objectifs et/ou missions portés par le service :

- Objectif 1 / Mission 1 : Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile de la personne retraitée en favorisant sa mobilité.
 Mission 2 : Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile de la personne retraitée en favorisant sa sécurité et son confort matériel.
- Objectif 2 / Mission 1 : Proposer des activités, des loisirs et des moments festifs aux seniors.
- Objectif 3 / Mission 1 : Participation citoyenne des seniors - le conseil des aînés (CDA)

1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

Moyens Humains

	2021/2022
Nombre d'agents de catégorie A	1 à 30 % jusqu' décembre
Nombre d'agents de catégorie B	1 à 100 % de septembre à décembre 1 à 100 % de juillet à août 1 à 30 % de septembre à mars
Nombre d'agents de catégorie C	1 à 18 % 1 à 30 % 1 à 80 % de janvier à août 1 à 20 % 1 à 30 %
Vacataires	3

Moyens financiers

	2021/2022
Budget de fonctionnement	38 552 €
Budget en personnel	111 066,92 €
Budget en investissement	

Les agents vacataires sont : les 2 animateurs sportifs et l'animatrice du Conseil Des Aînés.

Moyens matériels - Matériels gérés par le service :

- Logiciel spécifique action sociale

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- Direction des Services techniques : manutentions diverses, mise à disposition d'un chauffeur et du minicar, implication/projet bancs du CDA
- Service information/communication : maquette du journal des retraités (3 par an), réalisation de documents pour les différentes manifestations, couvertures photos et

reportages au moment des manifestations, mise à jour du site Internet de la ville, plaquettes d'information sur la résidence.

- Service Fêtes et Cérémonies : aide technique et fournitures de matériels pour les manifestations.
- Service des sports : prêts d'équipements pour les fêtes de fin d'année et l'activité gymnastique douce.
- Direction des Finances et Marchés publics : aide pour la gestion comptable du service et des marchés du secteur.
- Service Informatique : soutien technique.

2 - Bilan / Evaluation des missions et actions portées en 2021-2022

MISSION 1 - Action 1 : Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile de la personne retraitée en favorisant sa mobilité

Présentation de l'action :

a) Les cartes de transport Pass Navigo / Améthyste

L'instruction des demandes est réalisée à la fois par la gestionnaire du secteur et les agents du secteur administratif et financier.

Le service a instruit 538 **demandes** de Pass Navigo/Améthyste, zone 4-5, à raison d'un envoi par semaine (403 en 2021) ; il reçoit en retour un bordereau récapitulatif des renouvellements opérés par le service des transports départemental.

Les bénéficiaires sont avisés par courrier de la validité de leur carte qu'ils peuvent ensuite aller recharger à la gare du RER de Noisiel. Chaque validation est valable pour un an.

Hausse importante des demandes durant cette année, qui peut s'expliquer par la reprise des transports après la période de COVID de l'année précédente.

b) Le service Mobilité seniors

Le service Mobilité Seniors a fonctionné normalement sur toute la période. Il a desservi les arrêts habituels pour permettre aux retraités de pouvoir faire les courses et les activités telles que la gymnastique douce et le club amitié seniors.

Certains arrêts n'étant pas fréquentés, le tracé de la ligne a été actualisé et l'arrêt du lundi matin à la piscine de Vaires sur Marne a été suspendu depuis septembre 2022, faute de participants.

c) La gymnastique douce

Les séances de gymnastique adaptée, ont été dispensées de septembre à juin. 53 personnes se sont inscrites durant cette période.

Evaluation quantitative de l'action :

	2021/2022
Nombre d'usagers concernés par l'action	599(1)
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	350
Coût de revient global de l'action	32 988,63
Coût résiduel de l'action pour la commune	30 893,93 €

(1) Le calcul de cette évaluation est réalisé sur le nombre de personnes inscrites aux cours de gymnastique douce (53) , carte Navigo (538), Ligne mobilité transport club amitié senior (8).

Budget de l'action 2021/2022 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	2 094,70 €(1)
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64-Impôts et taxes charges de personnel	32 988,63 €	Part communale :	30 893,93 €
65-Frais de gestion		Part CA :	
66-Charges exceptionnelles		Part diverses :	
Total charges :	32 988,63 €	Total produits :	32 988,63 €

(1) Participation des retraités à l'activité gymnastique douce.

Coût à la charge de la commune : 30 893,93 €

Commentaires : Les personnes retraitées font part de leur satisfaction quant aux actions menées par la Commune et notamment le service Mobilité seniors, qui leur permet de faire leurs courses.

MISSION 1 - Action 2 : Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile de la personne retraitée en favorisant sa sécurité et son confort matériel.

Présentation de l'action :

Le service accueille et oriente les personnes sur les dispositifs permettant de maintenir leur autonomie à domicile. Il est le relais entre les personnes âgées et les associations ou autres prestataires, notamment le Pôle Autonomie Territorial (PAT) et participation à des visites à domicile.

Il instruit pour le compte du département :

- les demande d'Allocation Personnalisée à l'autonomie (APA),
- les demande d'aide sociale à l'Hébergement (ASH),
- les demandes d'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA et SASPA)
- les demandes de prise en charge financière du dispositif de téléalarme.

Conformément à la réglementation, il gère le dispositif « Plan canicule ». Le registre est régulièrement actualisé.

Evaluation quantitative de l'action :

	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre d'usagers concernés par l'action(1)	113	68	114
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	250	250	250
Coût de revient global de l'action	24 698 €	21 934 €	29 049,11 €
Coût de revient par participant / ou usager	218,57 €	322,55 €	254,82 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	24 698 €	21 934 e	29 049,11 €

(1) 65 personnes âgées et/ou personnes handicapées, hors résidents Pergola, désormais inscrites sur le registre communal des personnes vulnérables (61 lors de la période précédente) (+ orientation de 10 personnes vers des services ou organismes partenaires (P.A.T., MDS, services prestataires d'aide à domicile) + 13 dossiers d'APA + 17 dossiers ASPA/SASPA+ 13 Aides Sociales à l'Hébergement traitées + 2 demandes de téléalarme.

Budget de l'action 2021/2022 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64-Impôts et taxes charges de personnel	29 041,11 €	Part communale :	29 041,11 €
65-Frais de gestion		Part CA :	
66-Charges except		Part diverses :	
Total charges :	29 041,11 €	Total produits :	29 041,11 €

Coût à la charge de la commune : **29 041,11 €**.

Commentaires : L'été 2022 ayant connu un épisode caniculaire, des appels téléphoniques réguliers aux 65 personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables ont été assurés par le service lors du déclenchement du « plan canicule ».

Par ailleurs, toutes les personnes inscrites sur le fichier retraités du service ont été contactées afin de les informer de l'existence du registre nominatif.

L'espace citoyen permet aux personnes fragiles, à leurs familles ou représentants légaux de solliciter l'inscription sur le registre des personnes vulnérables et de demander les rectifications éventuelles de données.

MISSION 2 - Action 1 : Proposer des activités et des loisirs aux seniors

Présentation de l'action :

Sur la période de référence, les actions de loisirs habituelles (activités du foyer, ciné seniors en partenariat avec la Ferme du Buisson à des tarifs spéciaux...) se sont déroulés sans encombre.

a) La semaine des assises

La 31ème édition des « Assises Locales des Personnes Retraitées », programmée du 4 au 8 octobre 2021, a rencontré un vif succès.

80 retraités ont été accueillis pour le repas dansant paella. Une dizaine de retraités en moyenne a participé aux autres ateliers programmés durant cette semaine.

b) La sortie annuelle

La sortie annuelle, qui n'avait pu avoir lieu en juillet 2020, avait dans un premier temps été reportée pendant la semaine des Assises, pour finalement être annulée compte tenu du contexte sanitaire. Pour l'année 2021, elle a pu se dérouler normalement dans le respect des gestes barrières.

c) L'atelier informatique

L'atelier informatique, animé deux fois par semaine par une équipe de bénévoles, a eu lieu jusqu'en juin 2022. Les bénévoles ne souhaitant pas poursuivre cette activité, l'atelier est suspendu. Un appel pour trouver de nouveaux bénévoles a été lancé dans les journaux « plus » et « Ensemble ».

Les retraitées sont informées régulièrement de l'ensemble des activités et animations grâce à l'envoi du journal « Ensemble » diffusé tous les quatre mois aux personnes inscrites au secteur retraité.

Evaluation quantitative de l'action hors « sortie annuelle » :

	2021/2022
Nombre d'usagers concernés par l'action (1)	184
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	126
Coût de revient global de l'action	35 813,56 €
Coût de revient par participant / ou usager	194,68 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	35 221,56 €

(1) 80 personnes aux Assises locales des retraités, 12 personnes à l'atelier informatique

Budget de l'action 2021/2022 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	600 €
61/62-Prestations de service	2 295,45 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	29 041,11 €	Part communale :	35 813,56 €
65- Frais de gestion	4 477 €(1)	Part CA:	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	35 813,56 €	Total produits :	35 813,56 €

(1) Coût d'impression (journal Ensemble, invitation aux Assises), frais postaux, d'animation et alimentaires pour les Assises (Assises 1 583 €).

Coût à la charge de la commune : 35 213,56 €

Évaluation quantitative de l'action « sortie »

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nombre d'usagers concernés par l'action	/	99	104
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	/	1	1
Coût de revient global de l'action	/	14 365	9 682,79 €
Coût de revient par participant / ou usager	/	145,1	93,10 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	/	12 880	8 227,79 €

Budget de l'action 2021/2022 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	1 485 €(1)
61/62-Prestations de service	6 570,39 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	3 112,40 €	Part communale :	8 197,79 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	9 682,79 €	Total produits :	9 682,79 €

(1) Participation des retraités au coût des sorties

Coût à la charge de la commune : 8 197,79 €.

Commentaires : La sortie annuelle a eu lieu le 7 juillet au musée de la vie d'Autrefois, à Les Ormes sur Voulzy, suivi d'un déjeuner dansant. Les 104 seniors inscrits ont pu profiter de la visite libre du musée le matin. Le repas dansant a eu lieu au restaurant attenant au musée et a tenu ses promesses, autant de par la qualité du menu que du professionnalisme de l'animateur, qui a fait chanter et danser tous les âges.

MISSION 2 - Action 2 : Proposer des moments festifs aux seniors

Présentation de l'action :

Le traditionnel banquet des retraités a dû être annulé en janvier 2022, les conditions sanitaires ne le permettant pas.

En fin d'année 2021, la distribution des colis festifs de Noël dédiée aux personnes âgées de 65 ans et plus a eu lieu sur 4,5 jours, pour respecter les mesures sanitaires (distanciation, jauge, etc...).

Evaluation quantitative de l'action : Colis de Noël

	2021/2022
Nombre d'usagers concernés par l'action (1)	849
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	4,5
Coût de revient global de l'action	28 394,56 €
Coût de revient par participant / ou usager	33,44 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	28 394,56 €

(1) Ce chiffre correspond au nombre total de retraités bénéficiaires du colis. Les 849 colis commandés se composent de 533 Colis personnes seules et 316 Colis couples.

Budget de l'action 2021/2022:

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	20 094,81 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	8 299,75 €(2)	Part communale :	28 394,56 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	28 394,56 €	Total produits :	28 394,56 €

- Correspond à la facture de l'achat des colis

- Distribution sur 4,5 jours

Commentaires : Depuis 2015, les personnes souhaitant bénéficier du colis festif de Noël, doivent le confirmer en renvoyant dans le délai imparti un coupon-réponse joint au journal « ensemble ». Cette confirmation est dorénavant demandée chaque année afin de mieux maîtriser l'évaluation de la dépense. L'analyse des propositions des fournisseurs a été effectuée par le comité de sélection composé d'élus et de membres du personnel du service de l'action sociale.

Coût à la charge de la commune : 28 394,56 €

Evaluation quantitative de l'action : Le Banquet

	2021/2022
Nombre d'usagers concernés par l'action	0
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	0
Coût de revient global de l'action	0
Coût de revient par participant / ou usager	0
Coût résiduel de l'action pour la commune	0

Budget de l'action 2021/2022:

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	0 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	0 €	Part communale :	0 €
65- Frais de gestion	0 €	Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	0 €	Total produits :	0 €

Coût à la charge de la commune : 0 €.

Commentaires : Le traditionnel banquet des retraités a dû être annulé de nouveau en janvier 2022, les conditions sanitaires ne le permettant pas. La manifestation était organisée ces dernières années sur une seule journée au COSOM . L'âge requis pour y participer est de 65 ans à la date du banquet.

MISSION 3 - Action 1 : Participation citoyenne des seniors - Le Conseil des aînés (CDA)

Présentation de l'action :

Le Conseil des Aînés, instance participative qui a pour mission de permettre aux retraités Noisiéliens de formuler des propositions dans des domaines touchant la vie des retraités à Noisiel, a pu mettre en place durant ce mandat de deux ans plusieurs ateliers permettant un partage de savoir et un maintien du lien social. Quatre ateliers se succèdent tous les mardis après-midis : des ateliers Bien manger au fil des saisons, lecture, jeux de société et discussions sont animés par des membres du conseil des Aînés.

Durant la période de référence, le CDA a également poursuivi les projets débutés en 2020 à savoir l'implantation de bancs et de boîtes à livres. 6 bancs et 8 boîtes à livres ont donc été installés sur la commune.

Le Conseil des Aînés sera renouvelé en octobre 2022.

Évaluation quantitative de l'action :

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nombre d'usagers concernés par l'action	/	18 (1)	18 (1)
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	/	26	26
Coût de revient global de l'action	/	15 082 €	8 567,92 €
Coût de revient par participant / ou usager	/	837,88 €	476,00 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	/	15 082 €	8 567,92 €

(1) L'action du CDA était auparavant incluse dans d'autres actions du service. C'est pourquoi, il n'y pas de données pour les années antérieures.

Budget de l'action :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	8 567,92 € €	Part communale :	8 567,92 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	8 567,92 €	Total produits :	8 567,92 €

Coût à la charge de la commune : 8 567,92 €.

A - COUT TOTAL RESIDUEL DU SECTEUR RETRAITES = 140 308,87 €

B - SECTEUR SANTÉ

1/ Vaccination Covid-19

Très engagé dans la lutte contre la Covid 19, en partenariat avec l'ARS et des professionnelles de santé et le soutien de la région IDF, la Ville a organisé plusieurs opération de vaccination sur la période dans la continuité des centre de vaccination de mars et avril 2021.

Ainsi d'août 2021 à février 2022, 20 journées de vaccination ont été organisées dans centre éphémère ainsi qu'une journée dans un lycée et une autre dans un collège.

Évaluation quantitative de l'action :

	2021-2022
Nombre d'usagers concernés par l'action	6999 (injections)
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	22
Coût de revient global de l'action	63 345,83 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	3 465,41 €

Pour des raisons de simplification de calcul la période prise en compte commence en août 2021.

Budget de l'action :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	377,70 €	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	5 405,22 €	74- Subventions ARS	58 326,42 €
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	56 000,18 €	Subventions Région IDF	1 554,00 e
65- Frais de gestion	1 562,73 €	Part communale	3 465,41 €
66- Charges except			
Total charges :	63 345,83 €	Total produits :	63 345,83 €

Coût à la charge de la commune : 3 465,41 €

2/ Campagne de prévention Octobre rose

En partenariat avec la CA-PVM, 2 actions ont été mise en place dans le cadre d'octobre rose 2021 : un atelier de sensibilisation à l'auto-palpation pendant la semaine bleue

l'accueil l'exposition "12 femmes pour un combat" à l'hôtel de ville

3/ Commune donneur de sang

Avec le soutien de la Ville, L'EFS (Établissement français du sang) organise des collecte de sang sur la commune depuis plusieurs années.

La Ville a obtenu le Label Commune donneur pour la deuxième année consécutive.

B - SECTEUR LOGEMENT - HABITAT

Objectifs et/ou missions portés par le service

- Objectif 1 / Mission 1 : Gestion des demandes et des vacances de logement
- Objectif 2 / Gestion des logements privés de la ville
 - Mission 1 : Gestion des logements privés de la ville
 - Mission 2 : Gestion des logements des enseignants
 - Mission 3 : Gestion des logements de fonction
- Objectif 3 /Mission 1 : Groupe Hygiène et Salubrité

1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

Moyens Humains

	2021/2022
Nombre d'agents de catégorie A	1 à 20 %
Nombre d'agents de catégorie B	1 à 70 % de septembre à avril 1 à 100 % de mai à août
Nombre d'agents de catégorie C	1 à 100 % 1 à 15 % 1 à 25 %

Moyens financiers

	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Budget de fonctionnement	14 760 €	17 465 €	8 000 €
Budget en personnel	74 884 €	107 671 €	116 172,27 €

Moyens matériels

Equipements gérés par le service :

- Logements privés de la ville
- Logements des enseignants
- Logements de fonction

Matériels gérés par le service

- Logiciel spécifique au logement
- Logiciel Péléhas
- LIBRE OFFICE

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- Les Services Techniques pour l'entretien des logements de la ville, les visites et interventions du Groupe Hygiène et Salubrité
- La Police Municipale pour visites du Groupe Hygiène et Salubrité

- Le service Urbanisme/Politique de la Ville pour une concertation sur certains dossiers, notamment s'agissant des doléances émanant des résidents du parc social
- Le secteur Éducation pour la gestion des logements des professeurs des écoles

2 - Bilan /Evaluation des missions et actions portées en 2021/2022

MISSION 1 - Action 1 : Gestion des demandes et vacances de logements

Présentation de l'action :

Adhésion au dispositif du N° unique depuis 2011. Réception du public, enregistrement des dossiers, accueil téléphonique. Gestion du fichier des demandeurs, dont actualisation des pièces justificatives. Gestion des vacances de logements et proposition de dossiers aux bailleurs. Veille quant aux évolutions législatives, notamment le volet Habitat de la loi Égalité et Citoyenneté, et les évolutions prochaines telles la gestion en flux et la cotation. Participation réunions avec la CA-PVM et les bailleurs sociaux : Convention Intercommunale du Logement, programme Échanger/Habiter, Convention d'Utilité Sociale...

Evaluation quantitative de l'action :

	2021/2022
Nombre d'usagers concernés par l'action	799 (1) + 237 (2) Hors Noisiel Total 1 036
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	Permanent
Coût de revient global de l'action	86 462,15 €
Coût de revient par participant / ou usager	83,46 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	86 462,15 €

(1) Il s'agit du nombre de demandes « actives », c'est-à-dire non radiées pour cause de non renouvellement, à la date du 31/12/2021.

(2) Il s'agit du nombre de demandes émanant d'habitants d'autres communes, enregistrées entre le 01/09/2021 et le 31/08/2022.

Budget de l'action 2021/2022:

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	89 653 €	Part communale :	89 653 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	89 653 €	Total produits :	89 653 €

Coût à la charge de la commune : 89 653 €.

Commentaires : Les demandeurs de logement social Noisiéliens sont reçus par le secteur du logement sur rendez-vous lors de la demande initiale. Les renouvellements annuels ont été en majeure partie traités sans réception du public pendant la crise sanitaire.

Les demandes sont saisies sur un logiciel dédié, acheté par la Ville. Ce dernier est interfacé avec l'outil national pour permettre une saisie unique.

Ainsi, la Ville conserve la gestion de son fichier interne sur Péléhas et chaque dossier fait l'objet d'un suivi.

La référente du secteur logement participe en outre aux rendez-vous entre les demandeurs et l' élu en charge du logement. Pendant la période, elle a été mobilisée par 42 entretiens. Le nombre

de sollicitations dans ce domaine (relance demande de logement, demande de rendez-vous) est en forte progression. Elles donnent lieu à la rédaction de courriers de réponse mais également à des courriers de soutien adressés aux bailleurs sociaux.

Depuis la réforme du Numéro Unique en 2011, le secteur du logement est également amené à enregistrer, sur l'outil national, les demandes émanant d'habitants d'autres communes.

Cet engagement entraîne non seulement un accueil physique et téléphonique mais aussi des sollicitations par courrier auxquelles le secteur du logement donne suite.

Les demandeurs eux-mêmes peuvent enregistrer et modifier leur demande et procéder à son renouvellement par internet. Cette pratique s'étend de plus en plus. Cependant, les dossiers enregistrés par ce biais sont souvent incomplets car dépourvus des pièces justificatives.

S'agissant du renouvellement, le gestionnaire régional du système d'enregistrement notifie à la personne la date de fin de validité de sa demande à 1 à 2 mois avant par courrier ou SMS.

Le « dossier unique » étant désormais opérationnel, le guichet enregistreur de la ville de Noisiel intègre depuis le 1^{er} septembre 2016 les pièces justificatives permettant l'instruction de la demande de logement dans le Système National d'Enregistrement. Elles sont immédiatement accessibles, non seulement aux acteurs en charge du traitement de la demande de logement social, mais également au demandeur lui-même. Ces documents permettent en outre une meilleure maîtrise de la situation du demandeur.

Depuis la loi Égalité et Citoyenneté, promulguée en janvier 2017, les réservataires sont tenus de loger sur le contingent qui leur est réservé 25% de demandeurs reconnus prioritaires. Par ailleurs, dans une optique de mixité sociale, il leur est demandé de loger les demandeurs appartenant au 1^{er} quartile (seuil de revenus fixé au niveau de la région Île-de-France à 9 720 €/an) en dehors des quartiers prioritaires. Par conséquent, l'ancienneté de la demande n'est plus un critère prépondérant.

S'agissant du critère de mixité sociale, le secteur du logement représente la collectivité lors des ateliers organisés par la CA-PVM dans le cadre de l'élaboration de la Convention Intercommunale des Attributions dont l'installation a été retardée suite à la crise sanitaire.

Certains patrimoines sociaux étant fragiles, sans pour autant faire partie du quartier prioritaire, il faut y apporter une certaine vigilance sur le profil des demandeurs de logement lors des attributions de logement.

Les vacances qui se présentent sur le Programme Social de Relogement qui fait partie du patrimoine social de Mille et Une Vies Habitat (ex Logement Francilien) sont également gérées par le secteur logement. Rappelons qu'il s'agit de pavillons de type T1 au loyer peu élevé (238 €) réservés, suite à une évolution des critères d'accès, aux personnes âgées de plus de 60 ans, disposant de ressources inférieures à 855 € mensuels, ce qui correspond au seuil de pauvreté établi par l'Insee. Actuellement, 27 des 28 logements du P.S.R. sont occupés : l'un des logements est en effet inhabitable. Au 31 août 2022, 27 logements loués sont occupés par des personnes vivant seules (24 femmes et 2 hommes) et un par un couple.

Concernant le délai de présentation des candidats par les réservataires, il est d'un mois en zone tendue. Ce délai est très court compte tenu des critères à prendre en compte mais aussi des difficultés pour les candidats sélectionnés à visiter un logement encore occupé. Il arrive fréquemment que d'emblée ou suite à la visite, les demandeurs refusent le logement notamment du fait de l'absence d'ascenseur dans l'immeuble. Il est demandé aux demandeurs qui déclinent une proposition de logement de motiver leur refus, celui-ci pouvant se justifier (exemple : défaut d'ascenseur pour une personne âgée ou une assistante maternelle).

Les étudiants en recherche de logement sollicitent directement les résidences du territoire de Noisiel, le plus souvent par le biais de leur site internet.

Objectif 2 / MISSION 1 : Gestion des logements privés de la ville

Présentation de l'action :

Liens avec le Trésor Public, les locataires pour l'encaissement des loyers et le syndic pour le paiement des charges de copropriété. Émission des titres de recettes, après calcul des hausses de loyer effectuées pour la période par le secteur.

Liens avec les locataires, le syndic et les services techniques pour les travaux dans les logements et les parties communes.

Évaluation quantitative de l'action :

	2021/2022
Nombre d'usagers concernés par l'action	2 familles
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	11 jours/mois
Coût de revient global de l'action	3 740,88 €
Coût de revient par participant / ou usager	3 740,88 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	3 740,88 €

Budget de l'action 2021/2022 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	1 856,88	Part communale :	3 740,88 €
65- Frais de gestion	1 884,00	Part CA :	
66- Charges except.		Part diverses :	
Total charges :	3 740,88 €	Total produits :	3 740,88 €

Coût à la charge de la commune : 3 740,88 €.

Commentaires : Depuis le 1^{er} janvier 2015, Foncia est le syndic des résidences Cariatides et Pastorale. La gestion des parkings de ces résidences incombait quant à elle à Foncia depuis le second semestre 2014.

A la date du 31 août 2022, la ville perçoit des revenus locatifs pour 1 appartement. Au cours de la période, le contrat de bail du locataire de la Pastorale au 5, allée Henri Bergson a été renouvelé pour une période de 6 ans, par tacite reconduction, au profit de sa veuve.

Objectif 2 / MISSION 2 : Gestion des logements des enseignants

Présentation de l'action :

Gestion des logements, suivi des attributions de logement décidées par Monsieur le Maire, rédaction des arrêtés et contrats d'occupation, contacts avec les enseignants dans le cadre du suivi du logement, et des relances éventuelles en cas de non paiement au Trésor Public. Édition mensuelle d'avis d'échéance. Calcul de l'évolution des redevances.

Évaluation quantitative de l'action :

	2021/2022
Nombre d'usagers concernés par l'action	11 familles
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	Permanent
Coût de revient global de l'action	7 427,53 €
Coût de revient par participant / ou usager	675,23 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	7 427,53 €

* mutation de 2 logements

Budget de l'action 2020/2021:

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	7 427,53 €	Part communale :	7 427,53 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges exceptionnelles		Part diverses :	
Total charges :	7 427,53 €	Total produits :	

Commentaires : Depuis 2012, le secteur Logement s'est vu confier la gestion des 11 logements de fonction au sein de groupes scolaires, qui relevait précédemment du service Éducation.

ADRESSE	Surface locative en m2	Redevance de base 2020/2021	Redevance abattement déduit
6 allée des Noyers	100,46	770,89	655,26
8 allée des Noyers	100,46	751,55	638,82
2 bis rue du Bois de la Grange Lognes	113,20	868,64	738,34
2 bis rue du Bois de la Grange Lognes	107,09	820,07	697,06
2 grande allée du Cor	76,65	588,20	499,97
43 rue Voltaire	86,04	660,25	561,21
43 rue Voltaire	85,27	654,35	556,20
12 rue Anatole France	87,15	668,76	568,45
14 place du Front Populaire	79,20	592,50	503,62
14 place du Front Populaire	86,51	663,85	564,27
1 bis cours du Buisson	89,48	698,31	593,56

En cas de vacance de logement, et après appel à candidatures, il est proposé à Monsieur le Maire de donner une suite favorable à la demande de location des enseignants candidats.

Une décision particulière instituant un dépôt de garantie pour les nouveaux entrants ayant été adoptée en 2013, ce dernier est appelé avec le premier avis d'échéance pour les nouveaux locataires.

Chaque année une décision fixe le montant des redevances pour les onze professeurs des écoles.

Par ailleurs, un logement au 12 rue Anatole France est occupé par une ancienne institutrice, à titre payant, dans le cadre d'un bail de 6 ans qui a été reconduit en 2020. Le loyer de ce logement est réévalué chaque année, ainsi que le prévoit le bail, en fonction de l'Indice de Référence des Loyers.

S'agissant de logements de fonction avec des contrats d'occupation à titre précaire, ceux-ci sont renouvelés chaque année en septembre, les enseignants étant convoqués fin août, début septembre pour signer contrat et arrêté.

Au 31/08/2022, neuf logements sont occupés à titre payant par des professeurs des écoles. La démolition de l'école maternelle de l'Allée des Bois est programmée était prévue début 2022. La démolition n'a pas encore eu lieu. L'enseignante logée dans le logement de fonction sera amenée à déménager dans le logement vacant au 14, place du Front-Populaire.

Aussi, l'année 2022 est marquée par le conflit en Ukraine qui a provoqué la fuite de la population ukrainienne cherchant refuge dans les pays européens. Dans le cadre du dispositif exceptionnel de protection temporaire mis en place par l'État, la ville de Noisiel a mis à disposition d'une famille ukrainienne le logement enseignant situé au 8, allée des Noyers.

Une convention d'occupation est en cours d'élaboration afin de mettre en place une intermédiation locative. Ce dispositif permet à une association de sécuriser le paiement du loyer tout en assurant un accompagnement social de la famille.

Coût à la charge de la commune : 7 427,53 €

Objectif 2 / MISSION 3: Gestion des logements de fonction

Présentation de l'action :

Gestion des logements de fonction et mise en place du décret du 9 mai 2012 portant réforme du régime de concessions de logement.

C'est la Direction des Ressources Humaines qui est en charge du dossier des logements de fonction car il touche de près le personnel.

Il reste uniquement le suivi du logement d'un agent de la police municipale. L'agent occupe le logement au titre d'une convention d'occupation à titre précaire avec astreinte depuis le 4 mai 2020. Il doit payer une redevance égale à 50% de la valeur locative des locaux. Le service France Domaine n'est plus à consulter dans ce cadre.

Le montant de la redevance est réévalué chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers.

L'agent reçoit chaque mois un avis d'échéance.

Évaluation quantitative de l'action :

	2021/2022
Nombre d'usagers concernés par l'action	1
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	4
Coût de revient global de l'action	1 856,88 €
Coût de revient par participant / ou usager	1 856,88 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	1 856,88 €

Budget de l'action 2021/2022 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	1 856,88 €	Part communale :	1 856,88 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except.		Part diverses :	
Total charges :	1 856,88 €	Total produits :	1 856,88 €

Coût à la charge de la commune : 1 856,88 €

Objectif 3 / MISSION 1 : Groupe Hygiène et Salubrité

Présentation de l'action :

Il est composé, de l'Élu au Logement et à la Solidarité, la responsable du secteur logement, d'un représentant de la Police Municipale et d'un représentant des services techniques.

Évaluation quantitative de l'action :

	2021/2022
Nombre d'usagers concernés par l'action	11 familles
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	35 jours
Coût de revient global de l'action	18 568,82 €
Coût de revient par participant / ou usager	1 688,07 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	18 568,82 €

Budget de l'action 2021/2022 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	18 568,82 €	Part communale :	18 568,82 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except.		Part diverses :	
Total charges :	18 568,82 €	Total produits :	18 568,82 €

Commentaires :

L'application du Règlement Sanitaire Départemental sur le territoire de la commune relève de la compétence du Maire.

Un Groupe Hygiène et Salubrité a été constitué à cet effet relevant du secteur Logement depuis début 2010.

Cette mission reste constante, le service est sollicité régulièrement.

Les motifs de saisine sont généralement liés à des problèmes d'humidité, de moisissure, d'infiltration et à la présence de nuisibles.

Afin d'apporter une réponse aux locataires, des contacts sont pris avec les bailleurs sociaux pour connaître les moyens qui ont été mis en œuvre pour permettre de remédier aux dysfonctionnements. Il leur est d'ailleurs demandé d'assister aux visites lorsqu'elles ont lieu. Toutes les saisines ne donnent pas lieu à visite, le bailleur pouvant intervenir directement, dans ce cas, il n'y a pas lieu d'organiser un déplacement sur site.

Le groupe hygiène-salubrité intervient uniquement en cas de saisine des locataires du parc social. Il convient par ailleurs que des écrits attestant de l'existence d'échanges préalables entre bailleur et locataire soient fournis en amont de toute demande d'intervention du groupe. Cette visite ayant pour finalité la rédaction d'un compte-rendu de visite, qui bien que ne s'appuyant en aucun cas sur une expertise technique des intervenants en matière d'hygiène et de salubrité (les services municipaux ne possédant pas cette compétence), peut être utilisé à l'appui d'une saisine de la commission départementale de conciliation. Cette dernière est compétente en cas de litige entre bailleur et locataire. Après avoir convoqué les deux parties, elle établit un relevé de décisions recensant les engagements réciproques.

Une démarche « Permis de louer » a été initiée par la CA-PVM, à laquelle la collectivité de Noisiel a adhéré pour le quartier de la mairie.

Coût à la charge de la commune : 18 568,82 €.

B - COUT TOTAL RESIDUEL DU SECTEUR LOGEMENT = 121 247,11 €

C - SECTEUR AFFAIRES SOCIALES

Objectifs et/ou missions portés par le secteur:

- Objectif 1 / Mission 1 : Instruction des dispositifs légaux d'aides sociales
- Objectif 2 / Mission 2 : Avec le CCAS, offrir un suivi individuel et adapté aux usagers et proposer des solutions personnalisées

Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

Moyens Humains

	2021/2022
Nombre d'agents de catégorie A	1 à 20 %
Nombre d'agents de catégorie B	1 à 100 % de septembre à mars 1 à 90 % de mai à août
Nombre d'agents de catégorie C	1 à 100 % 1 à 25 % 1 à 15 %

Moyens financiers

Les aides sociales facultatives sont financées par le CCAS sur son budget.

	2021/2022
Budget en personnel	110 537,87 €

Moyens matériels

Matériels gérés par le service :

- Logiciel spécifique action sociale acquis par le CCAS
- Imprimante acquise par le CCAS

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- Service informatique : aide et soutien technique sur le logiciel

- Secteur politique de la ville : relais auprès des familles par l'intermédiaire des médiateurs de quartiers
- Police municipale : intervention ponctuelle, dans le service ou à l'extérieur, en cas d'usagers intransigeants ou en grande détresse

Bilan /Evaluation des missions et actions portées en 2021/2022

Évaluation quantitative de l'action : Évaluation quantitative de l'action :

	2021/2022
Nombre d'usagers concernés par l'action	703(2)
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	permanent
Coût de revient global de l'action	110 537,87 €
Coût de revient par participant / ou usager	157,24 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	110 537,87 €

(1) Le nombre d'usagers était précédemment calculé sur une partie des actions du secteur. Cette année, le calcul est plus exhaustif pour mieux prendre en compte l'activité.

(2) Année 2021-2022

MDPH = 44 Complémentaire Santé Solidaire : 14 AME = 4

ASPA= 1 / SASPA= 1 DALO = 7 Regroupement familial = 13

Domiciliation : 125 demandes (66 nouvelles, 56 renouvellements, 3 refus)

EDF 51 courriers envoyés ; 8 dossiers d'aides financières présentées en CA du CCAS

CPIL 114 situations évoquées

CFP et assignation : pas de chiffre ; 5 enquêtes sociales envoyées au tribunal

Aide sociale facultative : 213 aides alimentaires remises ; 13 aides à la rentrée scolaire ; 1 aide au décès ; 68 aides aux fêtes de fin d'année ; 9 aides financières passées en CA du CCAS (8 aides pour fourniture d'énergie+ 1 aide pour financement achat électroménager) TOTAL = 304

Aide Eau solidaire Veolia : 7

Tarifification solidarité transport = 2

Inscription au SIAO = 3

Coût à la charge de la commune : 110 537,87 €

MISSION 1 - Action 1 : Etre le relais de proximité des services de l'Etat, de la Région, du Département

Présentation de l'action :

Il s'agit d'être un relais entre les usagers et les administrations délivrant des aides légales réglementées au niveau national et correspondant à certaines catégories de bénéficiaires. Cette mission de guichet de proximité fait partie des missions historiques des CCAS.

Le service reçoit les usagers, les conseille, les oriente, instruit différents dossiers d'aides sociales légales :

Demande de prestations auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), Complémentaire Santé Solidaire (CSS) et l'Aide Médicale État (AME),

Revenu de solidarité active (RSA),

Regroupement familial,

Allocation Personnalisée d'Autonomie en complément du secteur retraité (APA),

Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées en complément du secteur retraité (ASPA).

a) Demande de prestations auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) :

Habituellement instruite par les CCAS, cette demande permet de solliciter diverses prestations auprès de la MDPH pour répondre aux besoins liés au handicap comme l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), la prestation compensatrice du handicap (PCH), la carte de transport.

Les personnes peuvent réaliser des demandes relatives :

- à la vie quotidienne,

- à la vie scolaire / étudiante,
- au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle.
Sur la période concernée, **44 dossiers** ont été instruits par le secteur.

b) L'aide sociale à l'hébergement (ASH) :

L'aide sociale à l'hébergement (ASH) permet de prendre en charge tout ou partie des frais liés à l'hébergement d'une personne âgée ou handicapée en établissement ou chez un accueillant familial. Elle est versée par le Département.

Pour les personnes âgées, le CCAS doit solliciter les obligés alimentaires pour le calcul de leur participation. Si l'obligé ne réside pas à Noisiel, le CCAS de la commune de résidence est sollicité pour compléter le dossier.

c) Complémentaire Santé Solidaire (CSS) et l'Aide Médicale État (AME) :

La CSS donne droit à la prise en charge de la part complémentaire des dépenses de santé . Elle est octroyé sous condition de ressources.

Selon les ressources, la CSS peut être sans ou avec participation financière. **14 demandes** ont été instruites par le secteur.

Si la personne est étrangère et qu'elle ne dispose pas d'un titre de séjour, elle peut sous certaines conditions bénéficier de l'AME. **4 demandes pour la période.**

d) Le Revenu de Solidarité Active (RSA) :

Le CCAS instruit les demandes de RSA sachant que les usagers peuvent s'adresser également aux services du Département ou de la CAF.

Le RSA, a pris effet au 1^{er} juin 2009, en application de la Loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion.

L'article L.262-15 du code de l'action sociale et des familles relatif à l'instruction des dossiers de RSA stipule que le CCAS peut procéder à l'instruction lorsqu'il a décidé d'exercer cette compétence. Le Décret n°2009-404 du 15 avril 2009 précise que le CCAS dispose d'un délai de 18 mois à compter du 1^{er} juin 2009 pour se prononcer sur la prise en charge de l'instruction des demandes de RSA.

Le Conseil d'Administration du CCAS, lors de sa séance du 1^{er} juillet 2009, a décidé, à l'unanimité d'assurer auprès des personnes résidant dans la commune ou ayant procédé à une élection de domicile auprès du CCAS l'instruction de la demande.

Le secteur a instruit sur la période **2 demandes de RSA**. Une baisse significative des instructions est à noter. En effet, les personnes peuvent depuis 2018 réaliser elles-mêmes les demandes de RSA sur le site de la CAF.

e) Le Regroupement familial :

Un étranger qui a un titre de séjour en France, peut être rejoint par son époux et ses enfants. C'est ce qu'on appelle la procédure de regroupement familial. L'étranger qui se trouve en France et sa famille le rejoignant doivent remplir certaines conditions.

Le service n'instruit plus ces demandes depuis 2015. En effet, une convention soumise au Conseil Municipal du 26 septembre 2014 permet à l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) de Melun, d'effectuer les demandes Cerfa ainsi que vérifier les conditions de logement et de ressources des demandeurs dans le cadre de l'instruction de ces dossiers.

Lorsque les différents éléments sont transmis dans le service, l'avis de Monsieur Le Maire est sollicité. Le secteur a transmis **13 demandes** sur la période.

MISSION 1 - Action 2 : La domiciliation, une obligation légale des CCAS

Présentation de l'action :

Du fait de l'obligation légale de mettre en œuvre, les CCAS sont habilités de plein droit à procéder à des élections de domicile donnant accès à l'ensemble des droits civils, civiques et sociaux.

Les associations doivent, quant à elles, obtenir un agrément du Préfet du Département (8 associations en Seine et Marne sur 15 sites différents actuellement), lequel est désormais valable pour une durée de 5 ans.

La notion de « personne sans domicile stable » désigne « *toute personne qui ne dispose pas d'une adresse lui permettant d'y recevoir et d'y consulter son courrier de façon constante et confidentielle.* ».

Ainsi, la réglementation s'applique aux personnes sans domicile stable, en habitation mobile ou précaire.

Le lien avec la commune est entendu de façon plus large. La domiciliation est désormais de droit dans le cas d'action d'insertion, de suivi social, médico-social, professionnel, d'existence de liens familiaux avec une personne vivant dans la commune, ou de l'exercice de l'autorité parentale sur un enfant mineur scolarisé dans la commune...

Par ailleurs la Loi « Égalité et Citoyenneté » du 27 janvier 2017, dans son volet pour l'égalité réelle, prévoit la suppression de la commune de rattachement pour les gens du voyage.

Le régime des gens du voyage est désormais aligné sur les dispositions applicables aux personnes sans domicile stable. Les droits civils, civiques et sociaux des gens du voyage s'exercent désormais dans la commune de domiciliation. Les personnes précédemment rattachées à une commune sont automatiquement domiciliées auprès du CCAS de cette commune.

Les CCAS sont tenus de procéder à un entretien préalable avec la personne avant la délivrance de l'attestation de domiciliation.

Cet entretien a pour objectif de déterminer le lien avec la commune, d'informer la personne sur ses droits et devoirs liés à la domiciliation, d'identifier les droits de la personne et de l'orienter dans ses démarches. Les bénéficiaires sont également informés qu'ils doivent obligatoirement se présenter tous les trois mois ou téléphoner.

Les domiciliations (demandes et renouvellements) sont enregistrées sur le logiciel Implicit.

Chaque courrier fait également l'objet d'un enregistrement spécifique. A chaque retrait d'une lettre par les personnes domiciliées, il est procédé à un émargement attestant que la personne s'est bien présentée. Du fait du changement dans la réglementation, les appels téléphoniques sont également enregistrés sur le logiciel.

Toute domiciliation refusée fait l'objet d'une notification écrite, et peut faire l'objet d'un recours amiable auprès du Président du CCAS ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif.

Les principales causes de demandes de domiciliations sont les séparations, les conflits dans la famille, les expulsions, et le fait que les hébergeant craignant de voir leurs prestations diminuées souhaitent qu'une autre adresse soit utilisée par les hébergés.

Pour les demandes de domiciliations faisant suite à des conflits familiaux, la situation du demandeur nécessite parfois une autre prise en charge ou une orientation particulière.

Le suivi des dossiers échappe presque totalement au service une fois ceux-ci instruits. Il existe des liens individuels et informels avec les services concernés, mais pas de suivi institutionnel permettant de connaître, en dehors de l'acceptation ou du refus, l'évolution des situations individuelles ainsi que l'éventuel mode de sortie du dispositif.

C'est pourquoi, le secteur affaires sociales a développé depuis août 2019, un suivi social auprès de ce public. Ainsi, les domiciliés sont aidés selon leur situation dans leurs démarches administratives, leurs recherches d'hébergement ou de logement : demande de RSA ; demande de CSS ou AME ; demande de tarification solidarité transport ; dossier de logement social ; dossiers DALO (droit au logement opposable) ou DAHO (droit à l'hébergement opposable); inscription au fichier SIAO 77 (Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation).

Pour information, selon une enquête réalisée en 2015 par l'Union Nationale des CCAS (UNCCAS), le coût de la domiciliation était alors estimé à 93€ par personne domiciliée. Ce coût prend en compte l'entretien, l'analyse de la demande, la gestion du courrier mais ne prend pas en compte l'accompagnement social, lequel est très différent selon les situations rencontrées.

Un règlement intérieur de la domiciliation a été adopté en juin 2021. Celui-ci est remis au moment de l'instruction de la demande, à chaque domicilié, afin qu'il puisse avoir connaissance de la procédure ainsi que de ses droits et devoirs.

Au total, **125 demandes** de domiciliation ont été déposées auprès du CCAS dont 56 demandes de renouvellements,

Sur ces 125 demandes, 122 ont été acceptées, 3 ont été refusées.

Sur la période, 46 **radiations** ont été prononcées, soit parce que les personnes ont trouvé un logement stable, soit parce qu'elles ne se sont pas manifestées depuis 3 mois.

Les motifs de refus sont principalement liés au lien avec la commune, insuffisant au sens de la loi/ou inexistant.

Les « attaches avec la commune » sont majoritairement la présence sur la commune (y compris l'hébergement) puis le suivi social sur la commune.

Les liens le moins souvent évoqués sont l'activité professionnelle et la scolarisation des enfants sur la commune.

MISSION 2 - Action 1 : Des actions de prévention en lien avec le logement

Présentation de l'action :

Le secteur met en place plusieurs actions pour prévenir :

- les risques de coupures d'énergie
- les risques d'impayés de loyer
- les risques d'expulsion

a) Le risque de coupure d'énergie :

Les personnes en difficultés pour régler leurs factures EDF sont ainsi signalées, conformément à la législation en vigueur, aux services sociaux départementaux et communaux.
Le service de l'action sociale est saisi soit directement par les personnes en difficultés, soit par les services sociaux départementaux.

Sur l'année de référence, faisant suite aux signalement d'EDF, **51 courriers** ont été adressés par le service. Après examen des situations, 8 aides ont été délivrées par le CCAS suite à délibération.

b) Le risque d'impayé de loyer - la commission locale de prévention des impayés de loyer (CPIL) :

La CPIL a pour objectif de traiter les situations en impayés de loyer sur la commune afin d'éviter une procédure d'expulsion. Elle réunit les bailleurs sociaux, l'association « Empreinte », la MDS ainsi que le secteur affaire sociale qui pilote l'organisation.

En 2021/2022, 11 réunions ont été organisées avec les bailleurs suivants : Trois Moulins Habitat, CDC Habitat Social, 1001 Vies Habitat, Seqens et Antin Résidences.

Ces Commissions ont examiné 114 dossiers lors de la période référence.

- Trois Moulin Habitats : 32 dossiers évoqués
- CDC Habitat : 1 dossier
- Seqens : 36 dossiers évoqués
- Antin : 9 dossiers
- 1001 vie : 36 dossiers

Concernant le nombre de familles en impayés locatifs, il est à noter que certaines familles refusent que leur situation soit évoquée en commission. Par ailleurs certains bailleurs sociaux présentent en commission uniquement les dossiers pré-contentieux.

D'autres, comme Habitat 77, Batigère en Île de France, Valophis Habitat, MC Habitat, CDC Habitat Adoma ne s'inscrivent pas encore dans la démarche des commissions locales d'impayés locatifs.

C'est pourquoi, un travail de réflexion a été réalisé, en vue d'optimiser le fonctionnement des commissions, par la signature éventuelle d'un protocole rédigé sur une base identique pour chacun des bailleurs sociaux.

En juin 2019, une réunion de travail en présence du Département, de l'Association Empreintes ainsi que cinq bailleurs sociaux (les autres bailleurs étant non disponibles) a permis de réaliser un modèle de protocole de collaboration locale, prenant en compte les attentes de chaque partenaire.

Ce protocole a ensuite été soumis à l'avis des bailleurs absents et a donné lieu à plusieurs validations depuis juillet 2020 et a été signé en décembre 2020 par le Maire.

c) les risques d'expulsion - Assignation en justice et concours de la force publique :

Le secteur des affaires sociales est informé des assignations au Tribunal pour les personnes en situation d'impayé de loyer.

Dans ce cadre, une mise à disposition est envoyée à la personne.

Si la personne le souhaite, elle est reçue, conseillée sur la procédure, sur la gestion de son budget. Une évaluation des droits sociaux est, également, réalisée.

Une enquête sociale peut être transmise au tribunal afin d'éclairer la décision du juge.

Sur la période concernée, **5 enquêtes sociales ont été transmises** au tribunal de proximité de Lagny.

Dans le cadre du **concours de la force publique (CFP)**, dernière étape avant l'expulsion, la Préfecture transmet une demande de rapport social pour certaines situations.

Le traitement de ces demandes est similaire à celui des assignations : une mise à disposition est envoyée.

Bilan /Évaluation des missions et actions portées en 2021-2022

MISSION 2 / Action 2: Attribution des aides financières gérées par le CCAS

Présentation de l'action :

a) les aides sociales facultatives :

Les CCAS ont la possibilité de délivrer des prestations sociales. Afin de soutenir les noisiéliens en difficulté, le CCAS s'est doté d'un règlement d'attribution d'aides sociales facultatives.

Lors du Conseil d'Administration du 1er juillet 2015, les membres ont décidé, à compter du 15 juillet, de procéder à certains ajustements dans ce domaine.

Les aides sont délivrées par le CCAS sous forme de bons alimentaires (chèque d'accompagnement personnalisé), de mandats administratifs à l'attention des organismes dont l'utilisateur est le débiteur, de chèques.

Les aides facultatives attribuées sont principalement des aides alimentaires - **213** -, puis viennent les aides pour les fêtes de fin d'année - **68** - et ensuite les aides aux personnes âgées pour le chauffage.

Les demandes d'aides émanent pour **49 % des assistantes sociales** de la Maison Départementale des Solidarités.

Les aides facultatives attribuées sont principalement des aides alimentaires, puis viennent les aides pour les fêtes de fin d'année et ensuite les aides aux personnes âgées pour le chauffage.

b) les aides à la consommation d'eau :

Cette aide attribuée par l'intercommunalité de Paris Vallée de la Marne est une action menée par le CCAS mais financée par la Communauté d'Agglomération.

La convention entre la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne et le CCAS, qui a pris effet au 1^{er} juillet 2015, est conclue pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024 (délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 1^{er} juillet 2015).

Une dotation est accordée chaque année à chacune des communes composant la Communauté d'Agglomération.

Le montant de la dotation au 1^{er} janvier 2022 s'élève à 18 833,90 € selon Veolia. (comprenant le solde de l'exercice 2021, d'un montant de 14 083,90 € et la dotation de 4 750 €).

Cette aide peut être sollicitée par des personnes clientes de Veolia, mais, également par les personnes où la consommation d'eau est comprise dans les charges locatives.

Aucune condition de ressources n'est exigée par le CCAS de Noisiel.

S'agissant des aides d'un montant inférieur ou égal à 200 €, une délégation est accordée par le Conseil d'Administration du CCAS au Président et au Vice-président.
 Au-delà de cette somme, c'est le Conseil d'Administration du CCAS qui doit se prononcer.

A ce jour, il semble que l'utilisation de cette aide ne soit pas optimale, du fait d'une communication du fournisseur à destination des usagers et des partenaires jugée insuffisante.

Dans le cadre du Fonds Solidarité Logement (FSL) du Département, les personnes peuvent, également, solliciter une aide pour leur consommation d'eau.

12 demandes ont été étudiées entre le 01/09/2021 et le 31/08/2022.

Tableau des aides accordées aux locataires sur le Fonds de Solidarité Eau

BAILLEUR SOCIAL	Nb de familles bénéficiaires	Montant total de l'aide
1001 vies habitat	3	315,36 €
Trois moulin habitat	1	240,00 €
Clients directs VEOLIA	8	1 448,65 €
TOTAL	12	2 004,01 €

Commentaires :

Les dépenses indiquées ci-dessus ont été engagées sur l'exercice 2021 .

Ces sommes, à la charge de la Communauté d'Agglomération, ne sont pas incluses dans les dépenses du CCAS, ni de la Ville.

C - COUT TOTAL RESIDUEL DU SECTEUR AFFAIRES SOCIALES = 110 537,87 €

D] LA RÉSIDENCE AUTONOMIE POUR PERSONNES ÂGÉES LA « PERGOLA »

Objectifs et/ou missions portés par le service

Objectif 1 / Mission 1 : Mise à disposition de logements individuels au sein d'une structure adaptée aux besoins des personnes âgées autonomes.

Ressources à disposition de l'établissement pour assurer les missions confiées

Moyens Humains

	2021-2022
Nombre d'agents de catégorie A	1 à 30 %
Nombre d'agents de catégorie B	1 à 100 % 1 à 10 % juillet à août
Nombre d'agents de catégorie C	5 à 100 % 1 à 50 % 1 à 20 %

Moyens financiers

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Budget de fonctionnement	(1)	462 934 €	485 776,71 €
Budget en personnel	(1)	160 644 € (2)	229 697,86 €(3)

(1) Pas données précises sur les autres années du fait du changement de présentation

(2) il s'agit de l'intégration de la masse salariale du secteur administratif et finances et du responsable du service/ CCAS. Le CCAS rembourse à la Ville une partie de la masse salariale du service sur les missions du CCAS.

(3) Meilleure prise en compte de la masse salariale pris en charge par la Ville

Moyens matériels

Équipements gérés par le service :

- 1- Le bâtiment loué

Matériels gérés par le service :

- 1- Cuisine équipée pour la restauration
- 2- Matériel de nettoyage / local poubelle
- 3- Système d'alerte

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- 1- Gestion financière par le secteur administratif et financier du service action sociale
- 2- Service Technique
- 3- Service informatique

Bilan /Évaluation des missions et actions portées

MISSION 1 - Action 1 : Mise à disposition de logements individuels au sein d'une structure adaptée aux besoins des personnes âgées autonomes.

Présentation de l'action :

le CCAS gère une résidence autonomie la «Pergola» de **80 logements** : 76 F1 et 4 F2.

Il s'agit d'appartements individuels, non meublés, et entretenus par les résidents.

Les services obligatoires depuis le loi Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) sont :

- une astreinte 24h/24 7j/7,
- un service de restauration,
- un accès à une laverie,
- des activités de maintien de l'autonomie,
- un accès Wifi .

Un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) a été signé entre le Conseil Départemental et le CCAS, suite au Conseil d'administration du CCAS du 6 octobre 2017. Il a permis l'attribution d'une subvention forfaitaire pour financer des actions de prévention à La Pergola. Le bilan de l'action étant très positif, sa reconduction par avenant est signée chaque année.

Ainsi dans le cadre de ce forfait autonomie, plusieurs ateliers sont proposés :

- de la gymnastique douce,
- des activités manuelles,
- des concerts,
- des conférences,
- interventions de ludothèque.

Tous les ateliers sont ouverts aux retraités de la ville, ainsi que le restaurant.

Depuis la publication du décret du 27 mai 2016, il convient que le nombre de personnes âgées dépendante accueillies dans les résidences autonomie ne dépasse pas 15% de GIR 1 à 3 et 10 % de GIR 1 et 2 par rapport à la capacité totale autorisée (GIR = Groupes Iso-Ressources)

Si ce n'est pas le cas, soit l'équipement devra subir d'importants travaux, recruter du personnel qualifié, signer une convention avec le Conseil Départemental en matière de tarification, soit ces personnes devront être orientées vers des structures du type Établissement d'Hébergement de Personnes Âgées Dépendantes.

Évaluation quantitative de l'action :

	2021-2022
Nombre d'usagers concernés par l'action	63(1)
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	365
Coût de revient global de l'action	133 397,36 (3)
Coût de revient par participant / ou usager	2 117,42
Coût résiduel de l'action pour la commune	133 397,36

1) Moyenne des résidents entre septembre 2021 et août 2022

(2) Intégration de la masse salariale du secteur administratif et finances et du responsable du service/ CCAS. Le CCAS rembourse à la Ville une partie de la masse salariale du service sur les missions du CCAS.

(3) cette année les recettes ont bien été déduite du calcul

Budget de l'action 2020/2021 : sur budget annexe RPA du budget principal du CCAS

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	70 181,74	70-Part des usagers	474 €
61/62-Prestations de service	397 518,73	752-Quittances usagers	525 158,49
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	229 697,86	77- Produits exceptionnels :	9 452,81
65- Frais de gestion	853,87	74 Subvention	24 895
67- Charges financières		Part RPA :	22 096,91
042- Amortissements	17 222,37	78 Appel Prov.	
		Part communale :	133 397,36
Total charges :	715 474,57	Total produits :	582 077,21 €

Commentaires :

Le budget de la résidence est intégrée dans celui du CCAS dans un budget annexe.

Le Conseil d'Administration du CCAS a décidé de ne pas réévaluer les redevances de la Pergola.

La perception des loyers et le forfait autonomie couvrent l'ensemble des dépenses courantes.

La « Pergola » bénéficie d'un support des services de la Ville.

La pandémie continue d'impacter la vie des résidents de la « Pergola ».

Les agents polyvalents continue de redoubler de vigilance sur les gestes barrières et appliquer des règles d'hygiène encore plus strictes.

L'ensemble des résidents et des agents ont pu bénéficier de la 3ème dose de vaccination grâce à un centre de vaccination mis en place par la Ville.

En fin d'année 2021, les évaluations interne et externe ont pu être réalisées.

Le projet d'établissement a été adopté au premier trimestre 2022. Il comprend notamment :

- la création de chambre d'hôte
- La possibilité d'un séjour découverte
- L'accueil de personnes en situation de handicap
- La création d'un poste d'apprenti en management des organismes médico-sociaux
- La création d'un espace bien-être (coiffeuse, esthéticienne, pédicure-podologue)

Le nombre de résidents a tendance à baisser. Le nombre d'entrées ne compense pas le nombre de sorties. De nombreuses places en EHPAD se sont malheureusement libérées.

Coût à la charge de la commune : 133 397,36 €

D - COUT TOTAL RESIDUEL DU SECTEUR ADMINISTRATION FINANCES = 133 397,36 €

E - SECTEUR ADMINISTRATION FINANCES

Objectifs et/ou missions portés par le service :

Objectif 1 / Mission 1 : Préparer et suivre les budgets du service tous secteurs confondus ainsi que les budgets du CCAS.

Objectif 2 / Mission 2 : Préparer les actes administratifs en amont et suivre leur exécution.

Objectif 3 / Mission 3 : Participer aux missions des autres secteurs

Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

La masse salariale des deux agents de catégorie C de ce secteur a été intégrée dans les autres secteurs. Un agent a en charge l'aspect finance et l'autre l'aspect administratif.

Moyens matériels

Matériels gérés par le service :

- Logiciel CIVIL NET FINANCES
- Logiciel WEBDELIB

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- Direction des finances et des marchés publics : aide pour les questions techniques au moment de l'établissement des budgets et décisions modificatives ainsi que pour les marchés.
- Unité des régies centralisées : travail en lien pour les recettes des activités des personnes retraitées.
- Service informatique : soutien technique sur les logiciels

Bilan /Evaluation des missions et actions portées en 2021/2022

MISSION 1 - Action 1 : Préparer et suivre les budgets du service, tous secteurs confondus.

Présentation de l'action

1 / Préparer et suivre les budgets, suivre les factures des différents secteurs.

La préparation budgétaire se fait au sein du secteur administration finances pour l'ensemble du service.

Pour chacun des secteurs, les balances budgétaires sont préparées en amont des demandes pour le budget primitif et les décisions modificatives.

Le secteur administration finances réalise le suivi des bons de commandes avant d'être acheminées vers le service des finances.

Après vérification du « service fait » ou de la « réception des marchandises », les factures sont traitées par ce secteur : vérification de la disponibilité des crédits et des imputations budgétaires. Les réclamations éventuelles sont traitées par ce secteur.

Nombre de factures logement : 6
 Nombre de factures retraités : 18
 Nombre de factures Santé: 12

Les demandes de virements de crédits sont initiées au sein du secteur administration finances, ce qui permet non seulement de suivre le budget du service, mais aussi de mettre en place, entre deux secteurs, des transferts de crédits lorsque les montants le permettent et ainsi réajuster quelques lignes selon les évolutions des besoins en cours d'année.

Commentaires :

Les différents outils informatiques utilisés permettent un traitement rapide des factures au sein des différents secteurs du service.

2 / Préparer et suivre les budgets du Centre Communal d'Action Sociale, liquider les factures du Centre Communal d'Action Sociale

Depuis 2008 le budget du CCAS se décline en deux budgets, le budget principal, celui du CCAS et le budget annexe, celui de la résidence pour personnes âgées.

Chacun de ces deux budgets comporte une section de fonctionnement et une section d'investissement, lesquelles doivent être en équilibre.

Pour le Compte Administratif, trois documents doivent être produits, un pour le CCAS, un pour la Pergola et un récapitulatif des deux budgets.

Les budgets du CCAS sont votés par le Conseil d'Administration du CCAS, qu'il s'agisse du budget primitif, du compte administratif et des décisions modificatives.

Le Conseil d'Administration du CCAS examine également le rapport annuel en vue du Débat d'Orientations Budgétaires lequel fixe les perspectives pour l'année à venir.

Par an	Mandats 2020/2021	Titres 2020/2021	Factures traitées 2020/2021	Mandats 2021/2022	Titres 2021/2022	Factures traitées 2021/2022
CCAS	157	48	16	160	47	16
RPA	172	122	157	192	86	166
TOTAL	329	170	173	352	133	182

Les bons de commandes pour le CCAS sont établis au sein du service ainsi que les mandats et titres de recettes.

Les factures sont traitées dans leur intégralité au sein du service : vérification, imputation, liquidation.

Les titres de recettes sont émis par le service pour le CCAS sur son budget principal :

Il s'agit principalement de la subvention attribuée par la Ville (10), de l'encaissement de la restauration à la Pergola (31).

Les titres de recettes sont émis par le service pour la RPA :

Il s'agit des APL versées par la CAF pour les résidents, 49 062€ sur la période (63 349 € sur la période précédente).

Nombre de titres de recettes pour la RPA : 60 (16 l'an dernier)

Les reconstitutions de régies d'avances concernent essentiellement les aides financières délivrées par le CCAS, la Pergola n'utilisant plus la régie d'avances.

Nombre de reconstitutions pour le CCAS : 0

Les dépenses et recettes du CCAS et de la RPA font l'objet d'un traitement au sein du service puisque les régisseurs relèvent du CCAS et non des services municipaux. Il s'agit principalement des loyers des résidents et des encaissements de repas.

3 / Suivre les recettes du service :

Pour le secteur des retraités, les recettes sont encaissées par la régie centralisée de la commune après établissement des factures gymnastique par le secteur des retraités. Les recettes concernent aussi la participation aux sorties.

Pour le secteur du logement, il s'agit de l'établissement au sein du service des quittances mensuelles destinées aux locataires des appartements dont la commune est propriétaire (moyenne de 11 quittances mensuelles sur la période de référence).

Les loyers sont calculés sur la base de documents contractuels et revalorisés annuellement. Le règlement des loyers est effectué auprès des services du Trésor Public et de la régie centralisée.

4 / Suivre les recettes du Centre Communal d'Action Sociale.

Pour le CCAS la principale recette provient de la subvention de la commune, laquelle est versée mensuellement.

En 2021, la subvention de la commune s'est élevée à 125 000 €. En 2022, faisant suite au transfert du versement des subventions aux associations caritatives de la Ville vers le CCAS, la subvention d'équilibre a été augmentée de 43 500 €, soit 183 540 € au total.

Pour la RPA, la principale recette provient des redevances (63 quittances en moyenne sur la période concernée) versées mensuellement par les résidents

Les titres de recettes sont émis et suivis par le secteur administration finances.

Chaque mois une quittance détaillant les loyers, les charges puis les régularisations d'eau est établie pour chacun des logements de la Pergola. Chaque départ de la résidence fait l'objet d'un remboursement de caution selon l'état des lieux.

Les Aides Personnalisées au Logement versées par la CAF sont défalquées par le service, des redevances dues par les résidents bénéficiaires.

La mise en place du prélèvement automatique des loyers des résidents est effective depuis 4 ans. Plus de 96 % des résidents ont adhéré à ce mode de règlement.

S'agissant du prélèvement automatique des repas, sur 40 repas quotidiens en moyenne, 37 ont fait l'objet d'un prélèvement automatique .

Commentaires :

Il s'agit d'une mission transversale menée par les agents du secteur, lesquels sont amenés à travailler avec la Pergola, les secteurs logement, personnes âgées, affaires sociales.

Coût à la charge de la commune : 183 540 €

MISSION 2 - Action 1 : Préparer les actes administratifs en amont et suivre leur exécution.

Présentation de l'action :

1/ Pour réaliser les missions précédentes sont élaborés des actes administratifs, notes, rapports, délibérations et décisions qu'il s'agisse des services de la Commune mais aussi du CCAS.

Les tarifs des redevances et repas de la Pergola sont examinés et revalorisés le cas échéant de façon annuelle par délibération du Conseil d'Administration du CCAS.

Les délibérations du Conseil Municipal, du Conseil d'Administration, les décisions et arrêtés sont préparés et suivis en lien avec la secrétaire du service qui transmet par voie dématérialisée les actes du CCAS au contrôle de légalité. Pour les actes de la commune c'est le service de l'administration générale qui effectue cette action.

Les budgets du CCAS sont transmis en Sous préfecture ainsi qu'aux services du Trésor Public.

Nombre de délibérations et décisions établies dans le service :

pour la ville :

- 4 délibérations
- 2 décisions
- 20 arrêtés
- pour le CCAS :
- 37 délibérations
- 5 décisions
- 7 arrêtés

Le CCAS est un établissement public autonome. Il dispose d'un budget propre et ses décisions sont prises par le Conseil d'Administration. Cette assemblée délibérante se réunit plusieurs fois dans l'année (5 réunions sur la période de référence). Ses membres sont élus à parité au sein du conseil municipal et nommés parmi les associations œuvrant dans le domaine social, le Maire étant président de droit.

Il appartient de ce fait au service de préparer et de suivre les séances de cette instance.

Le CCAS établit ses propres actes administratifs : délibérations, décisions et arrêtés, lesquels sont soumis aux règles de transmission au contrôle de légalité, publicité et notification.

Tous les actes du CCAS sont télétransmis en Sous préfecture. Ce dispositif ainsi que l'utilisation par le CCAS du parapheur électronique i-parapheur permettent une plus grande réactivité au niveau notamment de la délivrance des aides aux usagers.

Les documents comptables, bons de commandes, factures, titres de recettes sont, également, traités de façon dématérialisée en interne au niveau des signatures avec i-parapheur ainsi qu'avec les services de la Trésorerie.

Une convention régit les relations entre la commune et le CCAS. Celle-ci énumère les moyens humains, en matériel et en bâtiment mis à disposition du CCAS par la Commune. La convention prévoit que le CCAS rembourse une partie de la masse salariale à la Ville.

Cette convention a été renouvelée en février 2021 pour une nouvelle période de trois années.

Est intégrée dans cette convention la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune et le CCAS. Dans le cadre de ce groupement de commande, un avenant à la convention a été signé en septembre 2021 afin de supprimer l'annexe listant les domaines d'achat. En effet, cette liste limitait la coopération entre la Ville et la CCAS.

2/ Le suivi des contrats est assuré dans ce secteur :

Les marchés et contrats passés avec les fournisseurs de la commune et du CCAS sont suivis en lien avec la responsable de la « Pergola ».

Les montants, les durées, les conditions de mise en œuvre, font l'objet d'un suivi régulier.

En 2021, pour le CCAS, une mise en concurrence des fournisseurs de Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP) a été effectuée en lien avec le secteur des marchés. Les CAP sont délivrés aux personnes ayant besoin d'une aide alimentaire. Le marché est d'une durée de 3 ans.

Au total 11 marchés: 2 pour la ville et 11 pour le CCAS.

MISSION 3 - Action 1 : Participer aux missions des autres secteurs

Présentation de l'action :

Les deux agents du secteur collaborent activement à des missions relevant principalement des autres secteurs.

Au quotidien, ils participent de l'accueil téléphonique et physique du service (écoute, information, orientation, etc...).

En soutien aux affaires sociales, ils remettent le courrier aux domiciliés.

Le secteur réalise des saisies informatiques lors d'opération du secteur retraités (Colis, banquet, allocation chauffage senior, etc.).

Et de manière général, le secteur apporte son soutien dès que nécessaire sur les activités du service.

E - COUT TOTAL RESIDUEL DU SECTEUR ADMINISTRATION FINANCES = 183 540 €

II - COUT TOTAL RESIDUEL DU SERVICE ACTION SOCIALE = 689 031,21€

III. PETITE ENFANCE

Objectifs et/ou missions portés par le service

Objectif 1 / Mission 1 : Informer et accompagner les familles dans la définition du projet d'accueil de leur enfant de moins de quatre ans, en proposant une offre d'accueil de qualité par le biais du RAM ou des établissements d'accueil de jeunes enfants de la commune.

Objectif 2 / Mission 2 : Soutenir à la parentalité

Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

Moyens Humains

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nombre d'agents de catégorie A	11	11	13 le poste de la psychologue n'est plus en vacance mais sous contrat depuis janvier 2022 création 1/2 poste EJE comme accueillante au LAEP
Nombre d'agents de catégorie B			17 Les auxiliaires étaient en catégorie C et sont dorénavant catégorie B
Nombre d'agents de catégorie C	39 (recrutement d'une professionnelle en plus en crèche collective pour compléter les temps partiels de droit)	39 (création d'un poste d'entretien à temps plein à la Maison de l'enfance et Maison de la famille)	22 Le différentiel étant lié au changement de catégorie des auxiliaires de puériculture
Vacataires	A : 2 (1 psychologue et 1 médecin pour les 3 EAJE) C : 14 assistantes maternelles	A : 2 (le médecin a pris ses fonctions en mai 2021, le contrat précédent s'était arrêté en novembre 2020, le poste de psychologue a été vacant sur toute la période, la nouvelle professionnelle a pris ses fonctions le 08 septembre 2021) C : 14 assistantes maternelles	A : 1 le médecin réalisant les vacances depuis mai 2021 C : 14 assistantes maternelles

Moyens financiers

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Budget de fonctionnement	107 877€ (alimentation et fournitures diverses) + 60 811€ de charges techniques) soit 168 689€	125 098€ (alimentation et fournitures diverses) + 68 569 € de charges techniques) soit 193 667€	107 847€(alimentation et fournitures diverses
Budget en personnel	2 693 751€	2 497 474 €	2 531 179 €
Budget en investissement	18 847 €	8 378 €	57 129€

Le budget de fonctionnement a retrouvé un certain équilibre. En effet l'augmentation des dépenses de la période précédente étaient liées aux divers réajustements et nouveau fonctionnement suite au Covid.

Le budget en personnel est lui en hausse suite à la réattribution des postes vacants précédemment comme celui de la psychologue non pourvu lors de la période précédente.

De plus depuis janvier, un demi poste d'éducatrice de jeunes enfants a été ouvert afin de poursuivre et développer le service lieu accueil enfants parents. En effet l'une des deux accueillantes en poste depuis plus l'ouverture de la structure est à temps plein depuis cette même période sur le REAAP, afin de développer les actions dans le cadre du soutien à la parentalité. De plus le changement de catégorie des auxiliaire de puéricultures au 1^{er} janvier 2022 a aussi un impact sur cette augmentation.

Le budget investissement est lui supérieur. En effet de nombreuses commandes passées en 2021 ont été réceptionnées en septembre 2021 et non sur la période précédente.

La CAF accompagne le renouvellement de mobilier et travaux pour la crèche collective et le multi accueil par le biais d'une subvention .

Moyens matériels

Équipements gérés par le service :

Pour la partie petite enfance

- Une crèche collective de 60 berceaux.
- Au sein de la Maison de l'Enfance et de la Famille Suzanne LACORE se trouve :
 - * Une crèche familiale de 59 berceaux
 - * Un multi accueil de 40 places en accueil régulier du lundi au vendredi de 8h à 18h.
 - * Un Relais Petite Enfance dont la directrice accompagne plus d'une vingtaine d'assistante maternelles indépendante et rencontre toutes les familles en recherche d'un mode d'accueil.

Pour la partie soutien à la parentalité

- Le Lieu d'Accueil Enfants Parents « Grain de Sel », à raison de 4 demies journées par semaine, et 8 demies journées lors des périodes de vacances. Cette action est à destination de toutes familles ayant un enfant à naître voire jusqu'à 4 ans.
- Le Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des parents « Grain de Café », qui propose des temps collectifs d'accompagnement des parents dans leur rôle, pour les familles ayant un enfant de plus de 6 ans.

- Les entretiens individuels dans le cadre de démarche et questionnement, de l'accès aux droits et à la santé ainsi qu'un accompagnement pour les familles confrontées à des violences intrafamiliales.

Matériels gérés par le service :

- Le logiciel concerto Opus permet d'augmenter les possibilités pour les familles en termes de démarches dématérialisées à travers l'espace citoyen. L'utilisation de cet outil de communication s'est développée depuis plusieurs années, afin d'optimiser le temps de transmission d'information, par l'utilisation d'un support de communication disponible à tout instant pour les parents, tels que l'envoi de SMS ou courriel groupés, ainsi que les données à communiquer aux partenaires financeurs pour les subventions.
- Du petit matériel audiovisuel (appareil photo, rétroprojecteur, ordinateur portable...)

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- Services techniques : entretien des espaces verts, maintenance des bâtiments, réfection et entretien des locaux, soutien technique pour l'amélioration de la sécurité du bâtiment.
- Service communication : couvertures photos et reportages sur les différentes manifestations et soutien pour l'utilisation de l'espace citoyen.
- Direction des finances et des marchés publics : aide pour la gestion comptable du service et l'établissement des budgets et décisions modificatives, ainsi que pour les différents marchés.
- Service informatique : soutien technique au quotidien sur le logiciel et élaboration des outils pour l'espace citoyens, ainsi que les démarches dans le cadre du RGDP.
- Direction des ressources humaines : analyse conjointe des offres d'emploi, des fiches de poste et des procédures de recrutement.
- Service de la jeunesse : utilisation de salle de danse de la Maison de la Jeunesse par le multi accueil et la salle du rez-de-chaussée pour les actions collectives de Grain de café lors des grands groupes,
- Service des sports ; utilisation du gymnase « la halle des sports » par la crèche collective.

Bilan /Évaluation des missions et actions portées

MISSION 1 - Action 1 : Informer et accompagner les familles dans la définition du projet d'accueil de leur enfant de moins de quatre ans, en proposant une offre d'accueil de qualité par le biais du RPE (ex-RAM) ou des établissements d'accueil de jeunes enfants de la commune.

Présentation de l'action :

Il s'agit d'accueillir les enfants dès deux mois et demi en l'absence de leurs parents de façon à répondre aux besoins de garde de ceux-ci mais en respectant strictement l'ensemble des contraintes liées au secteur petite enfance : normes de sécurité des établissements accueillant du public, normes de sécurité et d'encadrement fixées par les textes et sous le contrôle des services du Département, normes d'hygiène concernant la restauration collective. Les partenaires financeurs, Département et CAF, fixent également des obligations de résultats à la commune.

Enfin, de nombreux textes visant à lutter contre l'emploi précaire et à favoriser l'insertion ont des incidences directes sur l'accueil (obligation d'accueillir 10% d'enfants issus de familles en situation de pauvreté dans les modes d'accueil collectif et ainsi favoriser l'accompagnement de familles monoparentales, bénéficiaires du RSA ou de la prime d'activité majorée) et sur les agents qui assurent celui-ci.

Il s'agit d'accueillir les enfants dans un climat permettant un développement physique et psychologique de ceux-ci ; les structures préparent un « projet pédagogique » précisant les conditions d'un accueil adapté aux attentes de tous les partenaires. Les familles peuvent bénéficier de modes d'accueil diversifiés : accueil familial ou collectif, à temps plein ou partiel, contractualisé.

La crèche collective a continué ses partenariats et ainsi proposé :

- les ateliers d'expression corporelle, 1 fois par mois, avec la compagnie Ballons
- l'utilisation du gymnase à raison de 1 à 2 fois par semaine selon les périodes de l'année et la disponibilité de l'équipement.

Le multi accueil a poursuivi :

- le partenariat 1 fois par mois, avec la Fée en chant thé, qui utilise un tapis à histoire à destination de 3 groupes d'enfants.
- l'activité gymnastique, danse, expression corporelle, pour les enfants du multi accueil, est toujours appréciée. L'espace de danse proposé à la Maison de la Jeunesse, très accessible et adapté aux besoins des enfants, est utilisé deux fois par semaine en dehors des vacances scolaires.

La crèche familiale a poursuivi

- les ateliers d'éveil musical, 1 fois par mois, avec du Cocoon au papillon
- les ateliers d'expression corporelle, 1 fois par mois, avec la compagnie Ballons

Le relais petite enfance développe son partenariat avec

- les ateliers avec du Cocoon au Papillon à destination des enfants lors des temps d'éveil qu'avec assistantes maternelles indépendantes de la commune en réunion le soir .

Évaluation quantitative de l'action :

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nombre d'usagers concernés par l'action	248 enfants (240 familles)	216 enfants 207 familles	216 enfants 20 familles
Crèche collective	71 enfants (68 familles)	67 enfants 63 familles	69 enfants 64 familles
Crèche familiale	47 enfants 45 familles	39 enfants 37 familles	39 enfants 35 familles
Multi accueil	70 enfants 67 familles	50 enfants 47 familles	48 enfants 42 familles
RAM	60 enfants 60 familles 26 Professionnelles	60 enfants 60 familles 26 Professionnelles	60 enfants 60 familles 26 Professionnelles
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	187 jours 188 jours 180 jours Les trois structures de la petite enfance ainsi que le RAM ont fermé : 1 semaine à Noël lors du confinement ainsi que 3 semaines du 3 au 24 août voire le 25 pour la crèche collective	218 jours 221 jours 221 jours Les 3 structures de la petite enfance ainsi que le RAM ont fermé : 1 semaine à Noël, les 3 semaines d'avril ainsi que 3 semaines en août	Crèche collective 226 jours crèche familiale 233 jours Multi accueil 231 jours Les 3 structures de la petite enfance ainsi que le RAM ont fermé : 1 semaine à Noël, les 3 semaines d'avril ainsi que 3 semaines en août sauf la crèche collective 4 semaines cet été pour finaliser les travaux dans le bâtiment et les 3 cours
Coût de revient global de l'action	2 859 820 €	2 590 973 €	2 695 029 €
Coût de revient par participant / ou usager	11 531 €	11 995 €	12 476,98 €
Coût résiduel de l'action	1 225 286 €	1 065 721 €	1 153 668 €

Le nombre d'enfants est identique à la période précédente. En effet la situation sanitaire et les divers protocoles qui en ont découlé n'ont pas permis de rouvrir l'accueil occasionnel. Seules les accueils réguliers ont été maintenu sur l'ensemble des structures.

Il y a eu 104 nouvelles familles admises sur la période, 41 en crèche collective, 32 en crèche familiale et 31 au multi accueil.

Afin de compléter les places vacantes, lors de la fermeture estivale et l'entrée des grands à l'école maternelles, les nouvelles familles débutent leur adaptation dès la semaine de réouverture soit fin du mois d'août et ainsi la grande majorité des enfants ont débuté leur contrat au 1^{er} octobre au plus tard.

Les différents règlements sont répartis de la façon suivante pour 1412 factures : 24 paiements en espèces, 32 paiements par chèques, 61 paiements par carte bancaire, 887 paiements en ligne, 368 paiements par prélèvement automatique et 40 par CESU.

La CAF a poursuivi, l'accompagnement financier proposé aux structures petite enfance afin de permettre aux gestionnaires de pouvoir faire perdurer un accueil adapté en fonction des besoins des familles.

Une subvention particulière est aussi perçue en cas d'enfants absents liés au COVID . Cette aide ponctuelle a été perçue pour 516 jours covid en crèche collective pour 62 enfants, 181 jours en crèche familiale pour 24 enfants et 194 jours au multi accueil pour 34 enfants.

Budget de l'action :

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60-Achats et fournitures	160 208 €	70-Part des usagers	381 135 €
61/62-Prestations de service	3 641 €	74- Subventions	1 160 225 €
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	2 531 179 €	Part communale :	1 153 668 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	2 695 028 €	Total produits :	2 695 028 €

Commentaires :

La partie dépense est en augmentation et s'explique par une hausse des frais de personnel de part une augmentation du point d'indice des professionnelles, de la revalorisation des auxiliaires de puériculture de catégorie C à B depuis janvier 2022 ainsi que l'embauche d'une nouvelle psychologue (le poste ayant été vacant sur la période précédente par manque de candidates) et du médecin sur la période complète (alors que le recrutement sur la période précédente correspondait de mai 21 à août 21).

Pour la partie recette la part des usagers est légèrement supérieure à la période précédente. Les parents ont repris un fonctionnement de travail plus présent et donc les contrats d'accueil ont été revu à la hausse .

De plus le taux d'effort a de nouveau augmenté en janvier 2022, tout comme le tarif plancher et plafond. Le tarif moyen de l'heure facturée aux parents était 1,62€ de l'heure sur la période précédente. Il est pour la période qui nous concerne de 1,68€

Coût à charge de la commune : 1 153 668 €

MISSION 1 - Action 2 : soutenir la parentalité

Depuis septembre 2021, la Maison de la Famille au sein de la maison de l'enfance et de la famille a été labélisée «Tiers lieu parentalité» par la CAF. En effet cet espace est un lieu ressource pour les familles sans distinction de genre.

Il s'agit d'un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges avec des professionnelles, partenaires ou entre usagers, voire d'orientation vers d'autres services ou partenaires selon la thématique abordée.

L'espace Maison de la famille comporte le relais petite enfance évoqué dans la partie petite enfance ainsi que le lieu d'accueil enfants parents, le réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents par le biais d'actions collectives tels que le coup de mains des parents, les ateliers de parents ainsi que les cafés de parents

De plus certaines rencontres individuelles sont possibles avec l'éducatrice de jeunes enfants référente à la parentalité, la psychologue municipale, la médiatrice de quartier, et les divers partenaires qui accompagnent la population dans différents moments de la vie tels qu'au niveau administratif, santé voire à destination des familles victimes de violences intrafamiliales.

Présentation de l'action :

1- Présentation de l'action pour les enfants de 0 à 6 ans :

Pour différentes raisons, le questionnement des parents se fait de plus en plus ressentir dans les structures qui leur sont dédiées. On constate une évolution dans la nature des interrogations soulevées par les parents.

L'entrée des écrans, par exemple, la place importante accordée à la télévision et aux jeux vidéo dans les familles, la présence forte des craintes liées au chômage, l'entrée à l'école maternelle ainsi que de nombreux facteurs expliquent l'exigence des parents en termes de performances demandées aux enfants, aux structures... Certains bébés se trouvent au cœur même de problèmes relationnels importants.

Un certain nombre d'actions ouvertes à tous et à tous les questionnements visent à conforter les parents dans leur rôle.

« A petits pas vers l'école »

Il s'agit d'un temps de rencontres avec les familles dans les 2 classes de petite section est proposé aux familles entrant à l'école maternelle afin que celles-ci découvrent la classe avec la présence de l'éducatrice. Ainsi sont abordés les thématiques du développement de l'enfant et du travail de coéducation enseignant/parent. Et dans un second temps cette réunion permet de donner quelques pistes aux familles pour accompagner l'enfant à mieux vivre sa rentrée.

Cette proposition a aussi été faite pour la classe de toute petite section en 2 temps de rencontres. La proposition précédente de l'action sous format de 10 ateliers n'est plus proposée par manque d'interlocuteur suite au changement de direction dans l'école concernée.

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) :

Il s'agit d'un accueil collectif, anonyme et gratuit. Il offre aux enfants de moins de 4 ans un espace de socialisation, d'éveil et de jeu et aux futurs parents, parents et grands-parents, un moment de détente, de partage et de rencontres.

Il est ouvert 4 demies journées par semaine en période scolaire et 8 demies journées la première semaine des petites vacances scolaires pour être fermées la seconde. Lors de ces ateliers sont abordés avec les familles les thématiques telles que l'alimentation, le développement de l'enfant, de l'école, la fratrie, la propreté...

La fréquentation est similaire à la période précédente malgré un mois de fermeture suite à l'absence d'une des deux accueillantes. La jauge des utilisateurs a été augmenté fin du premier semestre 2022. Le nouveau binôme d'accueillante depuis janvier 2022 fait un gros travail de communication auprès des partenaires ce qui a permis la venue de plusieurs nouvelles familles depuis quelques mois.

Ces ateliers peuvent permettre d'orienter les personnes vers des professionnels plus spécialisés. Elles constituent aussi des lieux d'écoute réciproque et d'échange, très appréciés.

La psychologue qui intervient au sein des 3 établissements d'accueil de jeunes enfants, réalise aussi des temps de supervision avec les deux accueillantes une fois par mois. L'objectif de ce temps de travail est de contribuer au développement des compétences, mettre à jour les pratiques professionnelles, développer les savoirs, savoir-faire et savoir être de l'équipe...

La convention avec l'association Ellen POIDATZ a été renouvelée, afin d'accompagner les familles d'enfants malentendants avec la présence de l'enseignante et d'une traductrice de l'association. L'objectif est l'intégration des familles différentes par l'ouverture vers l'autre, par la mise en

avant de la tolérance et la différence de chacun. Cependant par manque de famille concernée, ce partenaire n'est pas intervenu au sein des ateliers du LAEP.

2- Présentation de l'action pour les enfants de plus de 6 ans :

Ces temps de rencontre privilégient les initiatives collectives et le partenariat avec les acteurs locaux associatifs et professionnels.

Un important travail de partenariat avec les services municipaux, les services de l'Éducation Nationale et les différentes institutions ou associations a été poursuivi cette année.

Dans le cadre du Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents ont été mis en place :

* Le partage des connaissances par le biais:

Du coup de main des parents : qui sont des ateliers co-animés par la référente soutien à la parentalité de la commune et une technicienne de la CAF, le lundi matin pendant la période scolaire afin de valoriser les compétences des parents et les partager avec les autres.

Cette action a toujours un franc succès. Ce temps d'échanges entre maman est utilisé en moyenne par 8 personnes, ce qui permet un échange entre tous les participants.

Les ateliers ont été déplacés de l'espace Grain de café à une salle de la jeunesse (locaux qui ne sont pas utilisés par ce service ce jour-là) quand la surface demandée pour le nombre d'usagers doit augmenter comme en période hivernale par exemple.

Des ateliers parents-enfants : l'objectif de ces ateliers est de retrouver un moment de partage entre les parents et leur enfants de 6 à 10 ans, un mercredi sur deux, pendant la période scolaire, à travers un atelier artistique ou avec la Communauté d'Agglomération.

Ce deuxième partenaire a pour objectif de permettre l'accès aux récits et histoires au plus grand nombre d'enfants, de faire vivre le livre dans le quotidien des familles, d'accompagner celles-ci à fréquenter les médiathèques. Cette action contribue aussi à la prévention de l'illettrisme.

Des petits déj' ou des goûters : cette action se développe sur différentes écoles. L'objectif est d'aborder avec les parents une thématique qui les intéresse et ainsi leur redonner confiance et les accompagner dans leur rôle parental. Cette action repose sur la participation active des parents, la reconnaissance et la valorisation de leurs compétences.

*** La prévention :**

Les partenaires présents sur le Café des Parents regroupent :

- deux professionnels de l'ANPAA, Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie qui interviennent tous deux le mercredi sur rendez-vous. L'ANPAA a pour domaine d'action l'ensemble des addictions telles que l'alcool, les produits illicites, le tabac et les médicaments psychotropes.

- l'association Relais Jeunes 77 qui intervient le 2^{ème} mercredi après-midi. Les permanences sont des actions menées en individuel et ayant pour objectif d'informer les jeunes sur les modalités d'accueil au logement et sur le dispositif de logement temporaire

***L'action autour des violences faites aux femmes :**

- Un juriste a repris des permanences le vendredi matin sur rendez-vous uniquement afin d'accompagner les femmes . Celles-ci ont pour but de donner et diffuser gratuitement aux habitants une information juridique, professionnelle, sociale et pratique, leur faisant connaître leurs droits, les démarches à entreprendre et les orientant si besoin est vers les organismes spécifiques compétents.

- la psychologue spécialisée en psycho-trauma et toutes formes de violences intervient un lundi par mois.

- les diverses permanences de l'association Djamma Djigui, par le biais de sa présidente ainsi que des divers interlocuteurs, sont réalisées les jeudis ou vendredis avec l'avocate, la psychologue, la masseuse, la sophrologue...

***Les temps de rencontre individuel**

- la référente soutien à la parentalité qui accompagne les usagers dans leur démarche en lien avec leur rôle de parent, voire, oriente vers les partenaires adéquats selon la thématique et les besoins de la personne.

- le commissariat de Noisiel qui réalise une permanence par le délégué à la cohésion police population. Les permanences sont centrées sur la prévention et la gestion des conflits, la prévention de la délinquance, la prévention et l'accompagnement des violences intrafamiliales. Le partenaire intervient le premier mercredi de chaque mois et est en lien avec la médiatrice de quartier, le service jeunesse et les intervenants de la maison de la famille.

La technicienne de la CAF pour accompagner les familles dans le cadre d'intervention sociale autour des questions de séparation et des problématiques parentales . Ces permanences ont lieu 1 à 2 fois par mois le vendredi.

- la psychologue municipale qui réalise des permanences dédiées à l'accompagnement des enfants.

Un travail a été fait avec le service communication pour avoir un flyer plus complet qui reprend l'ensemble des action proposées au sein du secteur Maison de la Famille. Les service techniques ont aussi travaillé pour une meilleure identification de cet espace aux multiples possibilités d'accompagnement des familles.

Évaluation quantitative de l'action :

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nombre d'usagers concernés par l'action	<u>Enfants de moins de 6 ans :</u> 1017	<u>Enfants de moins de 6 ans :</u> 1055	<u>Enfants de moins de 6 ans :</u> 1000
Grain de sel	937	945	951
À petits pas vers l'école	10	0	0
Action accompagnement école	70	110	49
	<u>Enfants de plus de 6 ans : (2)492</u> Soit un total de 1509	<u>Enfants de plus de 6 ans : (2)553</u> Soit un total de 1608	<u>Enfants de plus de 6 ans : (2) 969</u> Soit un total de 1969
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	<u>Enfants de moins de 6 ans (1) :122</u>	<u>Enfants de moins de 6 ans (1) :165</u>	<u>Enfants de moins de 6 ans (1) :176</u>
Grain de sel	115 séances	159 séances	174 séances
A petits pas vers l'école	1 séance	0 séance	0 séance
Action accompagnement école	6 séances	6 séances	4 séances
	<u>Enfants de plus de 6 ans (2)</u> 86 Soit un total de 208	<u>Enfants de plus de 6 ans (2)</u> 100 Soit un total de 265	<u>Enfants de plus de 6 ans (2)</u> 258 Soit un total de 434
Coût de revient global de l'action	111 941 €	113 711 €	150 224 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	38 615 €	35 261 €	77 632 €

L'augmentation du nombre d'usagers bénéficiant de ces services est liée au développement des partenariats et des diverses actions depuis janvier 2022 au sein du secteur de la Maison de la Famille.

Budget de l'action :

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60-Achats et fournitures	4 949 €	70-Part des usagers	0
61/62-Prestations de service	0	74- Subventions	72 592 €
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	145 275 €	Part communale :	77 632 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	150 224 €	Total produits :	150 224 €

Commentaires :

La part des dépenses est liée principalement aux partenaires qui interviennent au sein dans le cadre du REAAP.

Les recettes sont liée au LAEP, le REAAP, Le tiers lieu parentalité et la cité éducative.

Coût à la charge de la commune : 77 632 €

III - COUT TOTAL RESIDUEL DU SECTEUR PETITE ENFANCE = 1 231 300 €

IV. EDUCATION - ACTIVITES PERISCOLAIRES

1 - SECTEUR EDUCATION

Objectifs et/ou Missions portés par le Secteur

- Objectif 1 - Mission 1 : Assurer la restauration et l'entretien des locaux scolaires.
- Objectif 2 - Mission 2 : Doter les écoles de moyens logistiques et en assurer le suivi :
- Fournitures scolaires ;
 - Classe d'enfants de moins de 3 ans ;
 - Sorties scolaires ;
 - Intervention musicale ;
 - Distribution de dictionnaires aux élèves de GS maternelle et de calculatrices aux élèves de CM2 ;
 - Spectacles ;
 - Coopérative scolaire...
- Objectif 3 - Mission 3 : Organiser les Études Dirigées pour les élèves du CP aux CM2 des écoles de la ville.
- Objectif 4 - Mission 4 : Organiser des Classes de Découvertes pour les élèves de CM2 des écoles de la ville.
- Objectif 5 - Mission 5 : Promotion des Activités Physiques et Sportives.

Ressources à disposition du service pour assurer les Missions confiées

Moyens Humains

Les effectifs étant très fluctuants, le mois de mars 2022 sera le mois de référence pour la prise en compte des moyens humains. Nous avons également intégré les vacataires des études dirigées et des classes de découvertes.

Le service est composé de **97** Agents dont :

- 1 Éducatrice Sportive ;
- 9 Agents Administratifs ;
- 17 Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) ;
- 70 Agents de restauration et d'entretien dont 10 Responsables d'équipes.

	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre d'Agents de catégorie A	0	0	1
Nombre d'Agents de catégorie B	1	2	3
Nombre d'Agents de catégorie C	94	94	93
Nombre de Vacataires (études dirigées + classes de découvertes)	56	55	55

Moyens Financiers

	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Budget de Fonctionnement	1 138 K€	1 136 K€	1 075 K€
Budget en Personnel	3 496 K€	3 505 K€	3 616 K€
Budget en Investissement	91 K€	120 K€	169 K€

Moyens Matériels

Équipements gérés par le service :

12 Écoles maternelles et élémentaires ;
 7 Restaurants scolaires.

Équipements communaux entretenus par le service - secteur Intendance :

Centres d'Accueils ;
 Centres de Loisirs (pour les maternelles et les élémentaires ;
 12 Écoles maternelles et élémentaires ;
 7 Restaurants scolaires.
 Milieux Ouverts - Arc-En-Ciel du Bois de la Grange ;
 Mairie Annexe ;
 Mairie Principale ;
 Comité Technique Municipale (CTM) ;
 LCR ;
 Pôle Culturel
 Police Municipale ;
 Service Emploi ;
 Service Patrimoine ;
 Maison de la Jeunesse ;
 Information Noisiel Jeunesse (INJ)...

Matériels gérés par le service - secteur Intendance :

Mono-brosses lustreuses ;
 Aspirateurs ;
 Machines à laver (linge + vaisselle) ;
 Auto-laveuses ;
 Chariots d'entretien ;
 Fours + Micro-ondes ;
 Mobiliers scolaires.

Moyens Complémentaires apportés par les services d'appui :

Action Sociale ;
 Administration Générale : État-Civil, Guichet unique, Régie centralisée ;
 Communication/Tourisme ;
 Pôle Culturel ;
 Informatique ;
 Finances/Marché Publics ;
 Patrimoine ;
 Police Municipale ;
 Ressources Humaines ;
 Sports ;
 Techniques ;
 Urbanisme/Politique de la Ville.

Bilan / Évaluation des Missions et Actions portées

Présentation de l'Action 1 :

Les restaurants scolaires sont gérés par la commune et fonctionnent les : lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 11h30 à 13h30, hors vacances scolaires et jours fériés.

La société Élior est notre prestataire de restauration scolaire depuis le 1^{er} janvier 2016.

Depuis janvier 2019, les repas sont élaborés par la cuisine centrale de Noisy-le-Grand. En mars 2019, les repas maternels sont à 4 composantes et ceux des élémentaires à 5 composantes.

Évaluation quantitative de l'Action :

	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre d'usagers concernés par l'action	1 512	1 657	1 648
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	107	137	138
Coût de revient global de l'action	2 685 026 €	2 617 947 €	2 865 820 €
Coût de revient par participant et/ ou usager	1 775 €	1 580 €	1 738 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	2 213 223 €	2 033 066 €	2 232 514 €

Budget de l'Action 2021/2022 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	631 058 €	70 - Part des usagers	563 682 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)		74 - Subventions	69 624 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	2 179 946 €	Part Communale :	2 232 514 €
65 - Frais de gestion	54 816 €	Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnelles		77 - Remboursement	
Total charges :	2 865 820 €	Total produits :	2 865 820 €

Les charges des personnels de restauration et d'animation ont été intégrées

Coût à la charge de la commune : 2 232 514 €

Commentaires :

Le secteur Éducation commande les repas et les Agents affectés au secteur Intendance réceptionnent, préparent, remettent en température les repas.

Ils procèdent aussi à l'entretien des offices de restauration.

Les Agents Techniques Spécialisés en École Maternelle « ATSEM » affectés au secteur Intendance et les animateurs du secteur Activités Périscolaires, participent à l'animation et l'encadrement des enfants sur le temps du repas, à raison d'un adulte pour **20 rationnaires élémentaires** et un adulte pour **14 rationnaires maternels**.

1) Qualité des Repas

En partenariat avec notre prestataire de restauration scolaire - la société Élior depuis le 1^{er} janvier 2016, la commune souhaite maintenir, pour les enfants des écoles, une qualité de repas supérieure, tant sur le plan nutritionnel que gustatif, en introduisant une composante Bio dans chaque repas pour :

- Les légumes d'entrées crues ou cuites ;
- Les légumes d'accompagnement et fruits ;
- Les viandes bovines, porcines, ovines et volailles « Label Rouge ».

2) Éducation Alimentaire

Le secteur Éducation et la diététicienne du prestataire de restauration élaborent les menus selon l'équilibre alimentaire (menus attractifs au niveau couleur, texture et variété) et selon la connaissance de l'enfant avec des recettes adaptées pour favoriser la consommation.

Des animations sont proposées autour du repas afin de favoriser la découverte et l'initiation :

- Bienvenue à la ferme ;
- Semaine du goût ;
- Semaine du développement durable ;
- Semaine de la Fraich'Attitude.

Cette année 82 % des enfants scolarisés ont déjeuné au sein des 7 restaurants scolaires pendant les 137 jours de fonctionnement contre 85 % l'année dernière.

Dans sa réflexion sur l'équilibre alimentaire, le secteur Éducation propose une fois par an, une animation « Petits déjeuners » à destination de tous les élèves de CE2 scolarisés sur les écoles de la commune.

Cette animation, organisée avec le concours du prestataire de restauration scolaire Élior, a pour objet de sensibiliser parents et enfants aux bienfaits nutritionnels du premier repas de la journée.

Autre Disposition de l'Année :

En partenariat avec l'Éducation Nationale, la commune a mise en place le dispositif « Petits déjeuners » dans les écoles maternelles classées en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP).

C'est ainsi que 17 classes ont participé à cette action, contre 11 l'année dernière.

OBJECTIF 1 - MISSION 1 - ACTION 2 : ENTRETIEN DES LOCAUX SCOLAIRES

Présentation de l'Action : Entretien des locaux scolaires par les Agents - Secteur Intendance

Les Agents du secteur Intendance s'occupent de l'entretien des écoles maternelles et élémentaires, soit 6 groupes scolaires, ainsi que de celui des équipements extérieurs de la commune.

Compte tenu de la difficulté à quantifier le nombre d'usagers, nous avons fait le choix de ne considérer que les effectifs scolaires et uniquement le personnel du secteur Intendance qui interviennent sur les écoles.

C'est ainsi que 56 agents du Secteur Intendance interviennent quotidiennement, matin et/ou soir pour entretenir les 12 565 m² de locaux scolaires.

Évaluation quantitative de l'Action :

	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre d'utilisateurs concernés par l'action	1 802	1 790	1 786
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	107	137	138
Coût de revient global de l'action	1 118 013 €	1 106 213 €	1 155 796 €
Coût de revient par participant et/ou usager	620 €	618 €	647 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	1 118 013 €	1 106 213 €	1 155 796 €

Budget de l'Action 2021/2022 :

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60 - Achats et fournitures	84 237 €	70 - Part des usagers	
61/62 - Prestations de service	63 189 €	74 - Subventions	
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	1 008 370 €	Part Communale :	1 155 796 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnelles		77 - Remboursement	
Total charges :	1 155 796 €	Total produits :	1 155 796 €

Les charges des personnels de restauration et d'animation ont été intégrées

Coût à la charge de la commune : 1 155 796 €

OBJECTIF 2 - MISSION 2 : Doter les écoles de moyens logistiques et en assurer le suivi

Présentation de l'Action :

L'action se vérifie par la mise à disposition de :

- Classe d'enfants de moins de trois ans ;
- Transports scolaires pour les visites en cours d'année ;
- Fournitures scolaires ;
- Interventions musicales ;
- Distribution de dictionnaires aux GS de maternelle ;
- Distribution de calculatrices aux CM2 en élémentaire ;
- Cahiers de vacances à tous les enfants Noisiéliens ;
- Spectacles de fin d'année ;
- Subventions aux coopératives scolaires...

A - SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

La classe inter-secteur a ouvert en septembre 2006, à l'école maternelle du Bois de la Grange et peut accueillir jusqu'à 25 enfants âgés de deux ans minimum, le jour de la rentrée scolaire.

La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées.

Cette scolarisation est la première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité.

Il s'agit notamment d'un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sa famille est éloignée de la culture scolaire.

Parce qu'elle concerne des « tout-petits » ayant des besoins spécifiques, cette scolarisation requiert une organisation des activités et du lieu de vie qui se distinguent nettement de ce qui existe dans les autres classes de l'école maternelle.

Elle nécessite donc un projet particulier, inscrit dans le projet d'école. Elle constitue, cependant, la première étape d'un parcours scolaire et ne se substitue donc pas aux autres structures pouvant accueillir ces enfants.

Une préinscription est proposée aux familles qui désirent inscrire leurs enfants dans cette classe destinés aux enfants de moins de 3 ans.

Ensuite, une Commission se réunit chaque année en présence de la Maire adjointe chargée de l'Éducation et des Activités Périscolaires, afin de choisir les enfants qui pourront intégrer cette classe. Les parents sont prévenus par courrier pour toutes réponses favorables ou défavorables.

Au mois de septembre à la rentrée scolaire, les enfants de cette classe sont scolarisés et sont accueillis par un enseignant et un Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM).

Ce mode d'organisation, à la croisée de la crèche collective et de la petite section maternelle, permet une scolarisation des enfants tout en douceur.

Elle favorise ainsi, la sociabilisation progressive des enfants qui n'ont jamais fréquenté de structures d'accueil collectif et leur permet de bénéficier d'une attention particulière.

Le rythme des activités proposées est souple et adapté au jeune âge des enfants.

Cette classe valorise également la fonction parentale, en demandant une participation active et régulière des parents à la vie de la classe.

Cette année, la classe des enfants de moins de 3 ans a accueilli : **21** enfants.

Coût en personnel supplémentaire à la charge de la commune : 36 151 €

B - DOTER LES ÉCOLES DE MOYENS ET LES ACCOMPAGNER DANS LA RÉALISATION DE LEURS PROJETS

Un certain nombre de dépenses obligatoires incombent aux communes en matière de scolarité pour le fonctionnement des écoles, notamment, les **dépenses** liées à la construction et l'entretien des bâtiments, à l'acquisition et l'entretien du mobilier scolaire, au chauffage et à l'éclairage des classes, à la rémunération des personnels de service s'il y a lieu.

Outre ces dépenses obligatoires, la commune de Noisiel participe, aussi, financièrement à **l'organisation de projets** améliorant ainsi, les acquis scolaires et les connaissances des élèves en partenariat avec les équipes enseignantes des écoles de la commune.

Le secteur Éducation participe au financement et à l'organisation des **sorties scolaires** et aux **spectacles** de fin d'année pour l'ensemble des écoles de la ville.

Ce secteur dote toutes les écoles en **fournitures scolaires**, participe au financement des abonnements des écoles et offre chaque année des **dictionnaires** aux élèves de grande section maternelle, des **dictionnaires** et ou des **calculatrices** au élèves de CM2.

Cette année, comme l'année dernière, des **cahiers de vacances** ont été envoyés à tous les enfants Noisiéliens scolarisés dans les écoles de la ville.

Évaluation quantitative de l'Action :

	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre d'usagers concernés par l'action	1 802	1 790	1 786
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	107	137	138
Coût de revient global de l'action	86 117 €	91 270 €	92 169 €
Coût de revient par participant et/ ou usager	47,80 €	51 €	
Coût résiduel de l'action pour la Commune	86 117 €	91 270 €	92 169 €

Budget de l'Action 2021/2022 :

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60 - Achats et fournitures	25 627 €	70 - Part des usagers	
61/62 - Prestations de service	63 332 €	74 - Subventions	
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel		Part Communale :	92 169 €
65 - Frais de gestion	3 210 €	Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnelles		77 - Remboursement	
Total charges :	92 169 €	Total produits :	92 169 €

Coût à la charge de la commune : 92 169 €

OBJECTIF 3 - MISSION 3 : Organiser les Études Dirigées en élémentaires

Présentation de l'Action :

Les études dirigées sont organisées par le secteur Éducation et s'adressent à tous les élèves fréquentant les écoles élémentaires de la commune. Elles servent à accompagner les enfants dans leurs devoirs après la classe.

L'inscription est annuelle et la participation financière de la famille se calcule en fonction de ses ressources et de sa composition.

Depuis septembre 2018, suite au **retour à la semaine de 4 jours scolaires**, la municipalité a fait le choix de proposer aux familles, **4 soirs d'études dirigées** (lundi, mardi, jeudi et vendredi) avec un taux d'encadrement maximum d'un adulte pour 18 enfants. Les horaires ont été modifiés : de 16h30 à 18h.

Dans chaque école, un Responsable est nommé par le Maire, il est garant du bon fonctionnement et de l'organisation des études dirigées pour le compte de la commune.

Prioritairement, l'encadrement est assuré par des enseignants volontaires exerçant sur la commune et à défaut par des intervenants extérieurs à l'Éducation Nationale. Ainsi, les équipes d'encadrement proposent une aide à l'organisation du travail et à l'apprentissage des leçons.

Pour l'année scolaire 2021-2022, **680 enfants** étaient inscrits à l'étude dirigée, **292 élèves** étaient présents quotidiennement en moyenne.

Enfin, un effectif en hausse, **25 groupes** d'études fonctionnaient au sein des 6 écoles élémentaires de la commune.

Évaluation quantitative de l'Action :

	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre d'usagers concernés par l'action	615/304	678/318	680/292
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	88	137	138
Coût de revient global de l'action	108 845 €	152 497 €	162 373 €
Coût de revient par participant et/ ou usager	358 €	479 €	556 €
Coût résiduel de l'action pour la Commune	78 884 €	87 189 €	104 793 €

Budget de l'Action 2021/2022 :

Charges	<u>Montants</u>	Produits	<u>Montants</u>
60 - Achats et fournitures		70 - Part des usagers	49 977 €
61/62 - Prestations de service		74 - Subventions	7 603 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	162 373 €	Part Communale :	104 793 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnelles		77 - Remboursement	
Total charges :	162 373 €	Total produits :	162 373 €

COÛT À LA CHARGE DE LA COMMUNE : 104 793 €

OBJECTIF 4 - MISSION 4 - Action 1 : Organiser les Classes de Découvertes

Présentation de l'Action :

Depuis plusieurs années, la commune favorise et facilite le départ en classes de découvertes des enfants scolarisés en CM2, fréquentant les écoles élémentaires Noisiéliennes. Ces séjours se déroulent sur le temps scolaire de 6 à 10 jours.

Le secteur Éducation accompagne les enseignants dans l'organisation administrative des projets de classes de découvertes (rédaction du cahier des charges du marché public, suivi des prestataires, inscriptions et organisations des réunions de présentation...). Il participe aussi financièrement à environ **60 % du coût du séjour**.

La participation financière de la famille pour le séjour se calcule en fonction de ses ressources et de sa composition.

L'objectif des classes de découvertes est de sortir l'élève du milieu « classe » pour lui faire découvrir un environnement souvent méconnu (milieu marin, montagne...) et lui faire pratiquer des activités nouvelles.

Les sensibilisations et découvertes sont réinvesties par les enseignants lors des apprentissages scolaires.

De plus, la classe de découvertes est souvent, pour l'enfant, la première expérience d'éloignement du milieu familial.

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022, 191 ÉLÈVES DE 4 ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DIFFÉRENTES ONT BÉNÉFICIER DES CLASSES DE DÉCOUVERTES.

Évaluation quantitative de l'Action :

	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre d'usagers concernés par l'action	25		191
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	8		5 à 10 jours
Coût de revient global de l'action	24 875 €		112 679 €
Coût de revient par participant et/ ou usager	995 €		627 €
Coût résiduel de l'action pour la Commune	13 980 €		96 126 €
Coût de l'action par Noisiélien	0,91 €		6 €
Évaluation qualitative de l'action (de 1 à 5)	4		4

Budget de l'Action 2021/2022 :

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60 - Achats et fournitures	115 628 €	70 - Part des usagers	19 903 €
61/62 - Prestations de service		74 - Subventions	3 650 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	1 033 €	Part Communale :	96 126 €
65 - Frais de gestion	3 018 €	Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnelles		77 - Remboursement	
Total charges :	119 679 €	Total produits :	119 679 €

Coût à la charge de la commune : 96 126 €

OBJECTIF 5 - MISSION 5 - Action 1 : Promotion des Activités Physiques et Sportives

Présentation de l'Action :

La promotion des Activités Physiques et Sportives est un soutien pédagogique au cours d'Éducation Physique et Sportive (EPS) auprès des écoles élémentaires.

L'Éducation Physique et Sportive proposée aux enfants de l'enseignement élémentaire relève de la responsabilité de l'Éducation Nationale.

Ainsi, seuls les professeurs des écoles détiennent la responsabilité et le choix de la mise en place des activités sportives proposées dans ce cadre.

1) Soutien volontaire et Pédagogique

Au regard des spécificités pédagogiques de l'EPS, les communes peuvent décider de s'associer et s'investir en apportant un soutien volontaire et pédagogique aux professeurs des écoles.

Une éducatrice sportive, compétente dans l'initiation de nombreuses disciplines est ainsi mise à disposition des différentes écoles élémentaires de la ville.

Et, afin de permettre aux enfants d'évoluer dans un environnement adapté, la municipalité :

Assure l'accès à l'ensemble de ses équipements sportifs municipaux de proximité aux écoles élémentaires ;

Gère l'organisation et la prise en charge matérielle des déplacements (location de cars avec chauffeurs) vers les gymnases et la piscine intercommunale de Torcy.

Évaluation quantitative de l'Action :

	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre d'usagers concernés par l'action	634	629	631
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	110	140	138
Coût de revient global de l'action	60 K€	61 353 €	64 567 €
Coût de revient par participant et/ ou usager	95 €	97,5 €	102 €
Coût résiduel de l'action pour la Commune	60 K€	61 353 €	64 567 €

Budget de l'Action 2021/2022 :

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60 - Achats et fournitures		70 - Part des usagers	
61/62 - Prestations de service	30 407 €	74 - Subventions	
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	34 160 €	Part Communale :	64 567 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnelles		77 - Remboursement	
Total charges :	64 567 €	Total produits :	64 567 €

Coût à la charge de la commune : 64 567 €

Cette mission est essentielle pour optimiser les conditions d'enseignement de l'EPS et sensibiliser, dès le plus jeune âge, aux bienfaits d'une pratique sportive.

L'éducatrice sportive municipale est intervenue **23 heures** par semaine, sur 4 jours, en priorité auprès des classes de cycle 3 (CM1 et CM2, ainsi qu'auprès des classes de CE2) des 6 écoles élémentaires de la ville.

Cette priorité a été définie conformément aux prérogatives de l'Éducation Nationale dans les notes et circulaires départementales de rentrée 2020/2021 : « Priorité d'intervention au cycle 3 ». Cette année, **26 classes** et **629 enfants** ont été concernés par ce dispositif.

Les achats et fournitures intégrés à cette action correspondent aux investissements de matériels pédagogiques permettant la pratique de disciplines diverses.

Les prestations de services concernent le recours à un prestataire de transport pour affecter : principalement, les élèves de l'école Jules Ferry sur les équipements sportifs (école éloignée de toute structure sportive), et toutes les classes de la ville bénéficiant de l'apprentissage de la natation à la piscine de Torcy.

2) Stages Sportifs

L'éducatrice sportive intervient auprès des **6 écoles élémentaires** de Noisiel durant toute l'année scolaire, de septembre jusqu'à juillet, lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30. Environ **600 enfants** ont bénéficié de ces interventions.

L'année est répartie en 4 périodes, soit 4 activités sportives différentes : sports de raquettes, sports de combats, sports artistiques, sports collectifs.

Le planning des activités sportives est proposé en collaboration avec les enseignants et les différentes compétences demandées par l'Éducation Nationale.

Pendant les périodes de vacances scolaires :

Nous accueillons **36 enfants** par semaine pendant la 1ère semaine des vacances d'automne, d'hiver et de printemps (*annulés en raison de la Covid 19*) et 3 semaines pendant les vacances d'été.

Organisation d'une journée type :

Les stages sportifs s'organisent du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30. La matinée et l'après-midi sont divisées en 2 parties, avec 4 activités différentes durant la journée ponctuée d'un temps méridien qui permet de profiter d'un temps calme où temps de projection vidéo (reportage sur le thème du sport et sur le corps humain). Le repas se faisant lui au Centre de Loisirs Les Noyers.

Nous profitons des différents équipements de la ville (COSOM et stades) et organisons en été des sorties en canoë/kayak sur la journée entière, une fois par semaine.

Pour le bon déroulement de ces stages, nous recrutons 3 éducateurs sportifs diplômés pour chaque période de vacances, en soutien à l'éducatrice sportive en poste toute l'année.

Évaluation quantitative de l'Action :

	2020/2021	2021/2022
Nombre d'usagers concernés par l'action	160	216
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	25	25
Coût de revient global de l'action	26 785 €	44 841 €
Coût de revient par participant et/ ou usager	167,4 €	207,6 €
Coût résiduel de l'action pour la Commune	21 529 €	37 716 €
Coût de l'action par Noisiélien	1,35 €	2,35 €
Évaluation qualitative de l'action (de 1 à 5)	4	4

Budget de l'Action 2021/2022 :

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60 - Achats et fournitures	5 168 €	70 - Part des usagers	7 125 €
61/62 - Prestations de service	7 000 €	74 - Subventions	
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	32 673 €	Part Communale :	37 716 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnelles		77 - Remboursement	
Total charges :	44 841 €	Total produits :	44 841 €

COÛT À LA CHARGE DE LA COMMUNE : 37 716 €

I - COÛT TOTAL RÉSIDUEL DU SECTEUR ÉDUCATION = 3 819 632 €

2 - SECTEUR-ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

1. Objectifs et/ou Missions portés par le secteur

Objectif 1 / Mission 1 : Organisation des temps Périscolaires ;

Mission 2 : Accueils Périscolaires ;

Mission 3 : Conseil Municipal des Enfants (CME) ;

Mission 4 : Gestion de l'Animation des temps de restauration scolaire.

Objectif 2 / Mission 1 : Organisation des Accueils de Loisirs (CA), des Centres de Loisirs des Mercredis (CLM) et Centres de Loisirs Vacances (CLV) qui se déroulent pendant les vacances scolaires.

Objectif 3 / Mission 1 : Organisation de la structure Arc-En-ciel (AEC).

Objectif 4 / Mission 1 : Favoriser les départs en vacances ;

Mission 2 : Séjours de vacances ;

Mission 3 : Mini-séjours.

II. Ressources à disposition du secteur pour assurer les Missions confiées

Moyens Humains

	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre d'Agents de catégorie A	0	0	0
Nombre d'Agents de catégorie B	3	3	3
Nombre d'Agents de catégorie C	36	36	35
Nombre de vacataires (restauration scolaires, accueils, TAP, ...)	48	51	50

Moyens Financiers

	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Budget de Fonctionnement	303 771 €	337 280 €	376 292 €
Budget en Personnel	1 726 565 €	1 714 655 €	1 794 427 €
Budget en Investissement	24 844 €	23 820 €	4 600 €

Moyens Matériels

Le secteur des Activités Périscolaires gère 7 structures qui sont organisées en 3 types d'équipements :

3 structures assurent à la fois les **Centres d'Accueils** périscolaires - CA (matin, mini-soir et soir) et les **Centres de loisirs** (les mercredis - CLM et/ou pendant les vacances - CLV) :

La Pièce aux Chats, Les Noyers et Le Verger.

3 structures assurent **exclusivement les Centres d'Accueils** périscolaires (matin, mini-soir et soir) : L'Allée des Bois, Le Bois de la Grange et Les Tilleuls.

1 structure dite « Milieu Ouvert » (MO) ou « **Arc-En-Ciel** » (AEC) du Bois de la Grange qui propose des Accueils périscolaires et loisirs. Elle est accessible uniquement aux enfants âgés de 6 à 11 ans dont les familles ont un quotient familial inférieur à T9.

Equipements gérés par le secteur :

- 3 Centres d'Accueils et de loisirs ;
- 3 Centres d'Accueils périscolaires ;
- 1 Centre d'Accueil de loisirs en milieu ouvert Arc-En-Ciel (AEC).

Matériels gérés par le secteur :

- Matériels pédagogiques de type petits consommables (peinture, paillettes ...) ;
- Jeux de société ;
- Matériels sportifs (ballons, cages de but, ...) ;
- Jeux extérieurs (patinettes, vélo, ...) ;
- Un véhicule.

Moyens Complémentaires apportés par les services d'appui :

- Action Sociale ;
- Administration Générale ;
- Communication/Tourisme ;
- Culture/Animation ;
- Éducation/Intendance ;

Informatique ;
 Finances/Marché Publics ;
 Patrimoine ;
 Sports et Jeunesse ;
 Ressources Humaines ;
 Techniques ;
 Urbanisme/Politique de la Ville.

III. Bilan / Évaluation des Missions et Actions

OBJECTIF 1 - MISSION 1 - Action 1 : Organisation des Temps Périscolaires

Présentation de l'Action : Centres d'Accueils périscolaires

Le secteur Activités Périscolaires a pour vocation d'accueillir les enfants entre 3 et 11 ans dans des centres d'accueils périscolaires. Ces temps d'accueils fonctionnent tous les jours du lundi au vendredi et se déclinent en deux parties :

Les temps périscolaires, le matin entre 7h et 8h30 : les familles peuvent déposer leur(s) enfant(s) à partir de 7h dans ces structures rattachées à leur école.

Les temps postcolaires, le soir de 16h30 à 19h : les équipes d'animation proposent un goûter ainsi que des activités libres aux enfants jusqu'à l'arrivée des parents.

Analyse de la moyenne des fréquentations par jour :

Par rapport à l'année précédente, nous constatons une stabilité des effectifs maternels et élémentaires.

Accueils Périscolaires	Année 2020/2021 pour les structures (hors AEC)				Année 2021/2022 pour les structures (hors AEC)			
	3/5ans	6/11 ans	Moyenne par jour	Moyenne par structure	3/5ans	6/11ans	Moyenne par jour	Moyenne par structure
Matin	38	61	99	17	34	59	93	15
Soir	162	108	270	45	170	97	267	45
Total	200	169	369	62	204	156	360	60

Évaluation quantitative de l'Action :

	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre de journée enfants sur l'année	50 256	52 650	51 740
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	144	137	138
Moyenne de fréquentation par jours de fonctionnement	349	385	375
Coût de revient global de l'action	351 106 €	346 046 €	350 326 €
Coût de revient par participant et par jour	6,98 €	6,57 €	6,77 €

Budget de l'Action 2021/2022 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	35 100 €	70 - Part des usagers	55 940 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)		74 - Subventions	5 700 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	315 226 €	Part Communale :	288 686 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnelles		Part diverses :	
Total charges :	350 326 €	Total produits :	350 326 €

Coût à la charge de la commune : 288 686 €

OBJECTIF 2 - MISSION 2 - : Activités Péri-Éducatives

Présentation de l'Action 1 : Conseil Municipal d'Enfants (CME)

Installé depuis Mars 1992, le Conseil Municipal d'Enfants compte cette année **32** élus titulaires. Les jeunes en CM2 et 6^{ème} sont élus pour 2 ans et sont répartis sur 3 Commissions : Animation-Santé, Environnement, Solidarité.

Cette année, les élus ont participé aux différentes commémoration nationale : 1^{er} et 10, 11 novembre 2021, Vœux du Maire en janvier 2022, Victoire 1945 le 8 mai 2022, Recueil au cimetière de Noisiel, le 15 septembre 2022,...).

Une Animatrice a assuré le suivi du fonctionnement du Conseil Municipal d'Enfants, en collaboration avec un Agent administratif sur les périodes scolaires afin de mieux répartir : la gestion des différentes animations, les préparations des 3 Commissions et des visites de sites.

- C'est ainsi que cette année plusieurs actions ont été menées :
- Environ 34 convocations aux différentes Commissions et Animations ;
- 2 Visites : l'Élysée le 15 février 2022, l'institut de France le 24 octobre 2022 ;
- 5 participations aux évènements communaux : « Nettoyage de la ville » le 14 mai 2022 qui a permis le ramassage de 4000 mètres cubes de déchets, « Noisiel en Fête » le 4 juin 2022, « Spectacle du Carnaval 2022 » le 26 mars 2022, les ateliers en plein air, de réparations de vélos et d'apprentissage de « goûters zéro déchets », le 18 juin 2022, ;
- « Nettoyage des bords de Marne de Noisiel en Canoë-Kayak » le 23 avril, le 4 juin et le 2 juillet 2022,
- Projets tout au long de l'année avec les résidents de la Chocolatière (jardinages, brocantes, animations, jeux, collation...)
- Divers Ateliers en fonction des projets des enfants : boîtes à bouchons et à piles, confectionnées avec des cartons recyclés, peints et décorés par les élus ;
- Affiches pour toutes les manifestations ;
- Collectes alimentaires avec Barakafood 77 en octobre 2021 et en avril, le Secours Catholique, le 2 avril et 22 octobre 2022 ;
- « Soirée Festive » le 18 novembre 2022 : Invitation faite à tout les enfants des classes de CM2 en compagnie des élus du Conseil Municipal d'enfants.
- Participation à l'organisation et au déroulement de l'après-midi dédié au 30 ans du Conseil Municipal d'enfants.

Budget de l'Action 2021/2022 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	1 320 €	70 - Part des usagers	
61/62 - Prestations de service (communication incluse)		74 - Subventions	
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	13 832 €	Part Communale :	15 152 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnelles		Part diverses :	
Total charges :	15 152 €	Total produits :	15 152 €

Coût à la charge de la commune : 15 152 €

Commentaires :

Pour l'année 2021/2022, différents projets ont été préparés et menés par les enfants élus au Conseil Municipal des Enfants en présence de l'Animatrice :

Commission Animation/Santé - Projets divers :

- Brocante (les recettes ont été reversées à des Associations) ;
- Confections de boîtes à bouchons et de Piles ;
- Ramassage de déchets, soit environ 4000 mètres cubes...

Commission Environnement - Projets divers :

- Création de nichoirs et de maisons à insectes ;
- Création de bacs avec plantations de fleurs et aromates dans la ville ou en faveur des personnes retraités, ainsi que le nettoyage du poulailler de la maison de retraite ;

Commission Solidarité - Projets divers :

- Organisation de jeux de société et de lotos ;
- Projets intergénérationnels avec l'EPHAD « la Chocolatière » ;
- Action de propreté des bords de la Marne en canoë kayak...

Pour l'ensemble des élus la « Collecte alimentaire » devant le magasin Super U, le samedi 2 avril 2022, la « Fête de fin d'année scolaire » le 29 juin 2022.

Il est à noter également que, comme pour toutes préparations autour des Élections, le Conseil Municipal d'Enfants sollicite plus de moyens en personnels pendant les mois de septembre à décembre de l'année scolaire en cours.

Ainsi, l'Animatrice et 2 Agents administratifs se mobilisent pour mieux organiser ces élections :

Prise de rendez-vous par l'Animatrice avec chaque Directions d'écoles élémentaires pour mieux expliquer aux élèves de CM2 le fonctionnement du CME à l'aide de diapos.

Envois de courriers aux parents pour demander leurs autorisations afin que leur enfants participent en tant que futurs élus ;

Envois de courriers aux enseignants et Directions des écoles ;

Envois de courriers aux élus du Bureau Municipal afin de solliciter leurs aides pour mieux tenir les élections comme pour les élections municipales, régionales ou présidentielles ;

Création de bulletins aux noms de tout les candidats utilisables pour les votes ;

- Création de cartes électorales pour les 196 élèves de CM2 afin qu'ils puissent voter comme les adultes ;

- Le jour du vote : installation des urnes et présence des élus du Bureau Municipal qui auront confirmé leur participation en amont. Un planning est établi pour chaque bureau de vote et dans chaque école élémentaires ;
- Tableau récapitulatif des Résultats des Élections du Conseil Municipal d'enfants ;
- Préparation de Carte d'invitation par le service Communication et envoi de l'ordre du jour pour la séance plénière et conseil d'attribution qui ont eu lieu le 15 décembre 2022.

Présentation de l'Action 2 : Gestion de l'Animation des Restaurants Scolaires

Les restaurants scolaires gérés par la commune fonctionnent les lundis, mardis, jeudis et vendredis, hors vacances scolaires et jours fériés de 11h30 à 13h30.

Les équipes d'animation encadrent les enfants sur le temps du repas à raison d'un adulte pour 20 rationnaires élémentaires et un pour 14 maternels.

Moyens Humains

	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre d'Agents permanents	28	27	26
Nombre de Vacataires	109	110	111
Coordinatrice	1	1	1
Total	138	138	138

Moyens Financiers

Évaluation Quantitative de l'Action :

	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre d'usagers concernés par l'action	1 512	1 657	1 648
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	107	137	138
Coût de revient global de l'action	2 685 026 €	2 617 947 €	2 865 820 €
Coût de revient par participant et/ou usager	1 775 €	1 580 €	1 738 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	2 213 223 €	2 033 066 €	2 232 514 €

Budget de l'Action 2021/2022 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	631 058 €	70 - Part des usagers	563 682 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)		74 - Subventions	69 624 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	2 179 946 €	Part Communale :	2 232 514 €
65 - Frais de gestion	54 816 €	Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnelles		77 - Remboursement	
Total charges :	2 865 820 €	Total produits :	2 865 820 €

* Les charges des personnels de restauration et d'animation ont été intégrées

Coût à la charge de la commune : 2 232 514 €

Le secteur Activités Périscolaires se charge depuis le 1^{er} septembre 2012 de la gestion de l'animation des temps de restauration scolaire.

La fonction de la restauration scolaire s'est profondément modifiée. Tout en satisfaisant au besoin nutritionnel fondamental, l'activité a évolué vers une éducation des enfants aux règles d'alimentation et à la convivialité.

Le projet de chaque restaurant doit en outre satisfaire aux finalités suivantes :

- Assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants ;
- Veiller au calme et à la sérénité lors du déroulement du repas ;
- Répondre aux besoins alimentaires et d'hygiène ;
- Favoriser la découverte des aliments, apprendre à consommer une alimentation variée et équilibrée ;
- Faire comprendre pourquoi il faut manger de tout ;
- Sensibiliser au goût et à l'éducation nutritionnelle ;
- Apprendre à participer de façon active et responsable au repas ;
- Investir le temps du repas comme un lieu de plaisir ;
- Permettre aux plus jeunes enfants d'acquérir plus d'autonomie (se servir seul, apprendre à manger seul et proprement...) ;
- Veiller au respect de chaque convive (langage, comportement...).

Chaque équipe d'animation est encadrée par un responsable de restaurant scolaire qui anime l'équipe et impulse une dynamique.

Pendant le temps du repas, il est garant du bon fonctionnement pédagogique.

Commentaires :

1657 enfants déjeunent en moyenne au sein des restaurants scolaires de la ville, les effectifs sont stables par rapport à l'année précédente.

Le Coût à la charge de la commune de la restauration scolaire est intégré dans le chapitre I - Secteur Éducation

OBJECTIF 2 - MISSION 1 - Organisation des Accueils et Centres de Loisirs

Présentation de l'Action : Accueils de Loisirs

La tranche d'âge des 3/11 ans :

Les Accueils et Centres de Loisirs sont destinés aux enfants âgés de 3 à 11 ans. Ces structures sont ouvertes les matins et les soirs pour les Accueils de Loisirs et les mercredis en période scolaire ainsi que tous les jours pendant les vacances, pour les Centres de Loisirs :

Les mercredis : Depuis septembre 2018, le mercredi est un jour vaqué pour les élèves. Aussi, les enfants inscrits aux centres de loisirs sont pris en charge à partir de 7h. Le repas est inclus dans la prestation et encadré par l'équipe d'animation.

La journée est rythmée en fonction des besoins physiologiques des enfants. De nombreuses activités sont proposées : manuelles, sportives, culturelles, d'expression. Des sorties sont également ponctuellement proposées : piscine, cinéma, parcs à thèmes, bowling,... en fonction des thématiques en cours dans les structures.

Les familles peuvent venir chercher leur(s) enfant(s) à partir de 16h30 et ce jusqu'à 19h.

Pendant les vacances scolaires, les structures ouvrent à 7h00. Les familles peuvent déposer leur(s) enfant(s) pour la demi-journée, avec ou sans repas ou pour la journée complète. Le repas est inclus dans la prestation.

La journée est organisée en fonction des besoins physiologiques des enfants. De nombreuses activités sont proposées.

Il est à noter que depuis les vacances d'Automne 2014, une mutualisation systématique des structures d'accueil a été mise en place en fonction des effectifs d'enfants inscrits. Ce fonctionnement permet de proposer aux enfants des activités de qualité et de créer une dynamique d'animation intéressante.

Cela permet également à des enfants de différents quartiers de se rencontrer, de partager des temps d'animation ensemble et enfin de rationaliser le fonctionnement des structures, les embauches d'animateurs et les plannings des agents d'entretien.

Les différents Centres de Loisirs :

La Pièce aux Chats accueille les enfants scolarisés à Maryse Bastié/Jules Ferry, les mercredis et certaines périodes de vacances scolaires.

Les Noyers accueille les enfants scolarisés au Bois de la Grange, aux Tilleuls et aux Noyers.

Le Verger accueille les enfants scolarisés à la Ferme du Buisson et à l'Allée des Bois.

Cette répartition permet de diminuer l'effectif des enfants qui sont accueillis au centre de loisirs des Noyers.

Analyse de la moyenne des fréquentations par jour pour les structures (hors AEC et en nombre moyen d'enfants présents) :

Centres de Loisirs	Année 2020/2021			Année 2021/2022		
	3/5ans	6/11 ans	Moyenne par jour	3/5ans	6/11ans	Moyenne par jour
Mercredis	126	140	266	131	150	281
Petites vacances	105	106	211	110	112	222
Vacances d'été	111	91	202	116	84	200

Commentaires :

L'analyse de la fréquentation des Accueils et Centres de loisirs nous montre plusieurs éléments :

- Les 3/5 ans sont des enfants très présents sur nos structures durant les petites vacances et vacances d'été. Les effectifs sont identiques à ceux de 2018 - 2019.
- Constats comparativement à l'année dernière :
- pour la tranche d'âge 3/5 ans : une augmentation de la fréquentation sur les vacances d'été sur les petites vacances et les mercredis ;
- pour la tranche d'âge 6/11 ans : une augmentation de la fréquentation sur les périodes de petites vacances, des mercredis et une baisse pendant les vacances d'été.

Évaluation quantitative de l'Action :

	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre de journées par enfant concerné par l'action	25 307	26 440	27 720
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	100	105	114
Moyenne de fréquentation par jour de fonctionnement	237	227	235
Coût de revient global de l'action	947 320 €	861 440 €	877 151 €
Coût de revient par participant et/ou usager	37,4 €	31,8 €	31,6 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	562 153 €	307 195 €	517 585 €

Budget de l'Action 2021/2022 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	205 029 €	70 - Part des usagers	350 660 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)	53 100 €	74 - Subventions	8 906 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	618 702 €	Part Communale :	517 585 €
65 - Frais de gestion	320 €	Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnelles		Part diverses :	
Total charges :	877 151 €	Total produits :	877 151 €

Coût à la charge de la commune : 517 585 €

OBJECTIF 3 - MISSION 1 - Organisation de la Structure Ouverte, Arc-En-Ciel

Présentation de l'Action : Structure Arc-En-Ciel (AEC) :

La structure Arc-En-Ciel ou « Milieux Ouvert » a un fonctionnement différent des autres structures d'accueils. L'autonomie et le volontariat de l'enfant sont mis au centre du projet.

Les inscriptions au préalable ne sont pas obligatoires, l'enfant peut venir et repartir sans être accompagné d'un parent ou adulte référent.

L'Accueil du Bois de la Grange est le seul Arc-En-Ciel encore en fonctionnement aujourd'hui. L'Arc-En-Ciel accueille les enfants âgés de 6 à 11 ans.

Cette structure a été créée dans l'objectif de permettre à tous d'avoir accès aux accueils de loisirs et périscolaires.

En effet, il avait été observé que les familles aux revenus les plus faibles n'inscrivaient pas leurs enfants à ce type d'accueil. Aussi, cet espace est accessible aux enfants dont le quotient familial est inférieur à 9.

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires sur la ville à la rentrée 2013 a entraîné une réorganisation de L'Arc-En-Ciel. En effet, les mercredis matins sont devenus des temps Éducation Nationale.

Ce centre est donc ouvert en semaine les lundis et jeudis jusqu'à 18h et les mercredis de 14h à 19h en période scolaire. L'accueil est gratuit.

En période de vacances scolaires, il est ouvert de 9h à 12h et de 14h à 18h30. Les enfants rentrent chez eux pour déjeuner sauf cas exceptionnel : lors d'organisations de pique-niques, ou de sorties à la journée. Le tarif appliqué est forfaitaire, il s'élève à 0,50 € par enfant et par jour.

En ce qui concerne les sorties, le tarif appliqué correspond à 50 % du coût de cette dernière et gratuité pour une même famille à partir du troisième enfant.

La journée est rythmée en fonction des besoins physiologiques des enfants. De nombreuses activités sont proposées : manuelles, sportives, culturelles, d'expression.

Des sorties sont ponctuellement proposées en fonction des thématiques en cours dans les structures : piscine, cinéma, parcs à thèmes, bowling,...

Analyse de la fréquentation pour l'Arc-En-Ciel :

Arc-En-Ciel	Année 2020/2021		Année 2021/2022	
	6/11 ans	Moyenne par jour	6/11 ans	Moyenne par jour
Accueils périscolaires	2 322	43	2 452	45
Mercredis	1 136	43	1 236	44
Petites vacances	1 204	40	1 243	42
Vacances d'été	1 804	44	1 894	46
Total	6 466	170	6 825	177

Commentaires :

L'analyse de la fréquentation de la structure Arc-En-ciel nous montre une augmentation dans les effectifs d'enfants accueillis quelque soit la période de l'année.

Il est à noter également que cette structure accueille un effectif d'enfants de plus en plus important.

OBJECTIF 4 - MISSION 1 : Favoriser les Départs en Vacances

Présentation de l'Action 1 : Séjours de Vacances :

Comme chaque année, le secteur des Activités Périscolaires a proposé aux enfants Noisiéliens âgés de 6 à 17 ans, des séjours de vacances d'une durée de 14 jours pendant la période estivale.

Cette année encore, un grand nombre de destinations a été proposé : la mer, la montagne, la campagne ou l'étranger.

De plus, chaque destination a une thématique particulière : multi sports, pirates, sports mécaniques, environnement, canoë Kayak,...).

Ce sont 48 enfants qui ont participé à ces séjours.

Évaluation quantitative de l'Action 1 :

	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre d'usagers concernés par l'action		39	48
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	0 séjour	14 jours pour 6 séjours	14 jours pour 6 séjours
Coût de revient global de l'action		46 762 €	45 742 €
Coût de revient par participant et/ou usager		1 199 €	953 €
Coût résiduel de l'action pour la commune		36 510 €	25 450 €

Budget de l'action 2021/2022 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	45 492 €	70 - Part des usagers	9 635 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)	250 €	74 - Subventions	10 657 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel		Part Communale :	25 450 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnelles		Part diverses :	
Total charges :	45 742 €	Total produits :	45 742 €

Coût à la charge de la commune : 25 450 €

Présentation de l'Action 2 : Mini Séjours :

Cette année, le secteur Activités Périscolaires a proposé **4 mini-séjours** aux enfants Noisiéliens âgés de 4 à 11 ans ; **3** durant la période estivale et **1** pendant les vacances de printemps, soit pour **72** enfants.

Évaluation quantitative de l'Action 2 :

	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre de journée enfants sur l'année	20	62	72
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	6	5	5
Moyenne de fréquentation par jours de fonctionnement	11 860 €	27 657 €	30 979 €
Coût de revient global de l'action	593 €	446 €	430 €
Coût de revient par participant et par jour	8 421 €	23 421 €	22 904 €

Commentaires :

La participation financière de la Ville reste importante, 74 %. Cela s'explique par une participation faible des familles avec des petits quotients familiaux.

Ce sont 72 places en mini-séjours qui ont pu être proposées par les Directeurs des Centre de Loisirs aux enfants, en priorisant ceux qui ne partaient pas en vacances et fréquentant régulièrement les centres de loisirs de la ville.

Cette année plus d'enfants sont partis en mini-séjours qu'en séjours vacances. En général, ce type de séjours connaît un fort engouement auprès des familles (taux de remplissage à 100 %).

Après analyse nous pouvons supposer plusieurs raisons de ce choix :

- Un tarif plus abordable pour les familles, soit 85 € par enfant et par séjour ;
- Une durée de séjour plus courte ;
- Des lieux de séjours plus proches de la région parisienne ;
- Un encadrement réalisé par les équipes municipales connues des parents et des enfants qui rassure.

Ces trois derniers points ont contribué à rassurer les familles et les enfants.

Budget de l'Action 2021/2022 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	30 979 €	70 - Part des usagers	6 120 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)		74 - Subventions	1 955 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel		Part Communale :	22 904 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnelles		Part diverses :	
Total charges :	30 979 €	Total produits :	30 979 €

Coût à la charge de la commune : 22 904 €

**2 - COÛT TOTAL RÉSIDUEL DES ACTIONS MISE EN PLACE PAR
 LE SECTEUR ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES = 3 102 291 €**

**IV - COUT TOTAL RESIDUEL DES SERVICES EDUCATION/
 ACTIVITES PERISCOLAIRES (1+2) = 6 922 123 €**

V. - SERVICE JEUNESSE

Objectifs et/ou missions portés par le service

Objectif 1/Mission 1 : Accueil des jeunes âgés de 11 à 14 ans
 Objectif 2/Mission 2 : Accueil des jeunes âgés de 15 à 17 ans
 Objectif 3/Mission 3 : Accueil des jeunes âgés de 18 à 25 ans
 Objectif 4/Mission 4 : Les projets phares communs aux différentes tranches d'âge
 Objectif 5/Mission 5 : L'Information Noisiel Jeunes de 16 à 25 ans

Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

Moyens Humains

	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre d'agents de catégorie A	0	0	0
Nombre d'Agents de catégorie B	4	4	1
Nombre d'agents de catégorie C	5	5	5
Vacataires	15	15	17

Moyens financiers

	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Budget de Fonctionnement			52 K€
Budget en Personnel	362,1 K€	252,5 K€	366,6 K€
Budget en Investissement	0,55 K€	0,45 K€	0,45 K€

Moyens matériels

Équipements gérés par le service :

Le Service Municipal de la Jeunesse est composé de secteur :

- La Maison de la Jeunesse (MEJ) qui comprend un secteur préadolescent (11/14 ans) ;
- un secteur adolescent (14/17 ans) et un secteur jeunes adultes (18/25 ans)
- L'Information Noisiel Jeunes (INJ) qui se situe à la Mairie annexe :

*** La Maison de la Jeunesse**

Préadolescent (11/14 ans) occupe le rez-de-chaussée de la MEJ.

L'espace de Loisirs se compose d'un bureau dédié aux animateurs et de différentes salles d'activités :

- Tisanerie équipée d'appareils électroménagers nécessaires pour la réalisation d'ateliers et de repas autonomes ;
- Salle de danse équipée d'un parquet et d'un mur de miroirs ;
- Salle d'activités manuelles/vidéo meublée de canapés et d'une télévision ;
- Salle de billard et Baby foot.

D'autres part, cet espace de loisirs est équipé : d'une table de ping-pong, de jeux vidéo ainsi que de divers matériels pédagogiques qui sont également à la disposition des jeunes, afin de favoriser la mise en place d'activités collectives, manuelles, sportives...

*** Adolescent (15/17 ans) occupe le premier étage de la MEJ.**

L'espace se compose d'un bureau dédié au Responsable du secteur Jeunesse, d'un bureau accessible au directeur de la structure ; ainsi que de plusieurs salles d'activités :

- Tisanerie : équipée d'appareils électroménagers nécessaires à la réalisation d'ateliers et de repas autonomes ;
- Salle de danse équipée d'un parquet et d'un mur de miroirs ;
- Salle vidéo équipée de canapés et d'une télévision ;
- Salle informatique compte cinq ordinateurs et une imprimante avec accès Internet ;
- Salle d'activités manuelles ;
- Espace Loisirs ;
- Espace Information ;
- Salle polyvalente.

Cet espace est également équipé de tables de ping-pong, baby-foot et billards.

Sont aussi mise à la disposition des adolescents : des consoles vidéo, ainsi que du matériel pédagogique permettant la mise en place d'activités manuelles et sportives.

Jeunes Adultes (18/25 ans) occupe le premier étage de la MEJ .

Des Actions spécifiques sont menées ainsi que des accompagnements dans le cadre de projets jeunes majeurs.

Cette structure occupe l'aile gauche de la Mairie annexe et compte plusieurs espaces de travail :

- 1 accueil ;
- 2 bureaux ;
- 1 espace ouvert comprenant : 6 ordinateurs et 1 fond documentaire.

*** L'Information Noisiel Jeunes**

L'Information Noisiel Jeunes elle équipée de :

- 1 grande salle équipée de 9 postes informatiques avec accès internet ;
- 2 espaces de bureaux destinés aux agents Informateurs jeunesse ;
- 1 photocopieur ;
- 1 imprimante ;
- 1 local servant d'espace confidentiel.

Le secteur Jeunesse a également à sa disposition un **minibus de 9 de places** qui permet les déplacements des jeunes vers les différentes activités.

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

Outils de communication :

- Programmes d'activités : à chaque période de vacances scolaires, les jeunes ont à leur disposition un flyer format A5 contenant le programme d'activités quotidiennes proposées pendant la période,
- Instagram : afin d'optimiser ma communication avec les jeunesse
- Réseau internet des partenaires

Tout au long de l'année, des actions ont été menées en partenariat avec différents services municipaux :

- Service pôle culturel (culture et animation) ;
- Service politique de la Ville - secteurs Vie des Quartiers et Emploi ;
- Service Action Sociale - secteurs : personnes retraitées, petite enfance et Grain de café ;

- Service Administration Générale ;
- Service Communication ;
- Service Police Municipale ;
- Service des Sports ;
- Services Techniques...

Ces services supports ont eux un lien direct avec l'organisation des différentes actions du service.

Réseau de partenaires externes :

- Le lycée Simone Veil (nouveau nom des lycées Gérard De Nerval et René Cassin) ;
- Le collège du Lizard ;
- L'Association AURORE ;
- Les Associations locales ;
- Les bénévoles (Ateliers INJ)...

Bilan / Évaluation des missions et actions portées

Les jeunes ont adhéré aux nouvelles règles sans trop de soucis. Les activités proposées l'ont été en tenant compte des contraintes.

Les espaces dédiés aux préadolescents (11 à 14 ans) et adolescents (15 à 17 ans) à la MEJ ont été ouverts en périodes scolaires selon les horaires suivants :

- Les mardis et jeudis de 14h à 19h ;
- Les mercredis de 13h30 à 20h ;
- Les vendredis 14h à 22h ;
- Les samedis de 14h à 18h.

Pendant les vacances scolaires, la structure a est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 19h.

Objectif 1 / MISSION 1 - Accueil des jeunes âgés de 11 à 14 ans.

Analyse de la fréquentation en périodes scolaires (moyenne de jeunes présents)

Jeunes de 11/14 ans	Année 2020/2021			Année 2021/2022		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Nombre de Jeunes	585	507	1 097	587	515	1 102
Par Jour	5	4	9	15	13	28

Commentaires :

La fréquentation quotidienne des préadolescents est stable. Et le public féminin est plus important, soit 53% de filles pour 47% de garçons.

Néanmoins, on note une fréquentation en hausse sur le mois de juillet pour les préadolescents, malgré le séjour et beaucoup de nouveaux préadolescents mais avec toujours une majorité de filles.

Analyse de la fréquentation en périodes de vacances scolaires (moyenne de jeunes présents)

Périodes	Nombre jours	Moyenne N-1	Réalisés		Total	Moyenne
			Filles	Garçons		
Automne	10	31	172	154	326	33
Noël	8	13	73	32	105	13
Hiver	10	13	59	72	131	13
Printemps	10	0	168	149	317	32
Été	38	21	390	415	805	21
TOTAL	66	78	862	822	1 684	112

La fréquentation des jeunes est toujours supérieure durant les périodes de vacances scolaires. La fréquentation quotidienne est, cette année, moins bien répartie entre les filles et les garçons, soit 51% de filles et 49% de garçons.

OBJECTIF 2 - MISSION 2 - Accueil des Jeunes Âgés de 15 à 17 ans

Analyse de la fréquentation en périodes scolaires (moyenne de jeunes présents)

Évaluation quantitative de l'action	15/17 ans		
	Filles	Garçons	Total
Nombre de jeunes	541	689	1 230
Par jour	18	23	41

Comme pour le secteur préadolescent, la fréquentation des jeunes est supérieure durant les périodes de vacances scolaires.

Analyse de la fréquentation en période de vacances scolaires (moyenne de jeunes présents)

Périodes	ADOS (15-25)					
	Nombre jours	Moyenne N-1	Réalisés		Total	Moyenne
			Filles	Garçons		
Automne	10	36	120	252	372	37
Noël	8	16	49	90	139	17
Hiver	10	18	80	110	190	19
Printemps	10	0	118	247	365	37
Été	38	17	226	412	638	17
TOTAL	66	87	593	1 111	1 704	127

La fréquentation quotidienne du secteur adolescent était auparavant relativement bien répartie entre les filles et les garçons.

Depuis, l'écart entre les deux catégories se creuse davantage sur cette période comparé à l'année 2020/2021, 65 % de garçons et 35 % de filles.

OBJECTIF 3 - MISSION 3 - Accueil des Jeunes Âgés de 18 à 25 ans

Analyse de la fréquentation dans l'année (moyenne de jeunes présents)

Évaluation quantitative de l'action	18/25 ans
Nombre de jeunes	19

La fréquentation des 18/25 ans reste faible. L'activité « danse » et l'utilisation de la salle de jeu sont les principaux objets de fréquentation de la structure pour ce public.

Leur attente est prioritairement axé dans l'accompagnement qu'on peut apporter. De nouveaux projets sont en cours d'étude pour ces jeunes majeurs.

Afin de participer aux différentes activités, les jeunes majeurs doivent également adhérer au secteur Jeunesse. Les temps d'accueils sont les mêmes que pour le public mineur.

Durant les périodes scolaires, un accueil libre est assuré pour les jeunes. Ces derniers peuvent solliciter les animateurs jeunesse en fonction de leurs besoins.

Ce sont principalement de jeunes danseurs qui utilisent les locaux pendant les heures d'ouverture. Comme tous les ans, le public féminin est peu représenté.

Les majeurs ayant adhéré à la structure et pratiquant une activité spécifique (danse, atelier cuisine, ...) peuvent participer aux sorties proposées (uniquement à celles en rapport avec leurs activités pratiquées : spectacles de danse, concerts, ...).

Globalement, la fréquentation totale est en baisse par rapport à l'année précédente.

Actuellement, l'équipe pédagogique a développé davantage sa stratégie par des actions de :

- Communication (lisibilité sur chaque action menée, affichage, fléchage...);
- Actions de terrain : temps d'animation et de sensibilisation dans les différents quartiers ;
- Approche du public jeunes majeurs au sein de la Maison de la Jeunesse.

OBJECTIF 4 / MISSION 4 : Les Projets Phares Communs aux Différentes Tranches d'Âges

Action 1 : Accueil des 11-17 ans

Maison de la Jeunesse - « Les vacances sont à nous » :

Après un confinement imposé par la Covid-19, la maison de la jeunesse s'est adaptée et a rouvert ses portes. Le mot d'ordre au niveau de l'équipe d'animateurs était de permettre aux jeunes de revenir, tout en respectant les gestes barrières et d'hygiène.

Pour cela, une organisation spécifique a été mise en place, avec le lavage régulier des mains, désinfection du matériel plusieurs fois par jour, respect du sens de circulation, port du masque à l'intérieur des locaux...

Selon la période de vacances scolaires différents thèmes ont été mis en place. Un large panel d'activités variées a été proposé : sorties culturelles, de loisirs, activités sportives et artistiques, minis séjours, ... afin de permettre à tous de s'épanouir dans une réalisation, qu'elle soit : artistique, sportive, ou autour du jeu, de façon collective ou plus individuelle. Par période, un planning a été mis en place par l'équipe pédagogique en collaboration avec les jeunes.

Par exemple : Les mois de juillet et août se sont articulés en 6 axes d'activités diverses et variées afin de permettre aux jeunes de passer de bonnes vacances à Noisiel.

En effet, nombreux sont ceux ne partent pas en vacances ou ne le peuvent pas.

Sur l'ensemble des 2 mois la fréquentation fut en hausse comparativement à l'année précédente surtout chez les préadolescents en juillet.

Les animateurs ont constaté aussi que les jeunes sont de plus en plus autonomes pour faire des sorties entre pairs pour se rendre au cinéma, à la piscine.

En revanche, ils attendent de la structure que celle-ci leur permette de vivre des moments moins ordinaires (soirées, grandes sorties...)

Un panel d'activités a été proposé :

- **Des jeux** : sportifs , de plateau, de société (cluedo, QUIZ, défi pyramide...).
- **Des ateliers culinaires** qui passent par la découverte de nouvelles recettes, la sensibilisation à l'importance d'un repas équilibré pour une bonne santé.
- **Des Petits déjeuners**, des Brunchs, des repas autonomes, des pâtisseries pour le goûter.
- **Des stages** : artistiques (bandes dessinées)
- **Des sorties** : à la mer, au cinéma, à la piscine, une visite à PARIS (Tour Eiffel et Champs-Élysées), au Zoo de Beauval et de Thoiry, plusieurs sorties dans des bases de loisirs à CERGY, JABELINES et VAIRES/TORCY. Deux journées ont été consacrées au Parc Astérix.

Les jeunes ont pu découvrir également ou redécouvrir le karting, le vélo, s'initier au baby foot humain à Pontault, expérimenter l'accrobranche, le tir-à-l'arc.

Une journée à la plage a aussi été proposée (à Deauville). Malheureusement, celle-ci n'a pu se dérouler comme prévue : pas assez de surveillants de baignade, le groupe a dû se diriger vers une autre plage. Il faudra à l'avenir prévenir les collectivités d'accueil de notre arrivée.

- **Des animations de quartier** :
6 Animations en Pied d'Immeuble (API) ont été organisées durant la période estivale.
Le tournoi de foot organisé le 8 juillet au stade des Totems a remporté un vif succès entre 150 à 200 jeunes ont participé. Des jeunes de SAINT-THIBAUT, de CHAMPS-SUR-MARNE ont participé à ce tournoi.
- **Les fêtes de quartiers** :
La fête du Bois de la grange et celle de la pièce aux chats se sont bien passées. A noter, qu'une bonne organisation et un bon investissement des animateurs ont ainsi permis que tout se déroule bien.
Des activités variées ainsi que des jeux ont été proposés à la population. Ces journées festives se sont terminées par un repas convivial où chacun pouvait apporter sa contribution.

Budget de l'Action 2021/2022 :

Charges	<i>Montants</i>	Produits	<i>Montants</i>
60 - Achats et fournitures	7 360 €	70 - Part des usagers	4 410 €
61/62 - Prestations de service (<i>communication incluse</i>)	27 980 €	74 - Subventions	29 230 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	253 066 €	Part Communale :	254 766 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnelles		Part diverses :	
Total charges :	288 406 €	Total produits :	288 406 €

Coût à la charge de la commune : 254 766 €

Action 2 - Le séjour :

1- Le séjour à Saint Martin de Bréhal dans la Manche

Cette année, le secteur Jeunesse a proposé un **mini séjour de 5 jours**, du 25 au 29 juillet 2022 à **20 jeunes** de la ville de Noisiel, encadré par 3 animateurs.

Ce séjour s'est déroulé à Saint Martin de Bréhal dans la Manche, dans un cadre magnifique, au cœur d'une pinède.

Points positifs : Les activités proposées étaient diverses et variées (accrobranche, catamaran et char à voile...).

De manière générale les jeunes ont bien profité de cette semaine en découvrant de nouvelles activités.

Ce fut également l'occasion pour eux de changer d'environnement et surtout de resserrer des liens entre les jeunes, entre les jeunes et les animateurs. Il est à noter que malgré les différences d'âge avec les autres parties Préadolescents et Adolescents. Ils ont pu ainsi, partager des moments d'échanges.

Point négatifs : Cette année les animateurs n'ont pas pu faire une visite du site en amont en raison de la crise sanitaire. C'est ainsi qu'ils n'ont pas pu se rendre compte de la difficulté de se déplacer pour des visites culturelles et des ballades en dehors des activités proposées par l'organisateur. 3 autres structures faisaient parties de ce séjour.

Les âges des participants n'étaient pas les mêmes, car pour les activités et les déplacements, il fallait se partager le car.

A l'avenir, en cas d'empêchement de déplacement pour une visite du site, il serait souhaitable d'avoir plus d'échange téléphonique pour évaluer les besoins. (choix du marché, permettre aux animateurs de choisir leur destination).

2 - Le séjour itinérant en vélo Torcy/Aix en Provence

La ville de TORCY, pendant les vacances d'été, a proposé de participer à un séjour avec 5 autres communes : SAINT-THIBAULT, CHAMPS/MARNE, NOISIEL, LOGNES, ROISY-EN-BRIE et TORCY.

Du au 17 août 2022 s'est donc déroulée la « Ronde vélo » avec comme point de départ Torcy et point arrivée à Aix-en-Provence. 5 jeunes et 2 animateurs ont participé à ce séjour. L'objectif était de rassembler les jeunes des différentes communes suite aux conflits existants entre jeunes. C'est ainsi que les jeunes ont pu dans l'effort partager des moments de solidarité et d'entraide, apprendre à mieux se connaître pour apaiser les tensions, découvrir d'autres environnements et découvrir pour beaucoup l'histoire du débarquement.

Un travail en amont a été fait par un professeur d'histoire-géographie détaillant les différentes étapes des villes à traverser. L'objectif était aussi de permettre aux jeunes de découvrir des sites culturels en lien avec le débarquement dans les villes traversées.

Les jeunes pour se préparer au mieux à ce séjour, ont dû se retrouver en demi-journée, pour vérifier les vélos, passer leur brevet de natation, se préparer physiquement, et surtout échanger avec les jeunes des autres communes.

Point positif : Ce séjour malgré les réticences de certains au départ, s'est très bien passé sur le plan de la cohésion de groupe et du mieux vivre ensemble. Les jeunes ont prévu de se retrouver pour d'autres challenges.

A l'avenir il serait intéressant d'étendre à un plus grand nombre ce type de séjour très riche, essayer de mobiliser des filles et de planifier un temps de préparation plus long.

Points négatifs : Ce fut difficile pour mobiliser les jeunes lors des rencontres, et de prévoir toute la logistique dans un temps restreint : Il faut un travail en amont avec l'ensemble des jeunes pour que le séjour soit une finalité.

Il fallait mettre en évidence, la difficulté de trouver des animateurs pour remplacer ceux qui partent et prévoir toute la logistique afin de mobiliser des jeunes lors des rencontres de préparations.

Budget de l'Action 2021/2022 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures		70 - Part des usagers	
61/62 - Prestations de service (communication incluse)	11 641 €	74 - Subventions	
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	2 650 €	Part Communale :	15 791 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnelles	1 500 €	Part diverses :	
Total charges :	15 791 €	Total produits :	15 791 €

Coût à la charge de la commune : 15 791 €

Action 3 - Conseil Des Jeunes (CDJ)

Le Conseil des Jeunes (CDJ) est une instance citoyenne de réflexions, d'informations, de propositions, et d'échanges entre la municipalité et la jeunesse représentant le territoire de la ville de Noisiel.

Cette instance de concertation a été mise en place en 2015 par le secteur concertation avec les habitants et le service municipal de la jeunesse. Lors des dernières élections de 2021, 11 jeunes ont été élus sur ??? participants.

La crise sanitaire a freiné quelque peu la dynamique du Conseil, néanmoins des projets ont pu voir le jour :

- **Atelier « faire soi-même » « zéro déchet »** organisé à la MEJ : des produits ménagers, de soin et d'hygiène ont été élaborés avec des produits naturels en lien avec le CMJ. L'atelier s'est déroulé le 22 mai 2022.
- **Action de ramassage de déchets** sur la Marne en Kayak en lien avec le CME et le CMJ. Cette action s'est déroulée les 5 juin et 3 juillet derniers.
- **Opération de ramassage de déchets** dans la ville en partenariat avec le CME. L'opération a été mise en œuvre les 19 juin et 18 septembre 2021.
- **« Fais ton film »** : Projet en cours de réalisation dont l'objectif est à terme la réalisation d'un film sur les activités et événement du service jeunesse et ainsi en faire la promotion. Cette action a obtenu une subvention de la CAF d'un montant de 2950 euros.

Ces différents projets sont en lien directs avec les objectifs du secteur Jeunesse :

- Permettre aux jeunes de représenter leurs quartiers et leur ville en s'investissant dans des actions citoyennes durant leur mandat d'un an.
 Pour cela, l'équipe SMJ doit :
 - Organiser des élections dans les quartiers, collèges et lycées,
 - Élire un représentant de chaque quartier,
 - Donner la parole aux jeunes lors de réunions périodiques de travail,
 - Proposer différentes thématiques.
- Apprendre aux jeunes le fonctionnement des différentes institutions. Pour cela, il faut mettre en place des séances de sensibilisation à l'éducation civique,

Action 4 : « Concours d'Éloquence »

Cette action a eu lieu le 28 mai 2022. Elle consistait à mettre en place des ateliers d'expression d'écriture, de théâtre..., dans le but d'améliorer les compétences à l'oral des jeunes sur le temps scolaire et péri-scolaire, en un mot apprendre la rhétorique.

Les objectifs étaient :

- Permettre aux jeunes d'être plus à l'aise à l'oral et ainsi , d'être plus en réussite dans les épreuves orales du D.N.B et du baccalauréat ;
- Créer une dynamique, un esprit de groupe, car les jeunes allaient devoir s'exposer, surmonter leurs difficultés ensemble dans les ateliers ;
- Redonner confiance aux jeunes en particulier ceux de l'association Aurore qui se sentaient en échec depuis longtemps ;
- Préparer les élèves aux oraux des examens qui commencent en 3^e avec la soutenance du stage en entreprise, l'oral du DNB, puis se poursuivent au lycée avec l'oral du bac de français et enfin le « Grand Oral ») et plus largement aux situations de leur future vie professionnelle (entretien d'embauche,...).

Le déroulement :

Pour préparer les jeunes au tournoi, il a été fait appel à l'Association « Éloquence » qui était la plus à même de mettre en place une démarche de projet et de différenciation pédagogique.

Ces ateliers, nommés « Découvrir l'éloquence », « participer à un tournoi d'éloquence » ont eu lieu 2 fois par semaine. Il est à souligner que les jeunes ont été très assidus et réguliers.

Des critères d'un oral réussi ont été définis préalablement. Le travail s'est par ailleurs fait sur des corpus de discours célèbres.

Un travail a été mis en œuvre pour que les jeunes apprennent à maîtriser leur regard, leurs gestes, leur posture... à leur donner du sens.

Cela a été l'occasion de mettre en place des activités différenciées puisque chaque jeune avait choisi de s'exercer sur le point qu'il maîtrisait le moins : la voix, le corps, ou l'interprétation.

Les techniques de l'orateur ont aussi été travaillées et tout ce qui touche le corps a été également abordé lors des ateliers : travail du souffle, du regard, de la posture, des appuis, mais aussi de la voix (articulation avec les vire-langues, respiration).

Les jeunes ont du choisir un des 3 exercices proposés pour le tournoi : la lecture expressive, le texte appris ou l'éloquence, puis ils ont rédigé leur texte seul et se sont entraînés en passant devant le groupe.

Évaluation quantitative de l'Action :

Public :	14 / 25 ans
Lycée Simone VEIL	6
Collège du Lizard	1
Association Aurore	1
Service jeunesse	3
Total participant	11
Public : 75 personnes étaient présentes	

Les Partenaires de l'Action :

Ce projet a été réalisé avec le concours de l'Association Aurore et celui du lycée Simone Veil.

Le Bilan de l'Action

Les prestations ont été de qualité et les jeunes représentant de l'Association Aurore ont gagné en estime de soi.

Lors de la-finale, les jeunes ont pleinement réinvesti tout ce qui avait été travaillé lors des ateliers.

Les participants ont prononcé leur discours devant un large public et un jury composé du conseiller délégué à la promotion des talents, d'un professeur du lycée, d'un élu et d'un jeune étudiant en droit.

Les jeunes ont surmonté leur appréhension, leur timidité et ainsi pu prendre la mesure des progrès qu'ils avaient effectués.

Les trois vainqueurs se sont vu décerné un chèque de 500 euros pour le 1^{er}, 300 euros pour le 2^{ème} et 200 euros pour le 3^{ème}. Tous sont gagnants, puisque chaque jeune a gagné une réelle aisance à l'oral.

Pour la prochaine édition, il faudra réfléchir à une délibération plus rapide des résultats et envisager deux catégories pour les participants (14/18 ans et 18/25 ans).

Il serait aussi souhaitable de proposer aux participants des « lots de consolation » tels que des places de cinéma, de théâtre, des livres

Budget de l'Action 2021/2022 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures		70 - Part des usagers	
61/62 - Prestations de service (communication incluse)	2 500 €	74 - Subventions	3 000 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	9 150 €	Part Communale :	9 250 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnelles	600 €	Part diverses :	
Total charges :	12 250 €	Total produits :	12 250 €

Coût à la charge de la commune : 9 250 €

OBJECTIF 5 - MISSION 5 - L'Information Noisiel Jeunes

MISSION 5 - Action 1 : Accueil du Public âgé de 15/25 ans

L'Information Noisiel Jeunes (INJ) a pour mission principale de répondre et d'orienter les jeunes dans différents domaines : orientation, emploi, santé, loisirs... Elle propose ses services de manière anonyme et gratuite et sa fréquentation mensuelle est en légère hausse.

Moyenne de fréquentation par jour :

Mois	Présences de Jeunes		
	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Septembre	26	15	28
Octobre	25	12	27
Novembre	17	7	16
Décembre	14	8	15
Janvier	15	9	14
Février	15	9	16
Mars	14	12	13
Avril	0	11	23
Mai	0	14	22
Juin	8	17	16
Juillet	10	12	13
Août	17	12	16

Caractéristiques de la fréquentation de l'INJ (total) :

Nbre de jours	Nbre de passages	Filles	Garçons	15 à 25 ans	+ 25 ans	Collégiens Lycées Étudiants	Sans emploi	Salariés	Noisiel	Autres Villes
206	2 386	1 271	1 115	1 580	806	1 315	596	475	1 830	556

Au regard du tableau de fréquentation de l'INJ, plusieurs constats peuvent être mis en avant :

- 53% de femmes/filles fréquentent la structure.
- Le public touché est en grande majorité âgé de 15 à 25 ans (66%).
- Les jeunes fréquentant l'INJ habitent en majorité Noisiel (77%).
- La fréquentation moyenne par jour est de 18 jeunes.
- La période de forte activité : mars à mai, essentiellement pour des jeunes qui cherchent une orientation, un emploi saisonnier ou un stage (cf. action Jobs d'été ou cette année l'objectif était : un jeune égal à une solution).
- Autre période de forte activité : de septembre à octobre pour ceux qui n'ont pas trouvé d'école ou d'apprentissage en janvier 2022. 2 périodes de fermeture , 3 semaines en août et 1 semaine à Noël.

Types de demandes des jeunes fréquentant l'INJ (total) :

Jobs Étudiants (Emploi en CDI, Insertion)	CV et Lettre de motivation (alternances/ écoles, emploi)	Services (bureautique, copies, internet, impressions, reliures, scannes, téléphones)	Divers (logements, RSA, CMU, bourses, visas)	Autres (santé, stages, vacances, orientations, formations, préservatifs)	TOTAL des demandes
420	575	1 090	826	640	3 551

Constats :

Le public vient en majorité pour l'utilisation des outils logistiques mis à leur disposition et pour une aide technique afin de réaliser des CV et lettres de motivations. Il est à noter que la part des orientations concernant le logement, les bourses, les impôts, le RSA augmente. Plusieurs demandes sont régulièrement émises lors d'un même passage.

MISSION 5 - Action 2 : Ateliers de l'INJ

• Toute l'année l'INJ propose des temps d'information sur différents thèmes et sous formes d'ateliers ou d'expositions :

- Simulation d'entretien d'embauche : Mettre en situation les jeunes demandeurs d'emplois à travers des simulations d'entretiens d'embauches avec des professionnels en leur apportant des astuces et outils qui pourront les aider à mieux réussir l'entretien.
- **SOS rentrée pour les bacheliers** (sans solution à la rentrée, tout savoir sur les démarches à effectuer). C'est ainsi que L'INJ informe et accompagne les jeunes sur les démarches possibles à suivre et les aidés à prendre contact avec le CIO, les écoles et le rectorat...

MISSION 5 - Action 3 : Forum de l'Emploi

Cette année, il a été proposé d'organiser un « Forum de l'Emploi » ouvert à tous, traitant aussi bien de : « Jobs d'été », « Alternance » et de « Insertion », le mercredi 4 mai 2022 au sein de la Maison de la Jeunesse de 13h30 à 17h30. **49 partenaires** étaient présents (Entreprises d'intérim, d'aide à la personne, d'insertion, Police nationale, Armées, Aéroports de Paris, ENFIP ...) et le forum a **accueilli plus de 200 personnes**. En amont du forum, des ateliers de coaching, de CV et lettres de motivation ont été proposés aux jeunes qui le souhaitaient.

**V - COUT RESIDUEL DES ACTIONS MISES EN PLACE
PAR LE SERVICE JEUNESSE = 279 807 €**

VI. SPORTS

Objectifs et/ou missions portés par le service

Objectif 1 / Mission 1 : Mise à disposition des équipements sportifs

Objectif 2 / Mission 2 : Aide et soutien aux associations sportives

Objectif 3 / Mission 3 : Aide et soutien pendant la période COVID19

1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées_

Moyens Humains

	2018/2019	2019/2020	2020/2021
•Nombre d'agents de catégorie A	0,5	0	0
•Nombre d'agents de catégorie B	1	1	0
•Nombre d'agents de catégorie C	14	16	15
•Vacataires	0	0	0

Moyens financiers

	2019/2020	2020/2021	2021-2022
Budget de fonctionnement	169K€	112K€	118K€
Budget en personnel	621K€	619K€	624K€
Budget en investissement	13,5K€	13,575K€	18,300K€

Moyens matériels

Équipements gérés par le service :

- Gymnase du COSOM
- Gymnase du COSEC
- Gymnase de la Halle des sports
- Salle polyvalente et sportive de la Ferme du Buisson
- Complexe de Tennis « Bernard Légier »
- Stade de la Remise aux Fraises
- Stade des Totems
- Boulodrome
- Kyudojo (bail emphytéotique)

Matériels gérés par le service :

- Gros matériels d'entretien : auto laveuses, tondeuses, souffleuses...
- Petits matériels d'entretien : chariots de lavage, balais...
- Gros matériels pédagogiques : buts, agrès, filets, poteaux (volley, tennis, badminton...),
- Sept défibrillateurs automatiques externes sur les équipements sportifs municipaux,

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

1. Services Techniques : une voitures de service, téléphones portables, maintenance et entretien des équipements sportifs (interventions lourdes : réfection de l'éclairage de la grande salle de la halle des sports
2. Service des Ressources Humaines : aide au recrutement, formation et gestion des carrières,
3. Service Finances - Marchés Publics : aide à la préparation et à l'exécution budgétaire, élaboration des marchés publics (location de cars avec chauffeur...), contrats de maintenance (chrono scores, auto laveuses...),
4. Service Informatique : maintenance du parc informatique, aide et conseil à l'utilisation des logiciels (logiciel de gestion des plannings...),
5. Service Administration Générale : aide juridique pour tous types de documents administratifs et réglementaires (conventions, notes BM et CM, arrêtés municipaux),

6. Service Communication : mise à disposition de tous types de supports de communication municipaux pour les associations sportives et les manifestations municipales (calicots, affiches, tracts, affichages urbains, messages sur panneaux lumineux, relais sur site internet municipal et réseaux sociaux...),

7. Service Culture-Animation : organisation conjointe des manifestations « Noisiel en Fête / Forum des Associations / Téléthon » + gestion de la Maison des Fêtes Familiales,

8. Service Activités Périscolaires-Education : Gestion des activités sportives auprès des écoles élémentaires et durant les périodes de vacances scolaires (mise à disposition des équipements sportifs, gestion du budget des transports piscines en cars , relais avec les associations sportives...).

2 - Bilan /Evaluation des missions et actions portées 2022_

MISSION 1 - Action 1 : Mise à disposition des équipements sportifs

Présentation de l'action :

La mise à disposition des équipements sportifs aux usagers (scolaires, collèges, lycées, associations, partenaires privés...) représente une des missions principales du service des sports.

Une équipe de treize gardiens, un responsable du service et une assistante coordinatrice permet d'assurer un accueil des usagers de qualité dans les différentes infrastructures (entretien ménager et des espaces verts, suivi des plannings d'utilisation, respect des règlements intérieurs...).

Le suivi technique des installations sportives est effectué avec le soutien des services techniques de la ville.

L'entretien des stades (tonte, carottage, décompactage, défeutrage, lamage, engrais) est assuré en lien avec les services techniques de la Communauté d'Agglomération.

Le parc immobilier sportif de Noisiel permet la pratique sportive scolaire et associative sur la commune dans des conditions adaptées aux besoins.

Toutefois, au regard de l'ancienneté de certains équipements, des rénovations deviennent incontournables afin d'assurer la continuité d'un service de qualité auprès des usagers :

Travaux à prévoir :

1- étanchéité des toitures COSEC réalisée cet été sur la deuxième tranche (salle de tennis de table, salle de gym et salle de combat. Complexe de tennis couvert « façade vitrée, » changement prévu cet automne

Complexe de tennis couvert, façade vitrée en matériaux polarisant et plus léger, et passage en led des courts couverts en attente et reportée au mois de novembre 2022. Programé nov.2022

2- réhabilitation des courts de tennis (extérieurs et intérieurs) et entretien des deux terrains couverts (fissures de plus en plus importantes au sol), non retenu et reporté en 2023.

Prévision de la création d'un padel sur le court n°3 subventionné à 80 % par l'ANS dans le cadre de la construction et réhabilitation de l'opération 5000 terrains Paris 2024. reporté fin 2023

3- Remise en état des chaufferies ECS des stades de la remise aux fraises et des totems changement des ballons effectué. **Réalisé**

4- Passage en led des courts couverts du complexe de tennis Programmé cet automne 2022 dans la continuité des actions déjà menées au cosec (salle de TT, combat et gym) au cosom, SPS et Halle des sports (grandes salles).

5- réflexion sur l'implantation de terrains de football synthétique (afin d'optimiser la pratique en période hivernale, d'augmenter les taux de fréquentation et de limiter les coûts de fonctionnement) - Premiers devis réalisés sur le terrains synthétique du stade des totems et le terrain en pelouse du stade de la remise aux fraises - "Action en attente".

6- Passage à la géothermie du gymnase du cosom en septembre 2021 et de celle du Cosec Juillet 2022. "Suppression des chaudières". **Réalisé**

7- Changement des stops-chute sur tous les équipements munis de panier de basket relevables en charpente, changement des cableries, cadres et buts de basket au cosec et halle des sports.

Changement des buts de foot sur terrain en herbe du stade des totems. Réalisé

Renouvellement des poteaux de volley sur le gymnase de la halle des sports.

Changement des buts de foot à sept rabattables au stade de la remise aux fraises. 1 paire courant novembre et 2ème paire prévue au budget 2023

8- mise en conformité des alarmes incendie ou intrusion (COSEC, HALLE , SPS et COSOM sur ce bilan, **Réalisé**

Evaluation quantitative de l'action :

	2019 / 2020 15333 hts	2020 / 2021 15781 hts	2021 / 2022 16067 hts
Nombre d'usagers concernés par l'action	5000	5000	5000
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	318	327	324
Coût de revient global de l'action	798 k €	787 k€	742K€
Coût de revient par participant / ou usager	159,6 €	157,40 €	145,2
Coût résiduel de l'action pour la commune	771 k€	763 k€	728K€

Budget de l'action 2021/2022 :

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60-Achats et fournitures	18 700 €	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	27 600 €	74- Subventions	9 980 €
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	624 000 €	Part communale :	727 549 €
65- Frais de gestion	71 850 €	Part CA :	
66- Charges except		Part div. lycées/Cnfpt	4 621 €
Total charges :	742 150 €	Total produits :	742 150 €

Commentaires : Le nombre d'infrastructures sportives réparties sur la ville ainsi que la pérennisation du partenariat afin d'obtenir la mise à disposition ponctuelle du gymnase de l'ENFIP permet de répondre à la demande des lycées, collège, écoles de proximité de la ville et associations sportives locales.

Le coût de revient par usager intégré au budget de l'action correspond à une estimation du nombre total de personnes venant pratiquer sur l'ensemble des équipements sportifs de la ville (scolaires, associations...) sur l'année réf.

Cette référence n'intègre pas la fréquence annuelle de venues des différents sportifs (correspondant au nombre total d'entrées) qui diminuerait ostensiblement le coût de revient par usager.

La part diverse correspond aux titres de recettes actuellement émis aux lycées, centre de formation et associations extérieures et organismes autres utilisant les enceintes sportives durant l'année.

Des subventions sont octroyées par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne pour la mise à disposition des structures sportives au collège Le Lizard.

Les interventions des services techniques (main d'œuvre, matériels) ne sont pas intégrées dans cette estimation des coûts.

Coût à la charge de la commune : 727 549,00 €

MISSION 2 - Aide et soutien aux associations sportives

Présentation de l'action : Le soutien de la commune en direction des associations sportives est formalisé par le biais d'une convention de partenariat contractée avec chacune d'entre elles pour l'année en cours.

L'aide aux associations sportives revêt différents aspects mais les principaux axes de cette politique sont :

- l'aide financière directe, sous formes de :

1. versements de subventions de fonctionnement,
2. conclusion de contrats d'objectifs pour certaines d'entre elles,
3. Subventions exceptionnelles en fin d'année octroyées en fonction des résultats sportifs durant l'année (engendrant des coûts de fonctionnement supplémentaires).

- la mise à disposition à titre gracieux de l'ensemble des équipements sportifs municipaux,

- l'aide spécifique au développement de l'activité du Kyudo (mise à disposition d'un terrain, viabilisation, accompagnement technique lors de la construction du Kyudojo, définition d'un bail emphytéotique),

- la mise à disposition de cars pour les transports de leurs équipes des catégories de jeunes (pour deux associations).

- l'aide financière indirecte, sous formes de :

Recherches et propositions de sponsoring à certaines associations sportives avec une convention de partenariat entre les entreprises et ces clubs.

D'autres formes de soutien, bien que moins coûteuses, ne sont toutefois pas négligeables dans l'accompagnement et la relation partenariale de proximité avec l'ensemble des associations :

- aide logistique pour l'organisation d'événements sportifs et festifs,

- offre de supports de communication (relais sur le site internet et les réseaux sociaux de la ville...),

- organisation d'événementiels mettant en exergue les associations œuvrant dans le champ du sport sur la ville : Forum des Associations et Noisiel en Fête !

Enfin, le partenariat entre la commune de Noisiel et les associations sportives est aussi le fruit d'une relation permanente entre les représentants associatifs, l'élu en charge du secteur et les agents du service des sports.

La qualité de l'écoute et des échanges personnels est un élément essentiel bien que non quantifiable de cette relation quotidienne.

Evaluation quantitative de l'action :

	2019 / 2020 15333 hts	2020 / 2021 15781 hts	2021 / 2022 16067 hts
Nombre d'usagers concernés par l'action	3821	3735	3687
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	319	327	324
Coût de revient global de l'action	148K€	137K€	145K€
Coût de revient par participant / ou usager	38,73	36,68	39,32
Coût résiduel de l'action pour la commune	148K€	138K€	145K€
Coût de l'action par Noisiélien	9,65	8,68	9,02
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	4	4	4

Budget de l'action 2021/2022 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	13 000 €	70-Part des usagers	€
61/62-Prestations de service	9 850 €	74- Subventions	€
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	50 000 €	Part communale :	144 700 €
65- Frais de gestion	71 850 €	Part CA :	€
66- Charges except		Part diverses :	€
Total charges :	144 700 €	Total produits :	144 700 €

Commentaires : Le soutien et la qualité des services rendus à l'ensemble des associations de la ville (meilleure répartition, nombre de créneaux plus adapté aux besoins de fonctionnement des associations...) sont jugés satisfaisants par les associations bénéficiant de ces services.

Le service des sports s'efforce de pallier aux difficultés rencontrées par les associations se traduisant principalement par la difficulté de plus en plus grandissante de mobiliser des bénévoles.

Cela contribue au maintien d'une certaine forme d'émulation et de dynamisme dans la vie et le fonctionnement de la majorité d'entre elles.

Les frais des fluides de l'ensemble des équipements sportifs n'étant pas supportés par le service des sports, ils n'ont pas été intégrés au budget de l'action.

Les achats et fournitures du budget de l'action correspondent aux investissements de matériels sportifs permettant toute pratique sportive dans les différents équipements (protections, tatamis, paniers, buts...).

Les prestations de services correspondent principalement à la mise à disposition de cars aux associations Handball Club de Noisiel et Noisiel Football Academy, ainsi qu'au contrôle des infrastructures sportives effectué chaque année. Ils intègrent également les prestations engagées lors de l'organisation d'événementiels sportifs (Noisiel en Fête et Forum des associations).

Les frais de gestion concernent l'ensemble des subventions de fonctionnement, contrats d'objectifs et subventions exceptionnelles octroyées aux associations durant l'année sportive.

Coût à la charge de la commune : 144 700 €

MISSION 2 - : Aide et soutien aux vaccinations

- Nous avons en 2021 / 2022 été service support des centres de vaccinations tous les dimanches du mois d'août au gymnase du cosom et à la salle polyvalente et sportive de la ferme du buisson de septembre à février mis en place par l'ARS.

Le service à géré la logistique de la salle préparation et remise en état, gestion des médecins, infirmières, personnel administratif du centre, les commandes et récupération des vaccins ainsi que des plateaux repas pour le personnel intervenant.

Le financement et la partie budgétaire étant prise en charge sur le budget du service des actions sociales.

Création du boulodrome provisoire.

VI - COUT TOTAL RESIDUEL DU SERVICE DES SPORTS = 872 249 €

VII. CULTURE - ANIMATION

A - SECTEUR CULTURE

Objectifs et/ou missions portés par le service

Objectif 1 / Mission 1 : Regagner le public grâce à une programmation éclectique et accessible au plus grand nombre e en lien avec le territoire

Objectif 2 / Mission 2 : Développer des actions de sensibilisation des publics et d'éducation artistique et culturelle.

Objectif 3 / Mission 3 : Encourager la coopération avec les acteurs culturels locaux et les associations culturelles du territoire

1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

Moyens Humains

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nombre d'agents de catégorie A	0,5	0,5	0,5
Nombre d'agents de catégorie B	0,65	1	1
Nombre d'agents de catégorie C	0,5	0,5	1,5
Vacataires		1	1

Moyens financiers

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Budget de fonctionnement	75 K€	79 K€	127 K€
Budget en personnel	54,5 K€	233 K€	164,5 K€
Budget en investissement	400 K€	19 K€	3 325,36 €

Moyens matériels

Equipements gérés par le service :

- Pôle culturel Michel-Legrand
- Galerie d'exposition du Gumnase du COSOM
- Auditorium Jean Cocteau (sous convention avec la CAPVM)

Matériels gérés par le service :

- matériel et mobilier du Pôle culturel (dont matériel pédagogique et artistique, et matériel scénique)
- matériel et mobilier des loges de l'auditorium
- matériel et mobilier d'expositions

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui :

- Services techniques et Urbanisme
- Informatique
- Communication
- Fêtes et Cérémonies
- Police Municipale
- Service Jeunesse et Service des Sports

2 - Bilan /Evaluation des missions et actions portées en 2022

MISSION 1 : Action 1 - Regagner le public grâce à une programmation eclectique et accessible au plus grand nombre et en lien avec le territoire - Des spectacle pour tous

Présentation de l'action :

La saison culturelle de spectacles s'inscrit dans l'orientation politique impulsée en direction du jeune public et des familles avec une programmation pluridisciplinaire, accessible et éclectique (théâtre, danse, marionnettes, magie, conte musical...).

Afin d'élargir le public touché et de proposer une offre culturelle à tous, 3 temps fort « grand public » complètent la proposition aux familles : pour cette saison, des spectacles en magie nouvelle, danse hip hop et humour.

Aux côtés de l'offre municipale, plusieurs grands rendez-vous habituels sont proposés en collaboration ou en coréalisation avec les partenaires du territoire : la Ferme du Buisson (clôture Fête du quartier, festival Tout Ouïe), la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée-de-la-Marne (concert du réseau des Conservatoires et festival Par Has'Art), l'association Printemps du Jazz et le service jeunesse (Graine d'artistes).

Dans l'optique de faciliter l'accès à la culture pour tous, une tarification basse est proposée : 4 et 6 € pour les spectacles jeune public et familles, 10 et 14 € pour les spectacles grand public.

Les spectacles ont lieu dans l'Auditorium Jean Cocteau, équipement communautaire mis à disposition de la Ville de Noisiel par la Communauté d'Agglomération Paris-Marne-la-Vallée dans le cadre d'une convention. Cette salle de 350 places est un bel espace scénique, qui permet au public de Noisiel d'avoir accès à un véritable lieu de spectacles.

Budget de l'action :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	55 671,25 € (dont communication)	70-Part des usagers	9 695,50 €
61/62-Prestations de service (13 541,00 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	17 997,00 € (intermittents guso)	Part communale :	77 513,75 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	87 209,25 €	Total produits :	87 209,25 €

Coût à la charge de la Commune : 77 513,75 €

MISSION 1 - Action 2 : Des expositions individuelles accueillies au Pôle Culturel

Présentation de l'action :

Les expositions, collectives et individuelles, ont pour objectif de valoriser les talents du territoire. 5 expositions ont lieu chaque saison : deux expositions collectives et trois expositions individuelles.

Les expositions collectives ont lieu dans la galerie du gymnase du COSOM, et elles prennent la forme d'un concours avec l'attribution de prix, soit par un jury, soit par le public.

Les rencontres photographiques ont réuni 9 artistes pour 39 œuvres.

Le salon du Luz'art a reçu 33 artistes pour 55 œuvres qui ont concouru sur le thème de l'euphorie.

Les expositions individuelles sont installées dans le hall du Pôle Culturel Michel Legrand.
 Programmation 2021/2022 : Cristina Gonzalez Vega (peinture), Roland Patois (photographie),
 Hélène Powles (peinture, sculpture).

Budget de l'action :

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60-Achats et fournitures	1 886,35 € (dont communication)	70-Part des usagers	0,00 €
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel		Part communale :	4 664,55 €
65- Frais de gestion	2 778,20 (vernissages)	Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	4 664,55 €	Total produits :	4 664,55 €

Coût à la charge de la Commune : 4 664,55 €

MISSION 2 - Action 1 : Le Pôle culturel Michel-Legrand : des activités culturelles et de bien-être pour tous

Présentation de l'action :

Devenue entité municipale depuis février 2020, le Pôle culturel poursuit son objectif de démocratisation culturelle en proposant diverses activités culturelles mais également de bien-être, à une offre tarifaire attractive.

Les activités sont réparties sur 4 grandes disciplines :

- **Arts de la scène** (éveil à la danse, danse classique, danse créative, danse moderne, danse orientale, théâtre, piano, guitare, formation musicale, atelier d'expression, studios de répétition)
- **Arts visuels et arts appliqués** (arts plastiques, BD/manga, couture)
- **Expression corporelle et bien-être** (sophrologie, pilates, qi-gong, yoga, taï chi chuan)
- **Langues étrangères** (éveil à l'anglais, anglais, italien).

Les tarifs sont fixés annuellement par l'autorité territoriale selon treize tranches déterminées par le quotient familial et applicables de septembre à juin. Le barème de quotient familial est appliqué pour les Noisiéliens et un tarif extérieur « hors Noisiel » est appliqué aux non-Noisiéliens.

Bilan de la saison 2021-2022 :

Au regard du contexte sanitaire qui a fortement impacté les cours durant la saison 2020-2021, les tarifs des activités du Pôle culturel n'ont pas augmenté pour la saison 2021-2022. Il a été également proposé une compensation financière pour les adhérents qui se sont réinscrits pour la saison 2021-2022, sous la forme d'un avoir à hauteur de 50% du montant de l'adhésion 2020-2021.

Des portes-ouvertes pour les inscriptions aux activités se sont tenues le samedi 4 septembre 2021 de 11h à 18h en même temps que le Forum des associations.

Le samedi 25 septembre 2021, le Pôle culturel a été inauguré par Benjamin Legrand, du nom de son père musicien et compositeur Michel Legrand.

Contrairement à la saison passée, les activités du Pôle culturel sur la saison 2021-2022 ont pu se dérouler intégralement en présentiel.

390 inscriptions ont été enregistrées pour un total de 310 adhérents. Les activités des arts de la scène ont rencontré un vif succès et notamment les cours individuels de piano et de guitare ayant entraîné la création de créneaux supplémentaires. Un deuxième cours d'éveil à l'anglais a également été rajouté. En revanche, les cours de danse orientale, d'italien et l'atelier d'expression ont été supprimés faute de public.

Inscrits	310
Noisiéliens	256
Hors Noisiel	54
Tranches d'âge	
Enfants -18 ans	172
Adultes	138
Tranches de revenu	
T1 à T5	60
T6 à T10	93
T11 à T13	105
Hors Noisiel	52
Inscriptions	390
Arts de la scène	196
Arts visuels et arts appliqués	36
Expression corporelle et bien-être	91
Langues étrangères	67

1 particulier et 2 groupes de musiciens ont loué le studio de répétition au cours de la saison 2021-2022.

Les restitutions de fin d'année des élèves du Pôle culturel Michel-Legrand se sont déroulées à l'Auditorium Jean Cocteau en plusieurs temps :

- Restitution théâtre des élèves d'Adrien Capitaine (30 mai et 3 juin)
- Exposition des élèves d'arts plastiques et de manga (du 11 au 26 juin)
- Jeux quiz pour les élèves des cours d'anglais (15 juin)
- Restitution musique (25 juin)
- Restitutions danse et théâtre (26 juin)

Par ailleurs, le Pôle culturel met également à disposition à titre onéreux des salles aux élèves des cours de théâtre du Conservatoire du Val Maubuée.

Budget de l'action :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	1 180,18 € + 2 644,38 € (brochures-cartes adhérents)	70-Part des usagers (inscriptions des adhérents)	48 376,20 €
61/62-Prestations de service	61 086,94 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel (hors agents du service)	Taxes : 95,37 € Intervenants vacataires : 68 636,80 € intermittents : 3 468,05 €	Part communale :	83 946,41 €
65- Frais de gestion		Part CA (location) :	4 789,11 €
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	137 111,72 €	Total produits :	137 111,72 €

Coût à la charge de la Commune : 83 946,41 €

MISSION 3 - Action 1 : des coréalizations avec la scène nationale de la Ferme du Buisson

Présentation de l'action :

La Ferme du Buisson est une scène nationale située à Noisiel, dont les missions de diffusion artistique et d'éducation artistique et culturelle touchent tout le territoire. Dans ce cadre, la Ville de Noisiel est l'un des partenaires de ces actions.

La collaboration s'établit dans le cadre du Festival Tout Ouïe, temps fort de la création musicale pour le jeune public sur le territoire.

La Ferme du Buisson et la Ville collaborent sur l'accueil d'un spectacle à l'affiche du festival. Cette année, c'est le spectacle « Tapanak » qui a été accueilli à Noisiel. Il a eu lieu à l'Auditorium Jean Cocteau le dimanche 5 décembre 2021.

Budget de l'action :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	2 880,46 €	70-Part des usagers	92,00 €
61/62-Prestations de service	1 284,00 € (location auditorium)	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel		Part communale :	4 072,46 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	4 164,46 €	Total produits :	4 164,46 €

Coût à la charge de la Commune : 4 072,46 €

MISSION 3 - Action 2 : des coréalizations avec la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne - le concert du Réseau des Conservatoires

Présentation de l'action :

Le réseau des conservatoires de l'Agglomération produit un spectacle annuel avec les professeurs. Ce spectacle est présenté sur différents lieux culturels du territoire, en coréalisation avec les structures d'accueil.

Cette saison, la Ville de Noisiel a accueilli le spectacle « le Carnaval des Animaux » le 27 novembre 2021.

Budget de l'action :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	69,98 €	70-Part des usagers	47,50 €
61/62-Prestations de service	1 355,50 € (location auditorium)	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel		Part communale :	1 377,98 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	1 425,48 €	Total produits :	1 425,48 €

Coût à la charge de la Commune : 1 377,98 €

MISSION 3 - Action 3 : des coréalizations avec la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée-de-la-Marne - le festival Par Has'art

Présentation de l'action :

Par Has'ART ! Festival des arts de la rue de Paris - Vallée de la Marne est organisé par La Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne en coopération avec les 12 communes de l'Agglomération Paris - Vallée de la Marne.

Le festival Par Has'ART ! déploie une programmation de spectacles dans l'espace public sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne.

L'édition 2022 a eu lieu sur la période du 1^{er} au 10 juillet 2022, avec 36 représentations de 16 spectacles tout public aux habitants de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne.

La Ville de Noisiel s'inscrit parmi les communes participantes et a accueilli cette année le spectacle « Mellow Yellow » de la compagnie TBTF, le jeudi 07 juillet 2022 sur la promenade Jean-Jacques Rousseau .

Budget de l'action :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel		Part communale :	
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	0,00 €	Total produits :	0,00 €

Coût à la charge de la Commune : 0,00 €

A - secteur CULTURE = 170 197,17 €

B - SECTEUR ANIMATION

Objectifs et/ou missions portés par le service :

Objectif 1 / Mission 1 : Mise en place de manifestations festives en direction de la population

Objectif 2 / Mission 2 : Animation des relations ville/associations et associations/associations

Objectif 3 / Mission 3 : Gestion des locaux de réunions et d'activités et de la Maison des Fêtes Familiales.

Objectif 4 / Mission 4 : Coordination du jumelage avec la ville de Porec en Croatie.

1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

Moyens Humains

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nombre d'agents de catégorie A	1/2	1/2	1/2
Nombre d'agents de catégorie B	1/3	1	1
Nombre d'agents de catégorie C	1		1/2
Vacataires			

Moyens financiers

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Budget de fonctionnement	518 K€	36 K€	39,5 K€
Budget en personnel (y compris les vacances sur les manifestations)	159 K€	116 K€	138 K€
Budget en investissement	1 700,00 €	2 240,00 €	2 438 €

Moyens matériels

Equipements gérés par le service :

- 6 locaux de réunion (LCR), soit 20 salles
- La Maison des Fêtes Familiales pour les associations, les particuliers et les entreprises
- Le Pôle culturel pour des utilisations ponctuelles (principalement la salle polyvalente)

Matériels gérés par le service :

- Matériel et mobilier pour les manifestations
- Matériel et mobilier des locaux municipaux
- Structures de jeux et loisirs

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui :

- Manutention et installations (Services Techniques)
- Supports de communication (Service Communication)
- Organisation des buffets (Service Fêtes et Cérémonies)
- Co-organisation des manifestations : Forum des Associations, Téléthon, Noisiel en fête avec le Service des Sports

2 - Bilan - Evaluation des missions et actions portées

Présentation de l'action :

Le Forum des Associations s'est déroulé le samedi 4 septembre 2021 au Gymnase du COSOM, cours des Roches.

Le Forum des associations est une manifestation municipale ayant pour but de faire découvrir aux Noisiéliens les activités associatives, en facilitant le contact en un seul lieu entre les habitants et les associations. Ce Forum permet également de valoriser la richesse et la diversité du tissu associatif de la commune et offre l'avantage aux familles de procéder immédiatement aux inscriptions des activités choisies, au cours de l'événement.

43 associations étaient présentes, ainsi que les services municipaux (Fêtes et Cérémonies, Sports, Culture-Animation et Service municipal de la jeunesse - Conseil des Jeunes).

Budget de l'action :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	535,80 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel		Part communale :	535,80 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	535,80 €	Total produits :	535,80 €

Coût à la charge de la Commune : 535,80 €

MISSION 1 - Action 2 : la Brocante de la Cité Menier (report)

Présentation de l'action :

Les conditions sanitaires obligé à annuler la brocante initialement prévue le 16 mai 2021, elle a été reportée au dimanche 10 octobre 2021 de 9h00 à 18h00.

Malgré des mesures sanitaires encore bien présentes, elle s'est déroulée dans de bonnes conditions, et un esprit festif grâce à la présence d'un manège et de stands de restauration.

Budget de l'action :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	2 242,43 €	70-Part des usagers	4 274,00 €
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel		Part communale :	- 2 031,57 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	2 242,43 €	Total produits :	2 242,43 €

Coût à la charge de la Commune : - 2 031,57 €

MISSION 1 - Action 3 : Téléthon

Présentation de l'action :

La ville de Noisiel s'est mobilisée pour la 27ème année consécutive, au profit du Téléthon, les 3, 4 et 5 décembre 2021.

L'évènement a réuni une dizaine d'associations, les établissements scolaires ainsi que des partenaires privés, avec des activités dynamiques et diversifiées.

La recette au profit de la recherche s'est montée à 4 334,55 €.

Budget de l'action :

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	115,92 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel		Part communale :	115,92 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	115,92 €	Total produits :	115,92 €

Coût à la charge de la Commune : 115,92 €

MISSION 1 - Action 4 : Journée Internationale des Droits des Femmes

Présentation de l'action :

Dans le cadre de la journée internationale des Droits des femmes, la ville de Noisiel a proposé l'évènement « La réussite au féminin » le samedi 5 mars 2022.

Organisée en collaboration avec l'association Djamma Djigui, cette manifestation s'est déroulée sur 3 sites : un salon d'auto-entrepreneuses à la SPS, une exposition et un dîner au Pôle Culturel, et un spectacle de danse à l'Auditorium Jean Cocteau.

Cette opération, visant à questionner les femmes sur leur rapport à la lutte pour leurs droits, par le prisme de la réussite au féminin, a permis de valoriser les femmes du territoire, qu'elles soient auto-entrepreneuses, artistes ou bénévoles actives dans les associations, et elle a rencontré un écho auprès d'un public nombreux.

Budget de l'action :

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	1 156,50 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel		Part communale :	1 156,50 €
65- Frais de gestion		Part CA:	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	1 156,50 €	Total produits :	1 156,50 €

Coût à la charge de la Commune : 1 156,50 €

MISSION 1 - Action 5 : Le Carnaval

Présentation de l'action :

le Carnaval est un évènement fédérateur sur le territoire qui met en œuvre un travail transversal des services de la Ville et génère la participation des acteurs locaux.

Ce rendez vous était attendu par la population, particulièrement après 2 années de crise sanitaire.

L'édition 2022 s'est déroulée le samedi 26 mars, avec pour thème la gourmandise. Conduit par un orchestre de percussions et deux chars réalisés par les services techniques en collaboration avec les centres de loisirs et le service animation, le défilé s'est déplacé de l'Allée des bois jusqu'au Kiosque de l'Esplanade François Mitterrand et s'est clôturé par un goûter et une flash mob.

Budget de l'action :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	1 969,38 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel		Part communale :	1 969,38 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	1 969,38 €	Total produits :	1 969,38 €

Coût à la charge de la Commune : 1 969,38 €

MISSION 1 - Action 6 : la Brocante de la Cité Menier

Présentation de l'action :

Chaque année, la Cité Menier propose une grande brocante au mois de mai. L'éditions 2022 s'est déroulé le dimanche 15 mai de 09h00 à 18h00, dans la cité Menier. 250 brocanteurs étaient présents pour un public estimé à plusieurs milliers de personnes. Animation phare de la Cité Menier, la brocante attire dans le cœur historique de Noisiel un public qui vient de toutes les communes environnantes. La présence d'un forain et de stands de restauration amène un esprit festif à ce rendez-vous.

Évaluation quantitative de l'action :

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nombre d'usagers concernés par l'action	annulée	annulée	2500
Nombre de jours de fonctionnement de l'action			1
Coût de revient global de l'action			2 130,13 €
Coût de revient par participant / ou usager			0,85 €
Coût résiduel de l'action pour la commune			- 4 627,87€

Budget de l'action :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	225,49 €	70-Part des usagers	6 758,00 €
61/62-Prestations de service	1904,64 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel		Part communale :	- 4 627,87 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	2 130,13 €	Total produits :	2 130,13 €

Coût à la charge de la Commune : - 4 627,87 €

MISSION 1 - Action 7 : La Fête du Village

Présentation de l'action :

La Fête du Village 2022 a eu lieu le samedi 2 juillet de 20H à 00H, place Emile Menier, avec une animation musicale, un parquet à danser et des offres de restauration.

Pour cet évènement populaire, c'est un esprit guinguette qui est recherché.

Après deux années de crise sanitaire, la fréquentation a dépassé les attendus.

Budget de l'action :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	122,44 €	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	2 979,73 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	48,37 €	Part communale :	3 150,54 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	3 150,54	Total produits :	3 150,54 €

Coût à la charge de la Commune : 3 150,54 €

MISSION 1 - Action 8 : Noisiel en Fête

Présentation de l'action :

La 6^{ème} édition de « Noisiel en Fête » s'est déroulée le samedi 4 juin 2022, de 12h30 à 18h00 sur l'Esplanade François Mitterrand ainsi que dans la salle omnisports du gymnase du COSOM.

Cet évènement, construit cette année autour du thème des animaux, a rassemblé environ 2500 visiteurs.

De nombreuses attractions et animations ont été proposées pour tous les âges : promenades à poney, structures d'escalades et tyroliennes, visite d'une mini-ferme, structures gonflables, stands de maquillage, buvettes et stands alimentaires, démonstrations sportives...

Cette grande fête fédère les initiatives de toutes les associations noisiéliennes et les animations de la Ville dans un grand moment festif.

Il est co-organisé par le service animation et le service des sports.

Près de 20 jeunes noisiéliens apportent leur contribution au déroulement en tant que vacataires.

Budget de l'action :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	13 834,47 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	13 797,57 € (vacataires)	Part communale :	27 632,04 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	27 632,04 €	Total produits :	27 632,04 €

Coût à la charge de la Commune : 27 632,04 €

Présentation de l'action : Quartiers d'Été

Créée par l'État en 2020 pour répondre aux effets délétères de la crise sanitaire sur les quartiers prioritaires, l'opération « Quartiers d'Été » a pour ambition de s'adresser notamment à ceux qui n'ont pas la possibilité d'un départ en vacances.

L'édition 2022 des Quartiers d'Été à Noisiel s'est déroulée du samedi 23 juillet au dimanche 14 août, de 13h00 à 19h00 sur l'Esplanade François Mitterrand.

Rendez-vous estival des familles noisiéliennes, la manifestation a été pensée pour une proposition ludique variée, notamment pour les enfants.

Le site offrait de nombreuses structures de jeu, avec une nouveauté attendue par le grand public : un ventrigriss.

La participation des associations a permis d'établir un programme d'animations en complément de ces structures.

De nombreux vacataires sont nécessaires à l'encadrement du public sur les différentes structures de jeu.

Budget de l'action :

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	16 563,53 €	74- Subventions	5 000,00 €
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	23 093,42 € (vacataires)	Part communale :	34 656,95 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	39 656,95 €	Total produits :	39 656,95 €

Coût à la charge de la Commune : 34 656,95 €

B - secteur ANIMATION = 63 935,67 €

**VII - COUT RESIDUEL DES SECTEURS
 CULTURE - ANIMATION (A+B) = 234 132,84 €**

VIII. - PATRIMOINE

I - Objectifs et/ou missions portés par le service

Quatre missions sont inscrites dans la convention Noisiel, Ville d'art et d'histoire, signée avec le ministère de la Culture en décembre 2000 :

Mission 1 : Sensibiliser la population locale au patrimoine

Mission 2 : Initier le jeune public au patrimoine

Mission 3 : Développer le tourisme culturel

Mission 4 : Communiquer, diffuser et promouvoir le patrimoine local

Auxquelles s'ajoute une mission scientifique spécifique au contexte noisiélien :

Mission 5 : Conserver, étudier et valoriser les collections

II - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

Moyens Humains (en équivalent temps plein)

	2019/2020	2020/2021	2021-2022
Nombre d'agents de catégorie A	1	1	1
Nombre d'agents de catégorie B	0,09	1	1
Nombre d'agents de catégorie C	0,58	0	0
Vacataires en ETP*	0,17	0,28	0,29
Appenti(e)	0,50	0,5	0,5

Moyens financiers

	2019/2020	2020/2021	2021-2022
Budget de fonctionnement	10,33 K€	9,82 K€	10,26K€
Budget en personnel	112,39 K€	122,10 K€	131,088 K€
Budget en investissement	0 K€	0 K€	0 K€

III - Bilan /Evaluation des missions et actions portées

Mission 1- Sensibiliser la population locale

Mission 3- Développer le tourisme culturel

Action 1 : Programmation de visites guidées et conférences

Présentation de l'action :

Mise en œuvre d'une programmation de visites guidées, balades et conférences autour du patrimoine local, à destination des adultes et des familles.

Evaluation quantitative de l'action :

	2019/2020	2020/2021	2021-2022
Nombre d'usagers concernés par l'action	709	1973	1896
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	39	58	76
Coût de revient global de l'action	11 531,51	23 282,88 €	19 474 €
Coût de revient par participant / ou usager	16,26	12,35	10,27 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	6 519,51	22 161,88	9 761 €

Budget de l'action 2021/2022:

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	9 713,00 €
61/62-Prestations de service	1 800 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	17 674,00 €	Part communale :	9 761,00€
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	19 474,00 €	Total produits :	19 474,00 €

Coût à la charge de la Commune : 9 761 €

Commentaires :

* Saison marquée par la reprise progressive de la fréquentation des visites guidées post pandémie, contrariée toutefois par l'arrêt des visites sur le site de l'Ancienne chocolaterie (du fait de Nestlé) de mars à septembre. La proposition d'autres thématiques de visites en remplacement de certaines de ces annulations a permis de compenser partiellement la perte financière : 1802 euros de pertes réelles pour 2612 euros estimés.

La fréquentation s'est néanmoins révélée satisfaisante au regard de ces éléments, avec un public en forte demande d'activités culturelles.

* Lancement de nouveaux rallyes-jeux sur l'application Baludik dont le succès semble acquis avec plus de 250 téléchargements des différents jeux sur la saison.

Mission 1- Sensibiliser la population locale

Mission 3- Développer le tourisme culturel

Action 2 : Activités éducatives

Présentation de l'action : récolte d'informations et documentation, accueil téléphonique, Internet et sur place pour informer le public sur les activités touristiques du territoire (Noisiel et Paris vallée de la Marne) en relais local de l'Office de tourisme Paris Vallée de la Marne. Participation aux réunions et Eductours du réseau touristique de la région Ile-de-France, partenariats avec les comités départementaux du tourisme des départements 77, 93 et 94

Évaluation quantitative de l'action :

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nombre d'usagers concernés par l'action	15 333	15781	17 963
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	28	18	59
Coût de revient global de l'action	2 121,19 €	10 058,77 €	9 227€
Coût de revient par participant / ou usager	0,14	0,64	0,51 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	2 121,19 €	10 058,77 €	9 227 €

Budget de l'action :

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	0
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	9 227 €	Part communale :	9 227 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	9 227 €	Total produits :	9 227 €

Commentaires :

Reprise progressive de l'accueil des usagers en présentiel, maintien du grand nombre de demandes par téléphone ou Email.

Actions menées en partenariat touristique :

- la grande aventure avec l'Office de tourisme Paris-Vallée-de-la-Marne en juin 2022
- Accueil d'Éductours en octobre 2021 et avril 2022
- Participation aux ateliers du projet de valorisation du tourisme des bords de Marne Star Cities mis en œuvre dans le cadre du programme de coopération INTERREG Europe.

Coût à la charge de la Commune : 9 227 €

Mission 2- Initier le jeune public

Action 3 : Activités éducatives

Présentation de l'action : Mise en œuvre d'une programmation de visites et d'ateliers pédagogiques autour du patrimoine local à destination des jeunes de la maternelle à la terminale, en temps scolaire et hors temps scolaire, ainsi qu'à destination des publics dits « empêchés » et à la formation permanente.

Les actions proposées dans le secteur pédagogique consistent en visites commentées sur le terrain et ateliers pédagogiques en temps scolaire et hors scolaire, animations événementielles hors temps scolaire et conférences grand public.

En temps scolaire, les enseignants peuvent piocher dans notre liste d'activités clés en main (cf. brochure Explorateurs), élaborer avec notre concours un projet spécifique sur mesure, ou encore participer à une action menée autour d'une de nos expositions ou tout autre événementiel.

Evaluation quantitative de l'action :

	2019/2020	2020/2021	2021-2022
Nombre d'usagers concernés par l'action	1 017	1 960	2 106
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	47	86	137
Coût de revient global de l'action	17 085,97 €	23 764,96 €	22 539,51 €
Coût de revient par participant / ou usager	17,51	12,12	10,70 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	11 985,97 €	17 057,96 €	15 189,51 €

Budget de l'action 2021/2022 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	303,51 €	70-Part des usagers	5 650 €
61/62-Prestations de service		74- Subventions	1 700 €
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	22 236 €	Part communale :	15 189,51 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	22 539,51 €	Total produits :	22 539,51 €

Commentaires :

Reprise progressive de la fréquentation, notamment des établissements franciliens non noisiéliens avec 57,5 % des usagers. Ce rééquilibrage correspond à peu près à la normale hors pandémie (moyenne 40 % Noisiel / 60% reste de l'Île-de-France) et a permis d'augmenter les recettes de manière conséquente (+ 42%).

Pour Noisiel, en dehors du lycée Simone-Veil, seules trois écoles ont participé à des activités pédagogiques sur cette saison : Tilleuls, Allée-des-Bois et Jules Ferry.

La fréquentation a majoritairement concerné des primaires (70%), pour 13 % de maternelles, 6 % de collégiens et 11 % de lycéens.

Il est à noter qu'aucune activité hors temps scolaire n'a été menée, à l'exception de l'opération **C'est mon patrimoine** qui a permis d'accueillir deux centres de loisirs (Noyers et Pièce-aux-Chats) pendant les congés de printemps et d'été.

Coût à la charge de la Commune : 15 189,51 €

Mission 1- Sensibiliser la population locale

Mission 3- Développer le tourisme culturel

Mission 4 - Communiquer, diffuser, promouvoir le patrimoine local

Action 4 : Actions évènementiels

Présentation de l'action :

Mise en œuvre de manifestations ayant pour but la valorisation du patrimoine local à destination des publics locaux et régionaux

Evaluation quantitative de l'action :

	2019/2020	2020/2021	2021-2022
Nombre d'usagers concernés par l'action	9 688	1 886	2 438
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	19	65	63
Coût de revient global de l'action	49 208,92 €	23 429,05 €	20 799,32 €
Coût de revient par participant / ou usager	5,08	12,39	8,53 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	44 524,92 €	18 853,05 €	16 223,32 €

Budget de l'action 2021/2022 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	192,51 €	70-Part des usagers	76,00 €
61/62-Prestations de service	5 511,51 €	74- Subventions	4 500,00 €
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	14 885,30 €	Part communale :	16 013,32 €
65- Frais de gestion		Part CA:	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	20 589,32 €	Total produits :	20 589,32 €

Coût à la charge de la commune : 16 013,32 €

Commentaires :

La sortie de la pandémie a permis une reprise des activités événementielles très appréciées des usagers.

Les Journées européennes du patrimoine (septembre 2021) ont rassemblé de nombreux usagers avec une réouverture de l'Ancienne chocolaterie en format restreint (visites sur rendez-vous).

L'exposition « L'imaginaire du Chocolat-Menier » présentée à l'occasion du Printemps chocolat (avril 2022) a rencontré du succès auprès des scolaires de Noisiel. Il est par contre difficile de mesurer son intérêt auprès du reste de la population du fait du lieu d'exposition (hall de l'Hôtel-de-ville) ne permettant pas de mesurer efficacement la fréquentation.

Le jeu d'enquête organisé à l'Ancienne mairie pour la Nuit des musées (mai 2022) a encore une fois rencontré un franc succès, l'offre étant inférieure à la demande.

La reconduction de balades commentées insolites dans le parc de Noisiel pour Rendez-vous aux jardins (juin 2022) a également été couronnée de succès.

Mission 4 - Communiquer, diffuser, promouvoir le patrimoine local

ACTION 5: Publications

Présentation de l'action : Actualisation et réédition de brochures d'information, contribution à la réalisation de flyers et dépliants. **Activité éditoriale (ex : collection Focus).**

Evaluation quantitative de l'action :

	2019/2020	2020/2021	2021-2022
Nombre d'usagers concernés par l'action	7 000	7 000	3 000
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	10	18	8
Coût de revient global de l'action	7 258 €	15 564,04 €	11 186,60 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	5 462,30 €	15 248,34 €	10 764,10 €

Budget de l'action 2021/2022:

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	422,50 €
61/62-Prestations de service	4 358,40 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	6 828,20 €	Part communale :	10 764,10 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	11 186,60 €	Total produits :	11 186,60 €

Coût à la charge de la commune = 10 764,10 €

Commentaires : Le service a contribué à la réalisation des brochures Rendez-vous et Saison culturelle, comme chaque année, notamment pour la rédaction des contenus et le choix de l'iconographie pour la première. Dans une volonté d'économie budgétaire et pour éviter le gaspillage, la quantité de brochures Rendez-vous éditée à été revue à la baisse.

Dans cette même optique d'économie, seule une monographie Focus a été réalisée cette année, à titre de livret d'exposition pour « L'imaginaire du Chocolat-Menier ».

Les recettes des ventes des produits de carterie et d'édition ont légèrement augmenté du fait de la reprise des activités notamment événementielles. Le panier moyen des usagers reste néanmoins encore assez peu élevé (constante à la baisse observée avant même la pandémie dans tout le secteur culturel).

Mission 5 - Conserver, étudier et valoriser les collections

Action 6 : Conserver, étudier et valoriser les collections

Présentation de l'action : Actions menées autour des collections patrimoniales et du patrimoine monumental. Ces actions peuvent prendre la forme de gestion des dons, de travaux de recherche scientifique, de travaux d'inventaire, d'actions de conservation préventive et/ou de restauration, d'actions de protection et de mise en valeur des divers patrimoines sous la forme de publications et/ou d'expositions.

Evaluation quantitative de l'action :

	2019/2020	2020/2021	2021-2022
Nombre d'usagers concernés par l'action	15 333	15 781 €	16 067
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	135	46,5	95
Coût de revient global de l'action	30 891,28	12 851,85 €	17 994,80 €
Coût de revient par participant / ou usager	2,01	6,81	1,12 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	30 811,28	12 851,85	17 494,80 €

Budget de l'action 2020/2021:

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	183,80 €	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	600,00 €	74- Subventions	500,00 €
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	17 211,00 €	Part communale :	17 494,80 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	17 994,80 €	Total produits :	17 994,80 €

Coût à la charge de la commune = 17 494,80 €

Commentaires :

Comme la saison précédente, deux dossiers ont impacté régulièrement l'activité du service :

- Suivi du projet de sauvegarde des Anciens réfectoires : partenariat avec la Fondation du patrimoine, suivi des dons, recherches de fonds publics et privés, accueil et guidage de media, visites VIP des partenaires, diverses opérations de médiation, réunions diverses en interne, etc.

- Site de l'Ancienne chocolaterie : suivi du projet Linkcity et accompagnement des services de l'État (Conservation régionale des monuments historiques, Architecte des Bâtiments de France)

S'est ajouté la poursuite du récolement des collection Menier que Nestlé se propose de déposer en mairie. Ce récolement, initié au cours de la saison précédente a été poursuivi à un rythme plus

important au cours de l'hiver 2021-2022 et du printemps 2022 et a impacté de manière importante le temps de travail de deux agents du service. Pratiquement achevée en fin de saison, l'opération devrait aboutir à l'établissement d'une convention de dépôt au cours du dernier trimestre 2022 pour un dépôt effectif début 2023.

Parallèlement, la fréquentation/sollicitation du bureau de documentation a doublé par rapport à la saison précédente avec un public varié : étudiants, enseignants-chercheurs, auteurs et usagers en recherche d'informations sur leur logement (cité Menier) ou leurs ancêtres (ouvriers).

Un don exceptionnel a été traité cette saison, issu de la collection personnelle de l'artiste céramiste Colette Robin ayant contribué à la restauration du moulin Saulnier en 1995 (moules + quelques pièces de céramiques originales).

VIII - COUT RESIDUEL DU SERVICE DU PATRIMOINE = 78 449,73 €

IX. - PREVENTION - SECURITE

Objectifs et/ou missions portés par le service :

- Assurer conformément à l'article L 511-1 du Code de la sécurité intérieure les tâches relevant de la compétence du maire que celui-ci leur confie en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique.
- Gestion administrative et comptable du poste de Police Municipale, accueil du public.

Moyens à disposition du service

Moyens Humains

	2022
Nombre d'agents de catégorie A	
Nombre d'agents de catégorie B	2
Nombre d'agents de catégorie C	27,25
Vacataires / Emploi d'avenir	1

* en catégorie C :

- 1 agent est arrivé le 13/09/2021 ;
 - 1 agent est arrivé le 22/09/2021 ;
 - 1 agent est arrivé le 11/10/2021 ;
 - 1 agent est arrivé le 08/11/2021.
- Départ :
- 1 agent parti au 30/08/2022

Moyens financiers

	2022
Budget de fonctionnement	147 791 €
Budget en personnel	1 245 076 €
Budget en investissement	8 654 €

Moyens matériels

Equipements gérés par le service :

- Poste de police municipale, situé au 1 place Gaston Defferre
- Un centre de supervision urbain, situé au 1 place Gaston Defferre

Matériels gérés par le service :

- Un véhicule de service sérigraphié, de type Hyundai Tucson
- Un véhicule de service sérigraphié, de type Peugeot Rifter
- Un véhicule de service sérigraphié, de type Citroën Berlingo
- Trois VTT de marque Gitane, remis en état en 2019
- Logiciel Logitud pour la gestion du service, nouvelle version 2015 avec logiciel de géolocalisation et kit de détresse
- Radar TRUSPEED
- Trois éthylotests électroniques homologués
- Dix terminaux G.V.E. «Géo-Verbalisation Électronique »
- Quatorze caméras individuelles et une base de téléchargement pour ces dernières
- Deux flashes ball
- Deux revolvers 38 SP et quinze pistolets semi automatique de type HK P30
- Dix neuf radios portatives affectées à chaque agent
- Deux radios portatives permettant la communication entre police nationale et municipale.

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui :

- **Services Techniques** : soutien technique et logistique pour le bon déroulement de certaines festivités, ainsi que pour la réfection de toute la signalétique de la commune et la matérialisation de certains travaux sur la voie publique. La lutte contre les dépôts d'immondices.
- **Service CCAS** : en partenariat pour l'aide apportée à certaines personnes en difficultés physiques, psychologiques et / ou financières.
- **Service DRH** : pour toutes les formations continues et obligatoires, mais également ponctuelles. Le recrutement, la gestion des heures supplémentaires et des congés.
- **Secteur Marchés Publics** : travail en commun sur les mises en concurrence concernant les différents prestataires (uniformes et matériels). Rédaction du cahier des charges pour le projet de la vidéo protection.
- **Secteur Culture et Animation** : travail en commun pour l'organisation des fêtes ayant lieu sur la voie publique telles que « brocante, Noisiel en fête, carnaval, 13 juillet, fête du village etc.. »
- **Service Fête et Cérémonie** : travail en commun pour l'organisation des cérémonies institutionnelles.
- **Service Patrimoine** : travail en commun pour l'organisation des journées du patrimoine sur la commune de Noisiel.
- **Service concertation avec les habitants** : travail en commun concernant le suivi du marché forain, des commissions de marché :
 - participation aux différentes réunions et rencontres de quartiers ;
 - travail en commun sur l'installation de nouveaux commerces sur la ville ;
 - apporter des réponses aux administrés et autres en matière de sécurité publique.

Conformément à l'article L 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure nous faisons respecter sur l'ensemble du territoire communal le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

L'ensemble de ces prérogatives sont effectuées par le biais des patrouilles véhiculées, VTT et pédestres qui consistent à :

- Assurer une présence dans les quartiers, à prendre contact avec les commerçants et les administrés ;
- Effectuer des actes de prévention, gérer les différends de voisinage et de voie publique, les nuisances sonores ;
- Veiller également aux entraves dans les halls d'immeubles et lutter contre la petite ou moyenne délinquance ;
- Procéder à l'interpellation d'individu en flagrant délit ;
- Veiller aux respects des arrêtés du maire, assurer le bon déroulement des manifestations ;
- Gérer les animaux errants sur la voie publique ;
- Réguler la circulation routière et procéder au contrôle de la vitesse des véhicules ;
- Accueillir les administrés au poste de police municipale ;
- Gérer les objets trouvés ;
- Enregistrer et surveiller les opérations tranquillités vacances.

Evaluation quantitative de l'action :

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nombre d'usagers concernés par l'action	15 333	15 781	16 067
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	318	340	319
Coût de revient global de l'action	850 123 €	1 000 792 €	1 104 535 €

Coût à la charge de la commune : 1 104 535 €

Surveillance du bon déroulement du marché.

Cette surveillance consiste à veiller au bon déroulement des séances de marché, assurer le respect de l'arrêté municipal gérant le fonctionnement du marché (contrôle des commerçants, respect des alignements, respect de l'hygiène, des horaires d'arrivées et de départs, gestion des stationnements illicites sur le marché et ses abords) constat des infractions tels que : vente à la sauvette, contrefaçons, non affichage des prix etc ...

Evaluation quantitative de l'action :

	2020	2021	2022
Nombre d'usagers concernés par l'action	93 Commerçants non sédentaires	87 Commerçants non sédentaires	79 Commerçants non sédentaires
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	96 jours par an	153	156
Coût de revient global de l'action	76 156 €	102 636 €	76 503 €
Coût de revient par participant / ou usager	818,87 €	1 179,72 €	968,39 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	76 156 €	102 636 €	76 503 €

Coût à la charge de la commune : 76 503 €

Constatation des infractions par procès verbaux (P.V.E ou procès verbal de contravention écrit).

Cette mission consiste à dresser un procès verbal aux contrevenants ne respectant pas :

- les stationnements illicites sur l'ensemble de la commune,
- le non respect du code de la route « feux tricolore, stop ...),
- le non respect de la vitesse,
- le non respect des arrêtés de police du Maire,
- le non respect des règles en matière d'hygiène publique, et l'ensemble des contraventions dont les policiers municipaux sont habilités à constater.

Evaluation quantitative de l'action :

	2020	2021	2022
Nombre de timbres amendes émis	11 443	9 807	8 846
Coût de revient global de l'action	280 901 €	194 113 €	185 843 €
Coût de revient par participant / ou usager	24,54 €	19,79 €	21,01 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	280 901 €	194 113 €	185 843 €

Coût à la charge de la commune : 185 843 €

Prévention routière pour 25 classes de Primaires : de CE1, CE2, CM1 et CM2 sur 5 groupes scolaires de la commune

- Pour les CE1 et CE2 : une demi - journée sur le thème du piéton
- Pour les CM1 et CM2 : une demi - journée sur le thème du vélo « théorique » et une demi-journée sur le thème du vélo « pratique » sortie à vélo dans la commune.

Evaluation quantitative de l'action :

	2020	2021	2022
Nombre d'usagers concernés par l'action	344 élémentaires	0	772 élémentaires
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	15		48
Coût de revient global de l'action	9 246 €		34 618 €
Coût de revient par participant / ou usager	26,88 €		45 €
Coût résidentiel de l'action pour la commune	9 246 €		34 618 €

Coût à la charge de la commune : 34 618 €

Centre de Supervision Urbain

Présentation de l'action :

Un centre de supervision urbain a été rendu opérationnel dès le mois d'avril 2018. Pour ce faire, dans un premier temps, 3 opérateurs vidéos ont été recrutés pour visualiser, en temps réel, le domaine public permettant d'apporter des réponses immédiates en cas de constatations d'infractions diverses. Au premier semestre 2019, une deuxième tranche d'implantations des caméras a été effectuée et plus précisément sur les lieux identifiés où sévissaient des trafics de stupéfiants importants, troublant la tranquillité et la sécurité des administrés. Ce qui porte le nombre de caméras de voies publiques à 59. Pour une surveillance plus efficiente, 3 opérateurs-vidéos supplémentaires ont été recrutés couvrant la plage horaire de 07h45 à 02h00 du matin, du lundi au vendredi, et le samedi de 19h00 à 02h00. Ils ont également pour mission de procéder aux extractions et aux relectures de vidéos sur réquisition écrite de l'Officier de Police Judiciaire mais également de la justice.

	2020	2021	2022
Nombre d'usagers concernés par l'action	15 333	15 781	16 067
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	302 jours	306 jours	305 jours
Coût de revient global de l'action	279 361 €	281 824 €	312 867 €
Coût de revient par participant / ou usager	18,21 €	17,86 €	19,47 €
Coût résidentiel de l'action pour la commune	279 361 €	281 824 €	312 867 €

Coût à la charge de la commune : 312 687 €

IX - COUT RESIDUEL DU SECTEUR PREVENTION SECURITE = 1 714 186 €

X. - GESTION DES BATIMENTS ET ESPACES COMMUNAUX

A - DEPENSES

ESPACES VERTS

Plantations diverses pour la ville	3 734,83 €
Plantations pour aménagement paysagé de la Place Jean Racine	11 342,42 €
Arbres pour nouvelle école maternelle Allée des Bois	2 299,00 €
Haie anti-bruit boulevard Salvador Allende pour école maternelle Allée des Bois	15 785,00 €
Création d'un massif sur la rue l'Arche Guédon	1 893,76 €
Plantations arbres et arbustes en remplacement des rosiers devant Allée des bois (intersection Cours du Lizard et Avenue Mendès France)	1 792,56 €
Création d'un massif paysagé Avenue Pierre Mendès France	5 035,28 €
Plantations d'arbres suite tempête de juin 2021	2 921,49 €
Mise en place d'un jeu pour enfant de moins de 3 ans au parc de la Ferme du Buisson	11 192,83 €
Création d'une dalle pour jeux pour enfants à l'allée des bois	16 887,16 €
Création d'une chape béton pour pneu street workout	511,66 €
Sous total	73 395,99 €

VOIRIE

Œuvre Place Jean Racine : reprise et nettoyage de la structure et rénovation de la statue	20 934,00 €
Tranchée génie civil éclairage Cours du Château	21 360,55 €
Réalisation d'une grille d'avaloir face au 14 rue des violettes	6 775,25 €
Réalisation grille d'avaloir et raccordement au réseau square d'Artois	7 020,36 €
Fourniture et pose d'un caniveau acodrain commandant Bouchet	8 715,41 €
Contribution à l'extension du réseau électrique 1 Allée du Furet	14 743,36 €
Réaménagement de la Place Emile Menier	4 564,16 €
Réfection du « N » situé sur un rond-point	3 004,20 €
Extension zone bleue Ferme du Buisson	593,74 €
Mise aux normes PMR par installation de dalles podotactiles sur le Cours des Roches	664,75 €
Sous total	88 375,78 €

ACQUISITIONS DE MATÉRIELS

Radar pédagogique	2 242,32 €
Acquisition de matériel et d'outillage pour le service "bâtiment"	2 179,40 €
Acquisition de matériel et d'outillage pour le service "voirie"	44,42 €
Acquisition de barrières de police	2 250,00 €

Acquisition de mobiliers urbains (bancs, corbeilles, potelets, barrières SERI)	25 549,89 €
Acquisition de tables et de chaises pour manifestations	5 518,75 €
Acquisition de matériels pour arrosage automatique	1 120,37 €
Acquisition d'une pompe haute pression pour les brumisateurs	1 224,00 €
Acquisition de bordures de défense	1 464,00 €
Acquisition de jardinières pour le passage des philosophes	2 048,22 €
Acquisition de vasques pour le monument aux morts	1 832,59 €
Acquisition d'une machine à clefs pour les serruriers	2 621,44 €
Acquisition d'un marteau piqueur	626,00 €
Acquisition de trois aspirateurs souffleurs	2 097,00 €
Acquisition d'une perche à élagage	549,10 €
Acquisition de deux tondeuses	3 516,00 €
Acquisition de débroussailleuses et accessoires	1 763,08 €
Acquisition d'un désherbeur mécanique pour les espaces verts	8 244,00 €
Acquisition d'un démonte pneu	6 499,52 €
Acquisition d'un pont de levage	22 640,00 €
Acquisition de nouvelles traversées de chaussée et d'illuminations de Noël	12 990,30 €
Armoire à pharmacie pour le CTM	218,70 €
Purificateurs d'air et détecteurs de CO2 pour la Mairie Principale	2 871,96 €
Défibrillateurs pour les écoles	4 038,84 €
Sous total	114 149,90 €

BÂTIMENTS SCOLAIRES

Groupe scolaire des Noyers

Fourniture et pose de clôture et portail	5 307,68 €
--	------------

Groupe scolaire des Tilleuls

Fourniture et pose de clôture et portail	2 851,87 €
Fourniture et pose de rideaux	9 349,56 €
Remplacement d'un moteur de VMC en toiture	4 867,79 €

Groupe scolaire du Bois de la Grange

Fourniture et pose de rideaux	4 141,08 €
Fourniture et pose de store	6 199,68 €
Travaux d'amélioration de la ventilation	6 120,00 €
Fourniture et pose d'un interphone vidéophone	3 538,33 €
Création d'une liaison fibre	669,40 €

Création d'un espace potager	683,29 €
École maternelle Maryse Bastié	
Installation d'une nouvelle alimentation en eau froide	4 919,11 €
École maternelle de l'Allée des bois	
Fourniture et pose d'un garde corps	14 982,00 €
Installation programmation de climatisation centrale	2 692,80 €
Installation de la fibre optique	5 131,87 €
École élémentaire de l'Allée des bois	
Fourniture et pose d'un préau	30 600,00 €
École maternelle de la Ferme du Buisson	
Films occultant pour les dortoirs	703,20 €
École élémentaire de la Ferme du Buisson	
Fourniture et pose d'un brise-vue	4 259,44 €
Restaurant scolaire Bois de la Grange	
Réfection du piquage de réseau en vide sanitaire pour le lave-vaisselle	3 120,00 €
Sous total	110 137,10 €
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	
Gymnase COSEC	
Travaux de maçonnerie- sortie de secours côté parking	2 280,00 €
Salle Polyvalente et Sportive	
Reprise d'enrobé côté cuisine	15 012,40 €
Stade des Totems	
Fourniture et pose d'une porte de garage sectionnelle	3 605,10 €
Remplacement d'un ballon électrique	6 839,76 €
Fourniture et pose de but de football	4 635,00 €
Terrain de pétanque	
Création d'un coffret électrique	761,14 €
Sous total	33 133,40 €

AUTRES BÂTIMENTS

Crèche Collective du Luzard

Aménagement de 5 plans de change	34 798,10 €
Réfection de la cour	83 000,88 €

Maison de l'Enfance et de la Famille

Fourniture et pose de rideaux	193,56 €
Création d'un châssis sur mur poteur	8 580,00 €
Installation d'une fenêtre et d'une porte à galandage entre la salle de change des moyens et le dortoir	9 564,00 €
Aménagement d'un local ménage et d'un point de change	7 283,17 €
Protection spécifique pour les radiateurs	20 274,25 €
Porte coupe-feu pour le dortoir	797,95 €
Séparation du réseau EU/EP (eaux usées/ eaux pluviales)	9 905,30 €
Sécurisation des appuis de fenêtres	4 118,97 €

Centre de loisirs des Noyers

Fourniture et pose de rideaux	1 392,72 €
Création d'une douche	1 732,58 €

Centre de loisirs du Verger

Fourniture et pose de rideaux	1 669,44 €
Installation d'une climatisation	7 955,82 €
Installation d'un ballon d'eau chaude	468,50 €

Centre de loisirs de la Pièces aux Chats

Création d'un réseau EU/EP (eaux usées/ eaux pluviales)	10 283,40 €
---	-------------

Police Municipale

Installation d'une climatisation	9 711,71 €
----------------------------------	------------

Divers bâtiments

Travaux sur local commercial Cours des Roches suite sinistre incendie	36 002,14 €
Création d'une installation électrique au CTM	2 792,64 €
Aménagement PMR Pôle Culturel : installation de carillon	136,34 €

Sous total	250 661,47 €
-------------------	---------------------

LOGEMENTS**Logement du gardien du CTM**

Remplacement des volets	3 225,75 €
-------------------------	------------

Sous total 3 225,75 €

OPÉRATIONS A.P/C.P

RÉHABILITATION DES ANCIENS RÉFECTOIRES

Étude de faisabilité 21 890,68 €

Sous total 21 890,68 €

RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Gestion de l'évolution du patrimoine 57 181,92 €

Reconstruction du patrimoine 652 238,93 €

Sous total 709 420,85 €

REQUALIFICATION DU QUARTIER DU LUZARD

Pôle Culturel

Création d'un faux-plafond acoustique dans un bureau 2 527,01 €

Sous total 2 527,01 €

OPÉRATION D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

École maternelle de la Ferme du Buisson

Réfection de l'isolation et de l'étanchéité de la toiture 131 567,38 €

Groupe scolaire des Tilleuls

Création d'un faux-plafond dans les sanitaires du hall et dans la circulation 16 364,98 €

Centre de loisirs des Noyers

Isolation de la toiture terrasse 4 188,00 €

Crèche Collective du Luzard

Remplacement des menuiseries extérieures 42 297,60 €

Gymnase COSEC

Réfection partielle de l'étanchéité de la toiture 76 235,28 €

Tennis

Diagnostic sur structure avant remplacement baies vitrées	1 920,00 €
Remplacement des baies vitrées	39 096,00 €

Stade de la Remise aux Fraises

Isolation des vestiaires	22 164,00 €
--------------------------	-------------

LCR des Tilleuls

Réfection de l'isolation et de l'étanchéité de la toiture	31 767,41 €
---	-------------

CTM

Fourniture et pose d'une porte d'entrée isolante	11 536,80 €
--	-------------

Logements

Remplacement menuiseries extérieures logement gardien stade de la Remise aux Fraises	16 497,00 €
--	-------------

Fourniture et pose de radiateurs logement gardien COSEC (régularisation TVA)	259,39 €
--	----------

Remplacement menuiseries extérieures logement gardien groupe scolaire des Tilleuls	11 277,20 €
--	-------------

Remplacement menuiseries extérieures logement gardien groupe scolaire Ferme du Buisson	13 447,50 €
--	-------------

Remplacement menuiseries extérieures logement gardien crèche collective	2 641,10 €
---	------------

Remplacement de la porte d'entrée du logement de la Directrice de la Pergola	2 090,00 €
--	------------

Sous total	423 349,64 €
-------------------	---------------------

PROGRAMME DE RÉFECTION DE MISE AUX NORMES DES VOIRIES

Étude sur la mise en place d'un PAVE (Plan d'accessibilité de la voirie et d'aménagement des espaces)	12 960,00 €
---	-------------

Étude géotechnique avant travaux passerelle piétonne passage des cygnes	3 720,00 €
---	------------

Contrôle technique travaux passerelle piétonne passage des cygnes	1 080,00 €
---	------------

Travaux de reconstruction de la passerelle piétonne passage des cygnes	76 685,57 €
--	-------------

Réfection de la Place Émile Menier	138 032,40 €
------------------------------------	--------------

Réfection totale du Cours du Château	216 881,80 €
--------------------------------------	--------------

Réfection partielle du Cours des Roches	162 097,32 €
---	--------------

Sous total	611 457,09 €
-------------------	---------------------

SÉCURISATION PRÉVENTIVE DES BÂTIMENTS

Groupes scolaires

Installation de dispositifs d'alarme anti-intrusion (groupes scolaires du Bois de la Grange, Ferme du Buisson, Noyers et Allée des Bois)	30 297,77 €
--	-------------

Remplacement de portes extérieures issues de secours Groupe scolaire du Bois de la Grange	14 268,00 €
---	-------------

Travaux de recouvrement du sol amianté Groupe Scolaire des Tilleuls	13 288,20 €
---	-------------

Remplacement de l'armoire électrique TGBT de l'école élémentaire des Tilleuls	18 771,85 €
Installation d'une clôture et de portails pour sécuriser l'accès à la cantine du Groupe Scolaire des Tilleuls	7 141,54 €
Installation de déclencheurs d'alarme dans les écoles	44 473,02 €
Détecteurs de CO2 pour diverses écoles	5 856,00 €

AUTRES EQUIPEMENTS

Installation de dispositifs d'alarme anti-intrusion Pôle Culturel	7 176,62 €
Installation de dispositifs d'alarme anti-intrusion LCR des Tilleuls	2 615,59 €
Installation de dispositifs d'alarme anti-intrusion Centre de loisirs des Noyers	5 664,10 €
Remplacement d'interphones au Gymnase COSOM	3 544,62 €
Installation de deux trappes coupe-feu sous gradin au Gymnase COSOM	2 352,00 €
Remplacement des menuiseries extérieures du Stade des Totems	27 792,00 €
Installation d'un visiophone côté famille à la Maison de l'Enfance et de la Famille	17 732,70 €
Remplacement de la porte coupe-feu de la chaufferie de la Maison de Quartier des Deux Parcs	2 580,00 €
Installation d'une barre anti-panique sur la porte SAS de la Mairie Principale	669,60 €
Remplacement de l'interphone vidéophone de la Police Municipale	2 172,90 €
Sous total	206 396,51 €

ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Groupes scolaires des Tilleuls

Étude géotechnique et sondage pressiométrique avant travaux de mise aux normes PMR	4 236,00 €
Mission coordination SPS	2 451,00 €
Diagnostic réglementaire accessibilité PMR avant et après travaux	1 200,00 €
Contrôle technique mise aux normes PMR	2 166,00 €
Travaux de désamiantage	18 685,20 €
Travaux de mise aux normes PMR	115 902,28 €
Travaux de dévoiement de la canalisation d'eau pour les travaux PMR	829,39 €
Travaux de mise aux normes PMR de la cour d'école	12 356,40 €
Installation d'un portail côté rampe PMR	2 751,67 €

Pôle Culturel

Étude géotechnique et sondage pressiométrique avant travaux de mise aux normes PMR	3 684,00 €
Mission coordination SPS	2 451,00 €
Mise à jour du diagnostic accessibilité PMR	360,00 €
Contrôle technique mise aux normes PMR	2 166,00 €
Travaux de mise aux normes PMR	126 014,10 €

Maison de l'Enfance et de la Famille

Travaux de plomberie pour mise aux normes PMR de sanitaires	1 537,58 €
Contrôle technique suite travaux mise aux normes PMR	1 560,00 €

Stade de la Remise aux Fraises

Travaux de remise aux normes PMR de sanitaires	5 161,72 €
--	------------

Sous total	303 512,34 €
-------------------	---------------------

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Fourniture et pose d'une porte sécurisée	5 084,74 €
Réalisation d'une plateforme de tri des déchets	190 001,14 €

Sous total	195 085,88 €
-------------------	---------------------

RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE JULES FERRY

Maîtrise d'œuvre	34 749,03 €
Travaux de construction	87 663,41 €

Sous total	122 412,44 €
-------------------	---------------------

EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION

Extension du dispositif de vidéoprotection - phase 3	120 891,79 €
Remplacement de 4 caméras vétustes	9 680,64 €
Remplacement de 3 postes d'exploitation et de 9 caméras	39 362,88 €

Sous total	169 935,31 €
-------------------	---------------------

ÉVOLUTION DU PARC DE VÉHICULES

Acquisition d'un véhicule électrique pour la voirie	31 439,53 €
Acquisition d'un véhicule pour la Police Municipale	40 017,24 €

Sous total	71 456,77 €
-------------------	--------------------

EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DES NOYERS

Mission coordination SPS	3 363,00 €
Contrôle technique	4 230,00 €
Travaux de désamiantage	42 313,20 €
Travaux d'aménagement	338 465,44 €
Contrôles visuels après travaux	1 392,00 €

Sous total	389 763,64 €
-------------------	---------------------

RÉFECTION GROUPE SCOLAIRE ALLÉE DES BOIS

Nouvelle école maternelle de l'allée des bois

Création d'un branchement d'eau potable	3 685,68 €
Travaux de raccordement au réseau électrique	24 394,56 €
Raccordement téléphonique	1 257,48 €
Travaux de clôture	56 265,92 €
Installation d'une aire de jeux	17 034,85 €

Sous total 102 638,49 €

A - DEPENSES PATRIMOINE COMMUNAL : 4 002 926,04 €

B - RECETTES

Subventions d'investissement du patrimoine communal : 896 413,16 €

IX - COUT RESIDUEL DU PATRIMOINE COMMUNAL = 3 106 512,88 €

**COUT DES ACTIONS D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES
HABITANTS ENGAGEES PAR LA VILLE DE NOISIEL EN 2022**

I + II + III + IV + V + VI + VII + VIII + IX + X = 15 292 216,66 €

Il convient de noter que ces actions ne représentent qu'une partie des efforts consacrés par la Ville à l'amélioration des conditions de vie des habitants par un développement social urbain appuyé.

En effet ne sont pas pris en compte dans ce rapport :

- L'effort pour appliquer des tarifs dégressifs conséquents pour toutes les prestations en direction de l'enfance et de la jeunesse.
- Les interventions quotidiennes des agents communaux pour entretenir et préserver les espaces de vie et les bâtiments communaux, ainsi que les acquisitions de fournitures et de prestations destinées à maintenir le patrimoine communal.
- Les frais de gestion interne inhérents à la mobilisation des services supports pour assurer le bon fonctionnement des services d'actions à la population.
